

Master conjoint HES-SO/UNIGE en développement territorial (MDT)
Atelier de développement régional
AT-DVR/T406275
Automne 2022

Pays Bellegardien

Porte du Grand Genève

Imprimé à Genève en février 2024

100 exemplaires

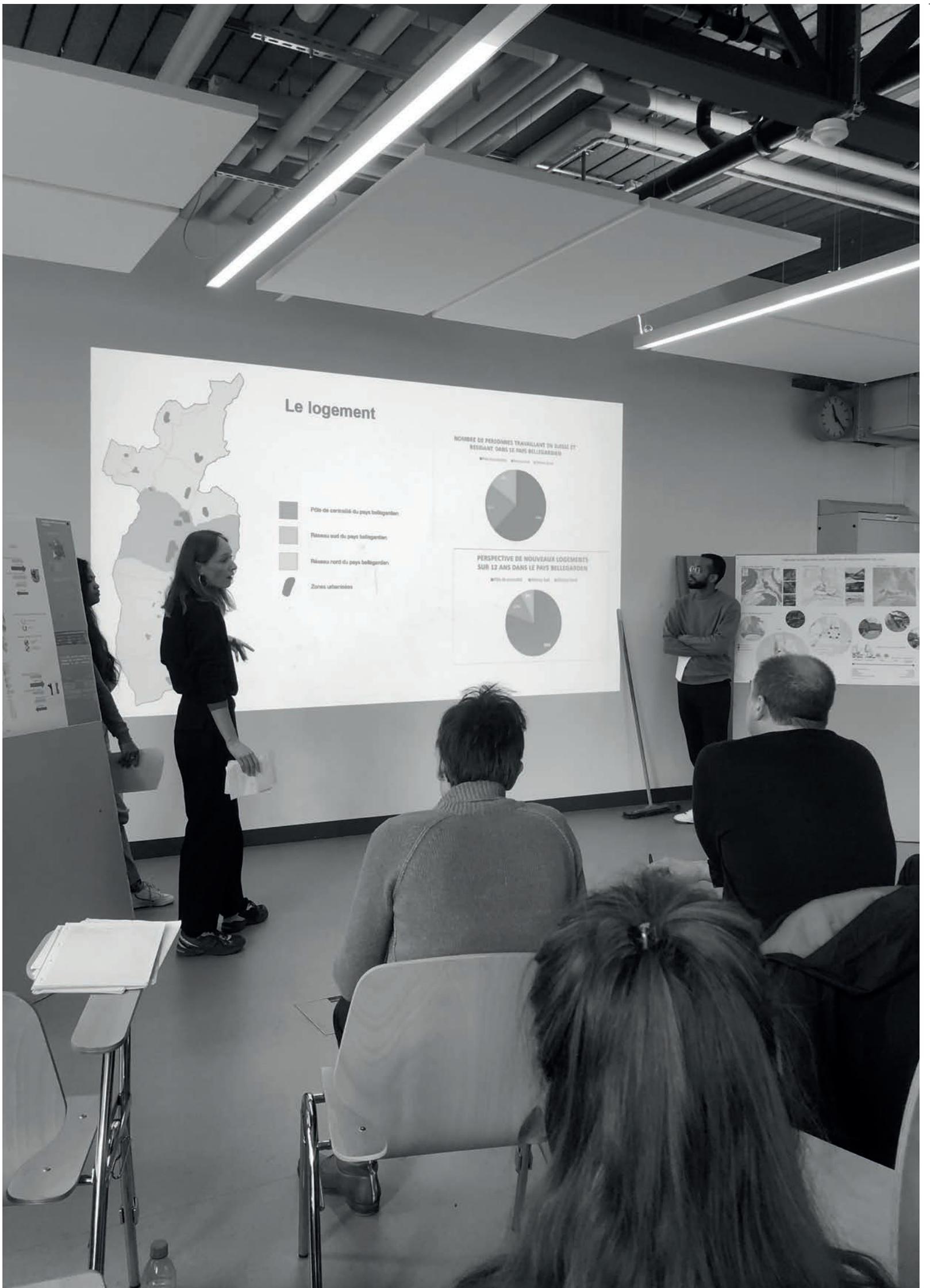
Conception : Laurence Crémel, Marie-Hélène Giraud, Lisa Lévy, Luca Piddiu, Vincent Vergain, Anne Barrioz

Financement : MDT & Grand Genève

© 2023 Université de Genève - Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Table des matières

Le Master en développement territorial : une nouvelle fabrique des professionnel-le-s du territoire	3
L'atelier et la commande	5
Visite de terrain	8
Mot des partenaires d'atelier	11
Travaux des étudiant-e-s	15
#1 : Les villages se démarquent	19
#2 : Redéfinir les centralités par un maillage de villages	27
#3 : Lisières et franges, porteuses d'une nouvelle qualité de vie	35
#4 : Un habiter durable dans le Pays Bellegardien	43
#5 : Conciliation des objectifs démographiques et de la protection de la zone agricole	51
#6 : La Valse du Rhône	59
#7 : Le Pays Bellegardien au bois dormant	67
#8 : Les terroirs du Pays Bellegardien	75
#9 : Terre des possibles	83
#10 : Micro-territoires et biens communs	91
Remerciements	97



Le logement



- Fédération de la Région wallonne
- Région wallonne
- Région flamande
- Zones ultramarines

NOMBRE DE PERSONNES TRAVAILANT DE JOUR ET RESIDANT DANS LE PAYS BELLEGARDEN



PERSPECTIVE DE NOUVEAUX LOGEMENTS SUR 12 ANS DANS LE PAYS BELLEGARDEN



Le Master en développement territorial : une nouvelle fabrique des professionnel-le-s du territoire

Lancé en septembre 2014, proposé conjointement par l'Université de Genève et la HES-SO depuis septembre 2019, le Master en développement territorial offre une formation poussée dans le domaine de l'aménagement, du développement et de la transition des territoires. Le master privilégie un rapport étroit avec la pratique (notamment au travers de stages et d'interventions de professionnel-le-s en activité). Il permet aux étudiant-e-s de développer des compétences de premier plan tant du point de vue de l'établissement de diagnostics territoriaux que de la conception, de la projection, de la planification territoriale ou de la coordination de la fabrique urbaine.

Le Master en développement territorial offre aux étudiant-e-s la possibilité d'acquérir une bonne maîtrise des outils techniques, juridiques et pratiques mobilisés au quotidien par les professionnel-le-s en activité. La dimension critique de l'activité n'est par ailleurs pas négligée ; si les étudiant-e-s sont appelé-e-s à maîtriser nombre de techniques et d'outils, ils/elles doivent aussi être capables de développer une approche réflexive du territoire, leur permettant de mieux anticiper les problèmes contemporains et futurs, pour proposer des solutions innovantes.

Le master se décline en six orientations : Urbanisme de projet, Urbanisme opérationnel, Architecture du paysage, Développement régional, Développement territorial des Suds, Ingénierie géomatique. Après un premier semestre commun, les étudiant-e-s se spécialisent selon l'orientation choisie. Les enseignements sont articulés autour de l'acquisition de connaissances solides en matière de design et conduite de projet, méthodologie de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, droit de l'aménagement ou du développement territorial, d'histoire et théorie de l'urbanisme et du paysage.

Tout au long de la formation, un soin particulier est porté au travail interdisciplinaire qui permet aux étudiant-e-s, qui ont choisi de se spécialiser dans un domaine de la production territoriale, de rester familiers des arts de faire des autres spécialités. C'est sans doute ce double souci d'une formation professionnalisante et interdisciplinaire qui a conduit à donner une grande importance à une forme d'enseignement privilégiant le travail en atelier. Celui-ci permet en effet aux étudiant-e-s d'expérimenter différents moments de la réalisation d'un projet d'aménagement (que celui-ci soit de territoire, de paysage ou urbain), tels la découverte d'un site, la production d'un diagnostic, l'analyse d'un programme, l'esquisse de pistes

fig. 1. Vue de l'atelier

projectuelles qui doivent tout à la fois être inscrites dans leur devenir opérationnel et tenir compte des opportunités foncières.

Le travail d'atelier apparaît également comme un excellent mode de mobilisation des méthodes et outils propres aux métiers du territoire (diagnostic, projet, dessin, représentation cartographique, maquette, outils informatiques, logiciels de simulation, etc.). Ce d'autant que les ateliers du Master en développement territorial sont encadrés non seulement par des enseignant-e-s et chercheurs-euses des institutions partenaires, mais aussi des professionnel-le-s issu-e-s de bureaux privés et d'administrations publiques.

Mais l'objectif est aussi celui d'offrir aux personnes en formation une expérience dans différents contextes communaux et cantonaux. Les premières volées du Master en développement territorial auront eu l'occasion de travailler à l'élaboration de projets dans la plupart des cantons romands (Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud) ; mais également dans les périmètres transfrontaliers de l'espace Mont-Blanc et du Grand Genève, ainsi que lors d'ateliers internationaux d'urbanisme en Afrique, en Amérique du Sud et du Nord ou en ailleurs en Europe. Gageons que cette expérience de la diversité de situations d'aménagement en Suisse et dans le monde sera précieuse au moment de gagner le marché du travail.

*Professeur Laurent Matthey
Co-directeur du Master en développement territorial
& responsable de l'orientation Urbanisme de projet*

*Professeur Pierre-Henri Bombenger
Co-directeur du Master en développement territorial
& responsable de l'orientation Urbanisme opérationnel*

L'atelier et la commande

Cet atelier du premier semestre du Master conjoint UNIGE/HES-SO en Développement Territorial (MDT) a pour objectif de familiariser les étudiants avec le travail de projet à grande échelle. En 2022, il a porté sur le territoire du Pays Bellegardien, centré sur le périmètre de la communauté de communes éponyme, allant de Fort l'Ecluse au nord au barrage d'Injoux-Génissiat au sud, du plateau du Retord à l'ouest jusqu'au plateau de la Semine à l'est (au pied du Vuache).

Bien qu'institutionnellement partie intégrante du Grand Genève et considéré comme l'une de ses portes, le Pays Bellegardien se situe à l'extérieur du bassin genevois du point de vue géographique et géologique. Il se distingue également par son caractère rural, marquant tant du point de vue des paysages (bocages, pâturages), que de l'économie avec une agriculture prospère dominée par les pâturages dont le lait est utilisé pour des fromages AOC renommés (Bleu de Gex, Comté, Morbier).

Composé de 12 communes, regroupant env. 22 000 habitant-e-s et 7 000 emplois, à 47 km de Genève, il est sans doute le territoire « le plus périphérique » du Grand Genève. Pourtant la pression, notamment foncière, caractéristique à la métropole genevoise s'y fait bel et bien sentir. Le territoire se caractérise par sa très bonne accessibilité (autoroutes A40, gare TGV, TER et aéroport de Genève et Lyon à proximité). La saturation de la départementale 1906 aux heures de pointe, axe stratégique pour se rendre dans le pays de Gex, témoigne de l'appartenance du territoire aux flux du Grand Genève.

On comprend donc rapidement que les tendances actuelles pourraient conduire à en faire une grande banlieue dortoir, aux dépens de l'économie résidentielle et locale ainsi que des catégories de populations les plus faibles, sans cesse repoussées plus loin en périphérie. Alors que le territoire peine encore à trouver la voie de sortie de la crise industrielle et s'efforce de se penser un nouvel avenir, la question de la nature de ses liens à la métropole genevoise, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, s'impose avec force. Comment profiter du dynamisme économique tout en évitant la dépendance totale ?



Les atouts du territoire sont nombreux. Carrefour naturel des routes allant du Jura vers les Alpes (à la frontière entre l'Ain et la Haute-Savoie) et de l'Allemagne vers la France, il constitue un passage obligé lorsque l'on vient de la Suisse. Cette position de nœud stratégique a conduit à la création de la gare ferroviaire du PLM (Paris – Lyon – Marseille), en 1858 et de la ville de Bellegarde elle-même (qui se réduisait jusque-là au hameau de Musinens). L'énergie liée à la force motrice du Rhône a par ailleurs offert les conditions pour un développement industriel jusqu'en 1960. Enfin, les ressources naturelles et paysagères offrent un cadre de vie de haute qualité et un argument au développement touristique, soutenu par quelques monuments naturels comme les pertes de la Valserine, le Pain de Sucre, les Marmites de Géant, ou encore le Plateau du Retord.

Néanmoins, le Pays Bellegardien fait face à deux grands défis à une échelle plus locale. Avec 75% de la population localisée dans la ville de Bellegarde, le territoire est marqué par une forte centralisation. Mais la croissance démographique se concentre actuellement dans les villages et la mobilité interne est marquée par la faiblesse du réseau de transports publics et de mobilité douce. Par ailleurs, bien qu'intégrée au réseau du Léman express, la desserte ferroviaire reliant Genève demeure très lacunaire aux heures creuses. Le recours aux déplacements en voiture est quasi contraint et l'espace public de la ville de Bellegarde est ainsi saturé par le stationnement pendulaire.

L'atelier s'est inscrit dans le contexte de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), avec un diagnostic débuté il y a plus de 5 ans. Une opportunité pour les étudiant-e-s de fournir des diagnostics davantage en prise avec des problématiques récentes, mais également de renouveler les récits et les imaginaires en vue de nourrir un projet de territoire fédérateur. L'un des éléments les plus fondamentaux était en l'occurrence d'interroger le rôle de cette «porte d'entrée» du Grand Genève, entre dépendance et autonomie, métropolisation et régionalisation. La question de sa raison d'être, donc de son identité, serait-elle résolue par sa simple intégration au Grand Genève ? De quelles ressources propres le Pays Bellegardien dispose-t-il pour se recomposer une identité, non pas à l'ombre ou en marge du Grand Genève, mais en tant qu'entité cohérente de l'agglomération ? Telles sont les questions qui ont guidé le travail de l'atelier.

*Laurence Crémel, Professeure HES, HEPIA
Marie-Hélène Giraud, Chargée de cours HES-SO
Lisa Levy, Chargée de cours UNIGE
Vincent Vergain, Chargé de cours HES-SO
Luca Piddiu, Assistant UNIGE*

fig.2. Site d'atelier (source : swisstopo)



fig.3. Salle des douanes



fig.4. Espace Louis Chanel



fig.5. Ancienne gare



fig.6. Ferme La Léchère



fig.7. Ferme La Léchère

Visite de terrain



fig.8. Près de la Valserine



fig.9. Valserine



fig.10. Pertes de la Valserine



fig.11. Barrage de Métral



La Communauté de communes du Pays Bellegardien

Mot des partenaires d'atelier

Le Pays Bellegardien, territoire de moyenne montagne situé à l'Est du département de l'Ain, est identifié comme un acteur régional de l'agglomération du Grand Genève, positionné comme porte d'entrée Ouest du Grand Genève.

La commande de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB) pour les étudiant-e-s de cet atelier était d'apporter un regard neuf sur le territoire, d'évaluer les potentialités de mutations, de transformation du territoire et d'explorer des pistes de projet de développement territorial répondant au défi énoncé : comment assurer une transition écologique du territoire dans une période de mutation profonde déjà amorcée ?

L'enjeu pour ce territoire et notamment pour la centralité de Valserhône est également de renforcer son potentiel d'attractivité économique et résidentielle tout en conciliant les ambitions démographiques et la protection des zones agricoles et forestières, ainsi que la préservation des paysages.

Les travaux présentés par les étudiant-e-s témoignent d'une compréhension fine des dynamiques et d'une richesse de réflexion. Ces derniers ont proposé des approches aux points de départ très divers pour appréhender ce territoire, en considérant notamment la richesse de ses ressources (surface forestière, production électrique, axes structurants de mobilités) et la réalité de ses échanges avec Genève, en mettant à jour des « trésors cachés », en qualifiant le pays « au bois dormant » ou de « terre des possibles ».

Leurs approches ont été tantôt pragmatiques, proches de la réalité du terrain et des acteurs en place, tantôt audacieuses, avec des propositions qui bousculent les visions locales et les processus de mise en œuvre.

Les étudiant-e-s se sont également montrés engagés dans leurs présentations, que ce soit en faveur de la préservation des ressources naturelles, des enjeux écologiques, en proposant de nouveaux réseaux de mobilité douce et des aménagements de quartiers ou même de villages ou en promouvant un principe de densification douce du Pays Bellegardien.

fig.12. Vue de Valserhône depuis le belvédère de Catray



Les élu-e-s et les agents de la CCPB tiennent à féliciter les étudiant-e-s pour leurs travaux qui ont porté un regard neuf, vivifiant et éclairant sur ce territoire et à les remercier chaleureusement pour leurs participations lors de la soirée de restitution. Cet atelier organisé avec succès par les enseignant-e-s de l'Université de Genève et la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale démontre la force de la transversalité pour penser le développement territorial de manière globale et cohérente.

De nouvelles perspectives ont émergé, lesquelles alimenteront à n'en pas douter le projet de territoire à venir !

*Véronique Herbert,
Directrice du Pôle Territoire
Communauté de Communes du Pays Bellegardien*



Travaux des étudiant-e-s

A la suite de la phase de diagnostic du territoire, les groupes d'étudiant.e.s ont été recomposés pour formuler le début d'une problématique et s'atteler à l'élaboration d'un projet. Chaque projet est dès lors pensé en lien direct avec le territoire enquêté et avec les informations accumulées à ce stade. Conçu dans une dimension régionale – qu'il s'agisse des dimensions de la communauté de communes ou d'un autre découpage territorial – ceux-ci donnent également à voir des «zooms» particuliers, sur une portion de territoire, une commune, une continuité urbaine ou un village. Il s'agit alors de tester les hypothèses des projets à différentes échelles, allant de la plus large à la plus réduite.

Au-delà de leurs spécificités formelles, les projets des étudiant.e.s abordent une variété de thématiques, reflet de la maturation des réflexions et d'un travail de groupe de plusieurs semaines. Cette démarche de projet, chère à la pédagogie de l'atelier, a fait émerger cette année encore des sujets tantôt inattendus, tantôt cohérents avec les initiatives publiques ou privées déjà en place sur le territoire. Divisés en trois catégories pour les besoins de cette brochure, tous les projets font implicitement ou explicitement face aux problématiques de la mobilité transfrontalière touchant le Pays Bellegardien, territoire à l'identité malmenée.

Ainsi, une première série de travaux traite de la mobilité, principalement interne au Pays bellegardien. Le **groupe #1 « Les villages se démarquent »** fait état des différentes vitesses traversant le territoire et propose le développement d'un réseau cyclable, ainsi que de voies vertes complémentaires au viaire existant. Dans une idée similaire, le **groupe #2 « Redéfinir les centralités par un maillage de villages »** se penche également sur la mobilité (cyclable et ferroviaire), en postulant un recalibrage des centralités au sein de la communauté de communes. Le **groupe #3 « Lisières et franges, porteuses d'une nouvelle qualité de vie »**, réalise un travail sur les lisières (rurales, urbaines) en différents lieux, que vient compléter un réseau de mobilité douce.

Une deuxième série de projets se focalise moins sur la mobilité, et aborde davantage les causes et conséquences de la proximité du Grand Genève et ses effets de métropolisation et périphérisation (travailleurs frontaliers, mitage du territoire, délocalisation des emplois, etc.). Face à ces constats, le **groupe #4 « Un habiter durable dans le Pays Bellegardien »** convoque une notion, l'habiter durable, afin de l'appliquer à différents modes de vie (habitat, mobilité). Le **groupe #5 « Conciliation des objectifs démographiques et protection de la zone agricole »**, quant à lui, pose une question simple : faut-il remettre en question les objectifs de croissance démographique ?

fig. 14. Le Rhône à la confluence avec la Valserine



Leur réponse consiste en une analyse fine des potentialités de densification sur le territoire, liées à des propositions de formes urbaines. Au-delà des questions d'habitat, le **groupe #6 « La Valse du Rhône »** sollicite l'identité du Pays Bellegardien en réfléchissant à un développement touristique par l'entremise d'une de ses richesses historiques, les cours d'eau.

Enfin, une dernière série de travaux met au cœur de ses projets les initiatives et les ressources locales, en démontrant que d'autres modes d'échange, de production et de valorisation sont possibles.

Le **groupe #7 « Le Pays Bellegardien au bois dormant »** revient sur le passé industriel de la région et, tout en reconnaissant l'interdépendance des ressources naturelles du territoire, propose un projet de développement autour de la filière bois. Le **groupe #8 « Les terroirs du Pays Bellegardien »**, comme le précédent, convoque les ressources du territoire basées sur le caractère et les potentiels agronomiques du Pays Bellegardien. Quatre «territoires» dessinent ainsi des spécificités du terroir local, avec ses chefs-lieux et ses productions. Le **groupe #9 « Terre des possibles »** s'appuie pour sa part sur des indicateurs de l'identité territoriale, paysages, lieux, récits collectifs, afin de valoriser les initiatives citoyennes au moyen d'outils comme des chartes. Enfin, le **groupe #10 « Micro-territoires et biens communs »** met lui aussi les initiatives citoyennes locales en lumière, mais en s'appuyant sur des biens communs, laissant place à des «micro-territoires» aux frontières mouvantes et définies par les habitant-e-s et la production locale.

Ce qui ressort de tous les groupes, mais en particulier de la dernière série de travaux, c'est une attention particulière et remarquable au rôle de la planification, dans ses dimensions matérielles autant que symboliques. Comment faire territoire sans que les habitant-e-s de celui-ci s'en sentent dépossédés ? Comment ne pas imposer des mesures et favoriser la participation ? Comment aménager «par le bas» ? Et, in fine, quel sens prend alors le développement ? Ces préoccupations bien contemporaines se retrouvent dans l'importance qu'ont accordé les étudiant.e.s aux initiatives locales, aux récits collectifs, à l'espace public, aux lisières et autres connexions ou à l'identité du territoire.

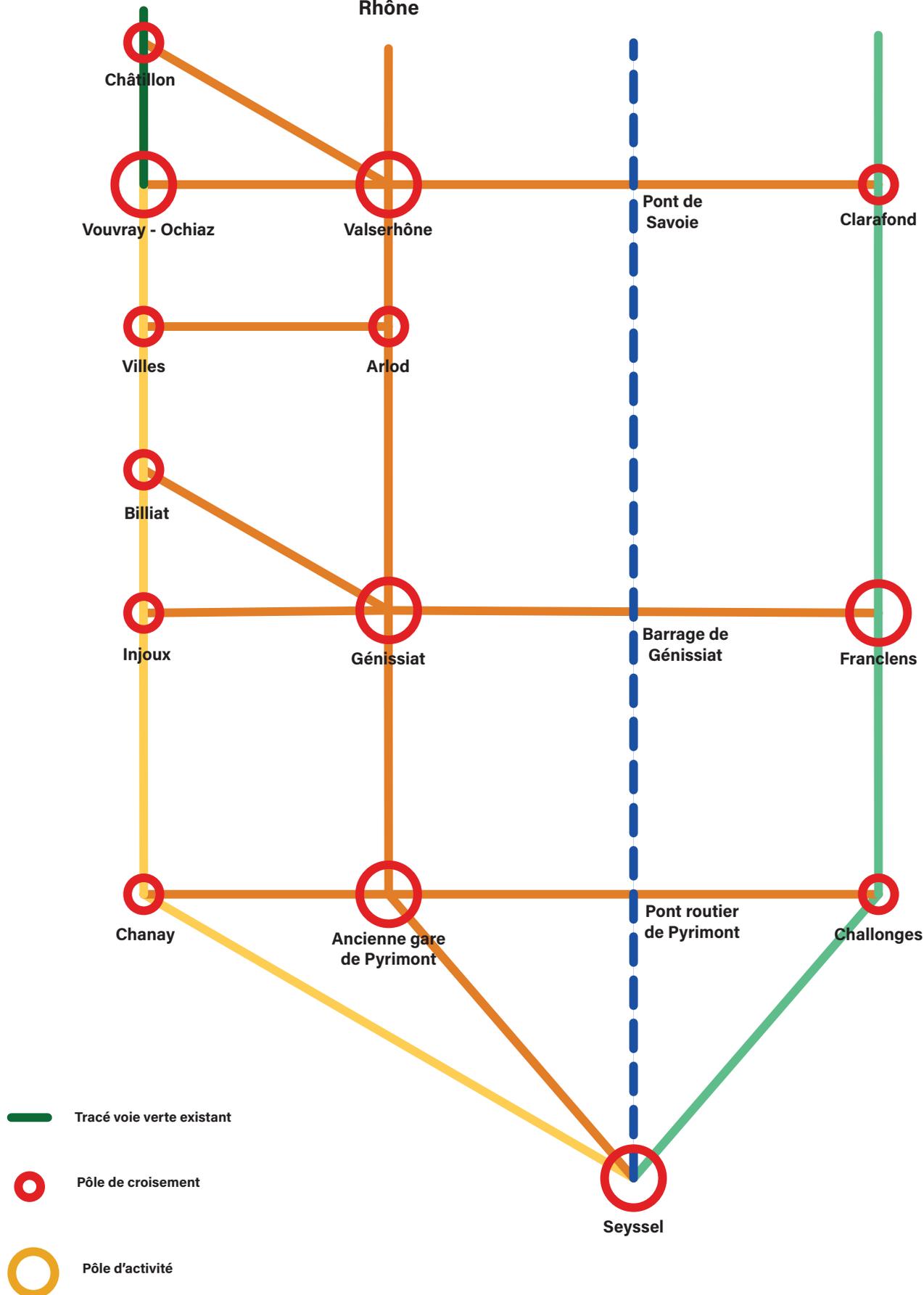
En partie résultantes de méthodes sensibles (de récolte, de diagnostic), ces projets sont également le témoin d'une réelle interrogation quant à la résilience des territoires face aux enjeux climatiques et socio-économiques.

Voie verte des villages

Voie verte du Rhône

Rhône

Viarhônga



Les villages se démarquent

Réseau de voies vertes et de services

Le principal constat sur lequel nous avons basé notre projet est celui que le Pays Bellegardien est principalement un territoire de passage. En effet, la grande majorité des individus passant par ce territoire ne font que le traverser, et ne prennent pas le temps de s'arrêter pour le découvrir. L'une des principales raisons de ce phénomène est sa situation géographique. Situé entre Genève, Lyon et Paris, Valserhône constitue un point clé de transit pour les usagers, puisque l'on retrouve d'ailleurs plusieurs axes de mobilité grande vitesse comme le TGV et l'autoroute. Sa proximité avec la frontière suisse est également génératrice de nombreux flux. De plus, on observe une forte polarité sur ce territoire, caractérisée par sa principale agglomération Valserhône. Ceci a pour conséquence une importante dépendance à la voiture puisque les principaux services sont regroupés majoritairement à Valserhône, et vient ainsi renforcer ce sentiment de passage.

Le fait que le Pays Bellegardien soit un lieu de passage est problématique puisque cela occulte les atouts présents sur ce territoire. En effet, cette région est dotée d'une forte qualité paysagère, d'un tissu associatif actif, et d'un terroir de qualité. Nous nous sommes donc interrogés sur les différentes manières de valoriser ces qualités, et avons défini trois enjeux : l'accessibilité, la visibilité et l'attractivité. Il s'agit de développer un projet qui rendrait plus accessibles les lieux d'intérêts de ce territoire tant pour ses habitant-e-s que pour les personnes venant de l'extérieur, ce qui permettra d'améliorer leur visibilité et donc l'attractivité du Pays Bellegardien. Ce projet entraînera des conséquences sur l'image de la région et pourra ainsi changer l'imaginaire plutôt négatif associé à ce lieu.

fig.16. (page de gauche) Schéma du réseau de voies vertes

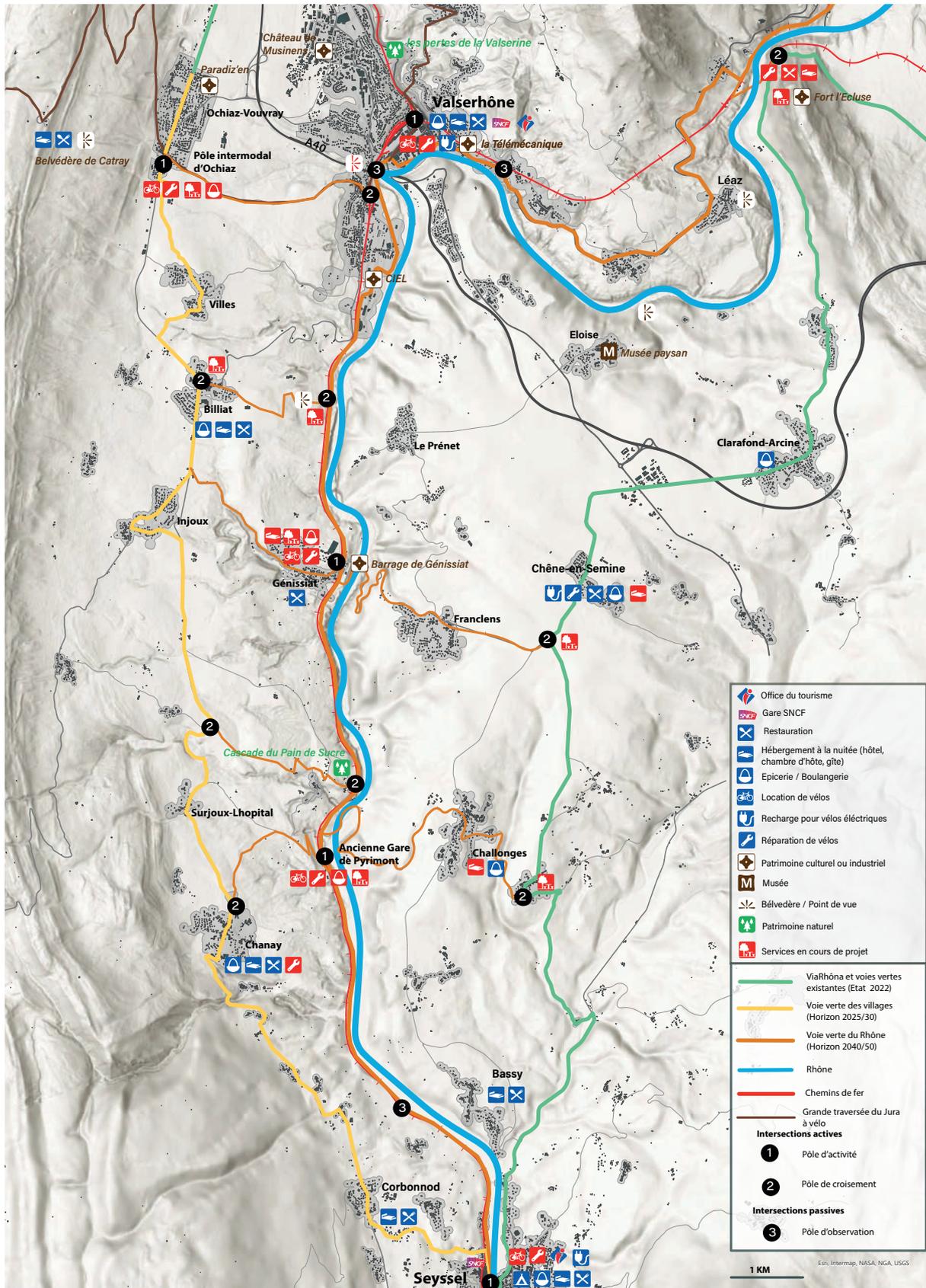


fig.17. Réseau de voies vertes, en relation avec les services disponibles sur le territoire. Des intersections, catégorisées entre passives et actives, ont été prévues

Pour ce faire, nous avons choisi d'opérer un « ralentissement », en repensant le réseau de mobilité. Il s'agit non pas d'aller contre le réseau grande vitesse, mais de proposer une imbrication des vitesses, en travaillant sur les mobilités rapides et lentes. Notre problématique s'articule donc de la manière suivante : dans quelle mesure, différentes imbrications de vitesses permettraient de développer un nouveau réseau de mobilités, ainsi que des services locaux, modifiant l'imaginaire associé au Pays Bellegardien ?

La première étape concerne la création d'une voie verte des villages, reliant les différentes communes du plateau. La deuxième correspond à la voie verte du Rhône, qui sera une alternative à la Viarhona et proposera un itinéraire passant par le Pays Bellegardien. Enfin, la troisième étape consiste à adapter la desserte ferroviaire le long de la voie verte du Rhône.

Mettre les villages en valeur par la création de voies vertes

Comme mentionné précédemment, la première étape consiste à revaloriser les villages présents sur le territoire. Pour cela, deux actions vont être menées. La première est l'instauration d'une voie verte pour offrir une alternative à la voiture pour les déplacements quotidiens, mais également de rendre accessibles les lieux d'intérêts (que ce soit des lieux touristiques, culturels, naturels ou encore associatifs). L'objectif est de créer une colonne vertébrale du réseau de mobilité douce pour rendre ces lieux accessibles, visibles et donc renforcer l'attractivité du territoire. Dans un second temps, il s'agira d'aménager les centres des villages pour éviter la centralisation des services à Valserhône, et ainsi donner plus d'importance aux villages. Nous proposons ainsi une densification des centres, en utilisant les espaces libres. Il nous semble intéressant de travailler sur les places publiques car ce sont des lieux de rencontre propices à la mise en place de services.

La seconde étape de notre programme correspond à la création de la voie verte du Rhône. Cette voie verte se présentera comme une alternative à la Viarhona déjà existante. Les tronçons ajoutés permettront de passer par le Pays Bellegardien, qui n'est actuellement pas desservi par le tracé existant. Cette voie verte a une visée davantage touristique que la voie verte des villages, car la Viarhona est principalement utilisée pour des activités de loisirs. Néanmoins, cette voie verte sera tout de même un atout pour les locaux qui pourront profiter des berges du Rhône qui ne sont pour la plupart pas aménagées. Cette voie verte a pour but de revaloriser le Rhône qui semble être oublié par ses habitant-e-s.

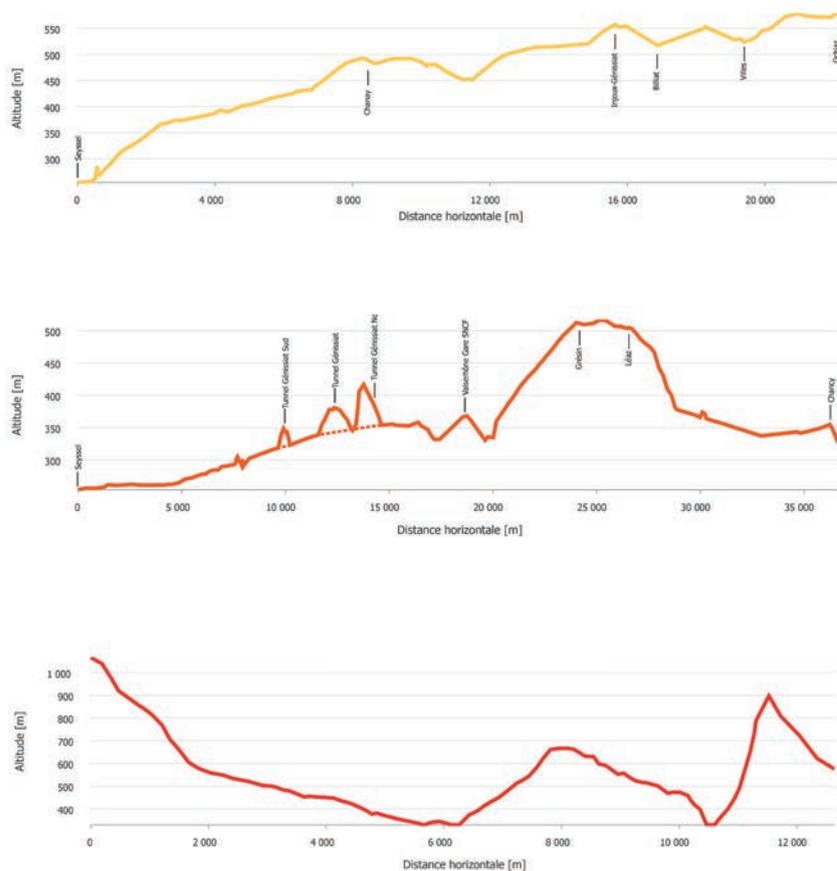


fig.19. Dénivelés du réseau. (en haut) Voie verte des villages : profil en long. (au centre) Voie verte du Rhône : profil en long. (en bas) Belvédère - Valsenhône - Vubens : profil transversal.



fig.18. Illustrations des intersections. (à gauche) Pôle de croisement, intersection secondaire, croisements entre voies vertes et chemins. (à droite) Pôle d'observation, intersection passive où le changement modal n'est pas possible.

Aménager des pôles de croisement

En parallèle de ces deux voies vertes, des pôles intermodaux vont être aménagés à des croisements stratégiques, proposant plusieurs niveaux de service. Pour cela, nous avons distingué trois types de pôles.

Premièrement, les pôles d'activités seront aménagés aux intersections des voies de vitesse rapide et lente. Ces derniers prendront la forme d'une halle multifonctionnelle qui accueillera des services touristiques comme des espaces de détente et de location de vélos, mais également des services pour les habitant-e-s. En effet, nous avons imaginé ces halles multifonctionnelles comme des espaces de rencontre pour créer et/ou renforcer le lien social. Ainsi, un stand sera mis à disposition des producteurs locaux afin qu'ils puissent vendre leurs produits du terroir et promouvoir l'agriculture du Pays Bellegardien. De plus, au vu du fort réseau associatif présent sur le territoire, les halles seront pourvues d'une salle associative pour encourager et maintenir les associations existantes. Ces pôles d'activités permettront de dépasser les enjeux liés à la mobilité, puisqu'elles permettront de rendre visibles les richesses du Pays Bellegardien.

Le second type de pôle est un pôle de croisement, situé à des intersections de plus petite envergure qui concernent uniquement celles entre les chemins pédestres et cyclables. Ces pôles seront aménagés avec des abris semi-ouverts, qui serviront d'abris en cas de mauvaise météo et accueilleront de la documentation sur les lieux d'intérêts, les itinéraires ou encore sur la faune et la flore.

Enfin, le troisième pôle est un pôle d'observation. Ce dernier est défini par un croisement visuel des différentes vitesses, comme par exemple le viaduc de Bellegarde. Nous pensons créer un belvédère sur ce viaduc, afin qu'il devienne une infrastructure de ralentissement et de grande vitesse.



fig.20. Potentiels sites d'implantation de la voie verte de villages

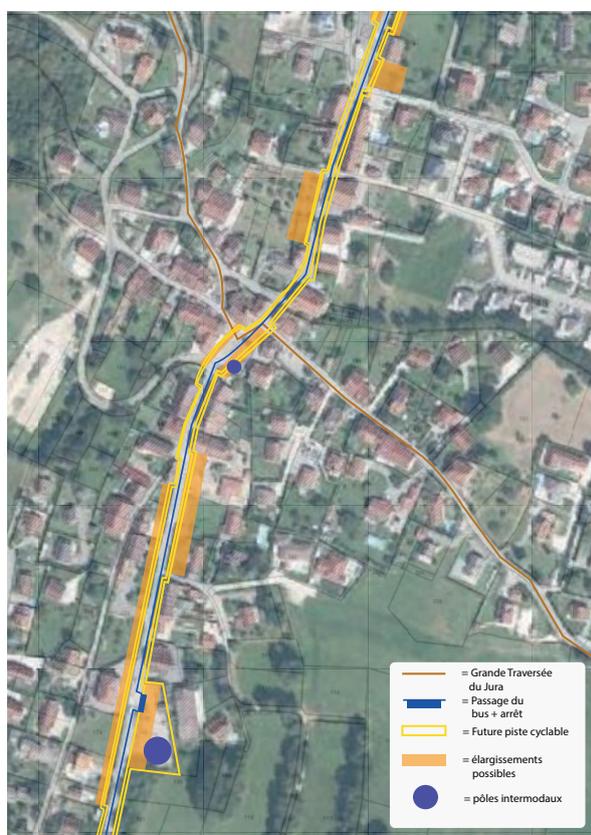
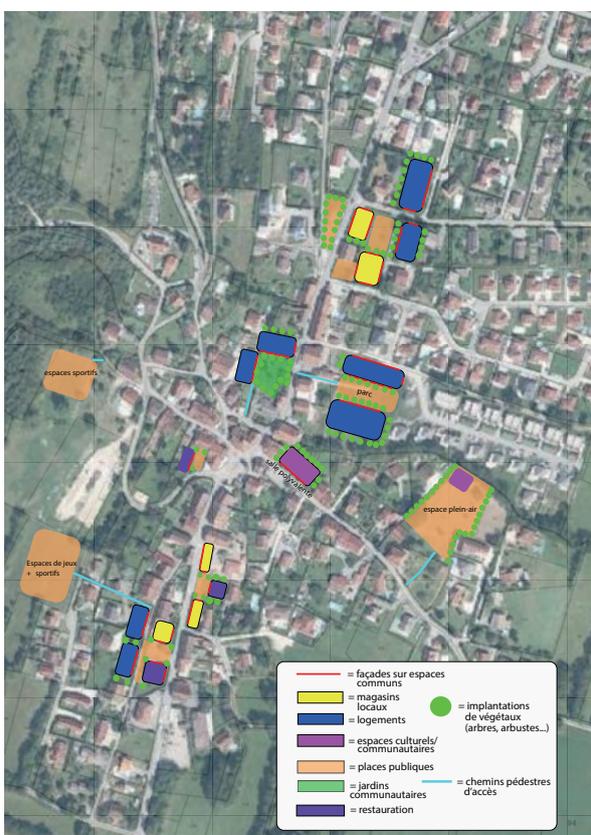


fig.21. Requalification des villages : l'exemple d'Ochiaz. Nouvelles planifications possibles du village (à gauche). Réaménagement de la rue de la Fontaine (à droite).

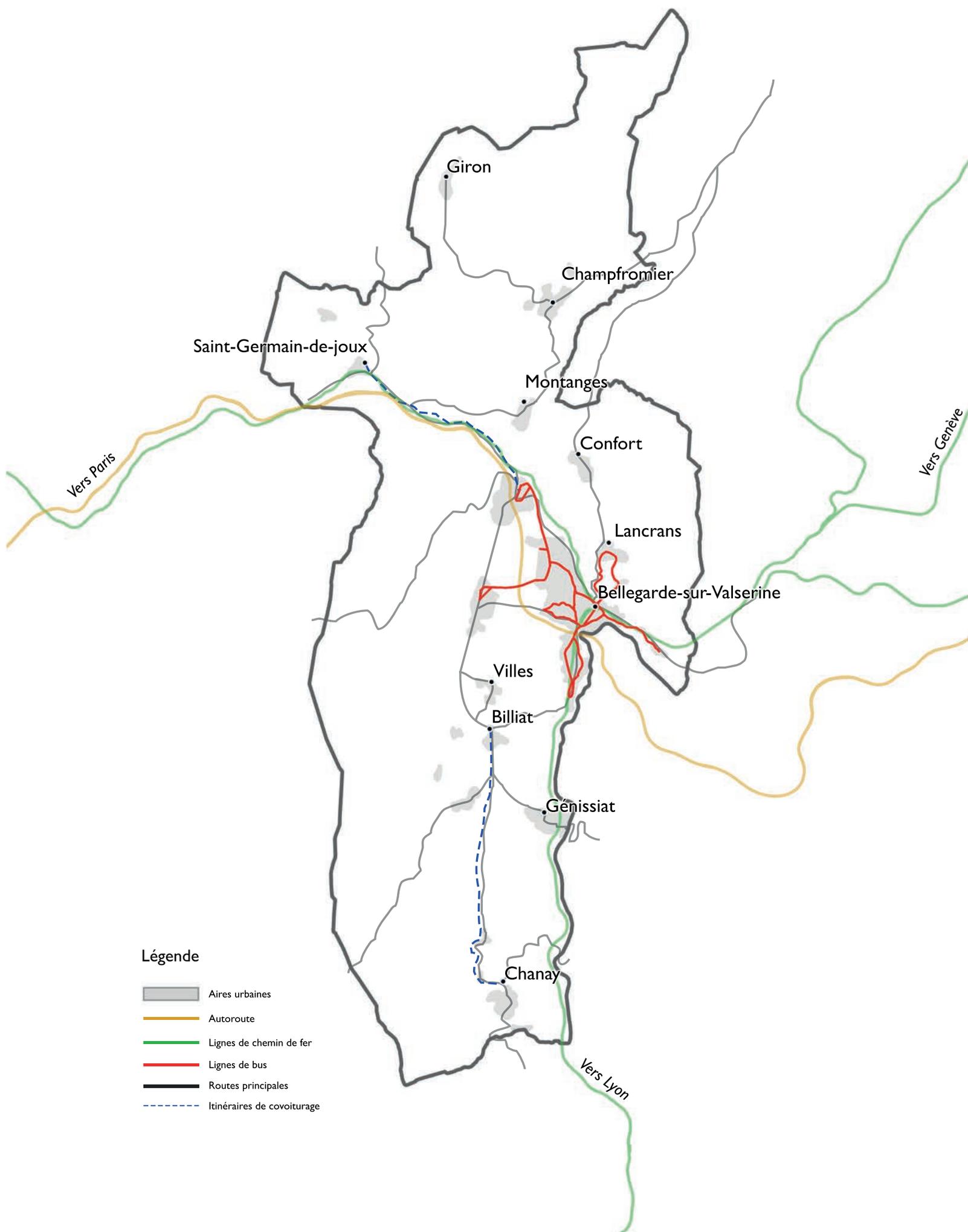
Créer de nouvelles haltes ferroviaires desservant le réseau

La dernière étape de notre programme sur le Pays Bellegardien est celui d'aménager des nouvelles haltes ferroviaires. En effet, si la voie verte du Rhône est fortement utilisée par les usagers, la question de l'ouverture de nouvelles gares ferroviaires peut se poser. Nous avons relevé deux lieux offrant un fort potentiel à ce sujet : le barrage de Génissiat et l'ancienne gare de Pyrimont-Chanay. Ces deux emplacements présentent des avantages liés à la proximité de certains services et de lieux d'intérêt. Aménager de nouvelles gares permettra au sud du territoire de bénéficier d'une desserte ferroviaire, et sera un plus pour les touristes. En effet, il sera possible de faire une partie de la voie verte en vélo ou à pied et ensuite revenir en train.

Ainsi, grâce à ces différents aménagements prévus sur le territoire bellegardien, nous pensons pouvoir répondre à notre problématique. La programmation d'un réseau de mobilité lente intégré au réseau existant permettra de visibiliser, attirer et ainsi revaloriser le Pays Bellegardien. L'imaginaire négatif qui lui est aujourd'hui associé sera petit à petit revalorisé par la mise en avant de ses nombreuses richesses. Le ralentissement est donc un outil qui permet de concilier mobilité rapide et mobilité lente, tout en profitant aux habitant-e-s des villages.

	Temporalité de mise en oeuvre	Détails du projet	But visé
Voie verte des villages	Horizon 2025	Aménager une voie verte reliant les villages du plateau bellegardien	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des villages - Permettre imbrication des vitesses (pôles) - Créer un réseau fonctionnel pour habitant.e.s
Voie verte du Rhône	Horizon 2040	Aménager une voie verte servant d'alternative à la Viarhône mais sur la rive droite du Rhône	Montrer une autre image de la région aux personnes traversant le territoire grâce au ralentissement et à la valorisation de ses qualités
Adaptation du réseau ferroviaire	Horizon 2050	Adapter la desserte ferroviaire afin de mieux desservir la voie verte le long du Rhône	Attirer de nouvelles personnes en adaptant le trafic ferroviaire à notre réseau de mobilités (réaffectation de petites gares comme Chanay)

fig.22. Plan d'action et phasage proposés



Légende

-  Aires urbaines
-  Autoroute
-  Lignes de chemin de fer
-  Lignes de bus
-  Routes principales
-  Itinéraires de covoiturage

Redéfinir les centralités par un maillage de villages

Notre projet de territoire s'inscrit sur le territoire du Pays Bellegardien. La Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB) a été créée en 2003 et fait partie de l'agglomération francovaldo-genevoise. Elle se trouve en Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le département de l'Ain, à 47 km de Genève. Sa localisation entre massifs montagneux (Jura, plateau du Retord), joue un rôle contraignant dans la planification des transports. Le relief important du territoire rend difficile certaines pratiques de mobilités. La situation de Valsershône en tant que nœud routier important au carrefour de plusieurs directions crée également un handicap, car la configuration du réseau routier rend indispensable la traversée du centre-ville pour la plupart des voies de transit. Cette réalité laisse très peu d'espace dédié aux piétons en centre-ville, le rendant également dangereux et pollué (sur les plans aérien, sonore et visuel), restreignant les activités commerciales et gâchant l'attractivité globale du centre-ville pour les habitant-e-s et les visiteurs-euses. Cela nous a donc mené à la réflexion suivante : quelles opportunités la diminution de l'usage de la voiture dans le Pays Bellegardien apporterait-elle ?

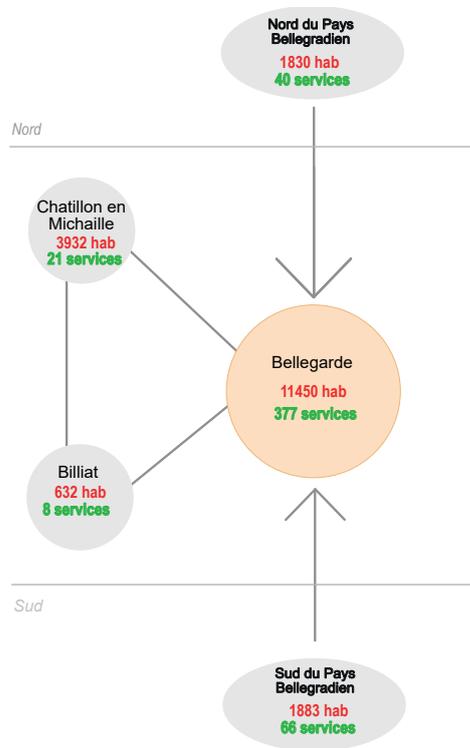
Restructuration des centralités et réduction de la place de la voiture : vers une nouvelle image du Pays Bellegardien

Notre projet intitulé « Maillage de villages » a pour vocation d'une part de réduire l'utilisation de la voiture en offrant d'autres alternatives, d'autre part de créer deux nouvelles centralités afin de désengorger Bellegarde et de permettre une revalorisation du Pays Bellegardien.

fig.23. (page de gauche) Projet du réseau de mobilité multimodal



fig.24. Etat actuel de l'espace occupé par le stationnement à Bellegarde



(à gauche) Situation actuelle de la répartition des habitants et services sur le territoire du Pays Bellegardien, démontrant la sur-centralité de Bellegarde.
 (à droite) Photographie mettant en évidence la place prise par le transport individuel motorisé au regard de l'espace public disponible

Premièrement, le territoire présente une forte utilisation de la voiture et un accès à la mobilité multimodale difficile. La grande empreinte de la voiture sur le territoire pose de sérieux problèmes d'utilisation du sol et des ressources, de densité du trafic, de pollution et de nuisances sonores. La création de nouvelles centralités, avec un nouveau plan de mobilité, permet de décharger Valserhône du poids du trafic automobile, de créer de meilleures connexions et correspondances intrarégionales et de mieux répartir le trafic automobile sur le territoire.

Deuxièmement, en réduisant l'empreinte de la voiture sur le territoire, il y aurait plus d'espaces pour des activités alternatives et pour le développement des centralités principales et secondaires. L'amélioration de la qualité de vie et la mixité sociale seront ainsi possibles. De plus, cela permet de créer des opportunités de développement économique sur le territoire, dont les habitant-e-s et ceux qui traversent la CCPB peuvent en profiter.

Notre projet vise donc à revaloriser l'image du Pays Bellegardien, afin de rendre le territoire attractif mais surtout d'en faire ressortir ses nombreuses qualités : le contexte géographique favorable, les connexions très fortes avec l'extérieur, les nombreuses activités touristiques et une nature omniprésente. Ces différentes caractéristiques permettent de nombreuses opportunités pour le territoire.

Dans un premier temps, un diagnostic sur la mobilité dans le territoire a été réalisé. Il en est ressorti : une utilisation massive de la voiture et un faible réseau de transports en commun. Cette surreprésentation de la voiture a produit des espaces publics recouverts par des places de parkings. Des places piétonnes, des espaces verts, des zones de rencontres ont été sacrifiés au profit de la voiture. Peu d'alternatives à la voiture sont présentes. Le territoire révèle un faible réseau de transport en commun et une mobilité douce inexistante. A partir de ce constat nous avons donc décidé de mettre en place un nouveau réseau de mobilité qui se veut multimodal et adapté à chaque village présent sur le territoire. Chaque village a été analysé en fonction de sa population, du nombre de services, de son emplacement géographique et des axes de mobilité existants afin de trouver une meilleure offre de mobilité adéquate sur l'ensemble du territoire.

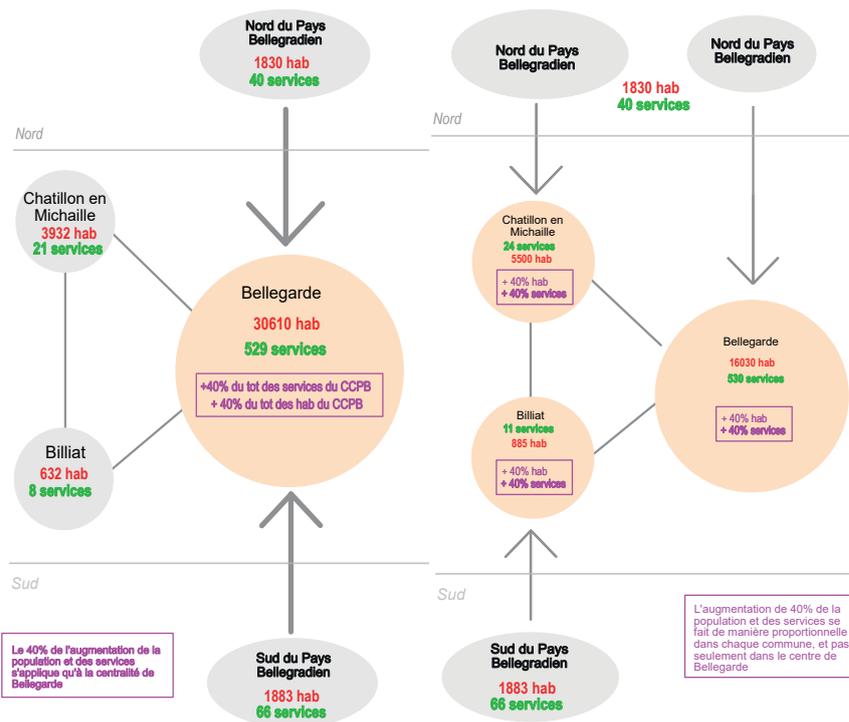


fig.26. Projection de l'évolution démographique en fonction des centralités
 (à gauche) Projection suivant la tendance actuelle
 (à droite) Projection selon un rééquilibrage polycentrique

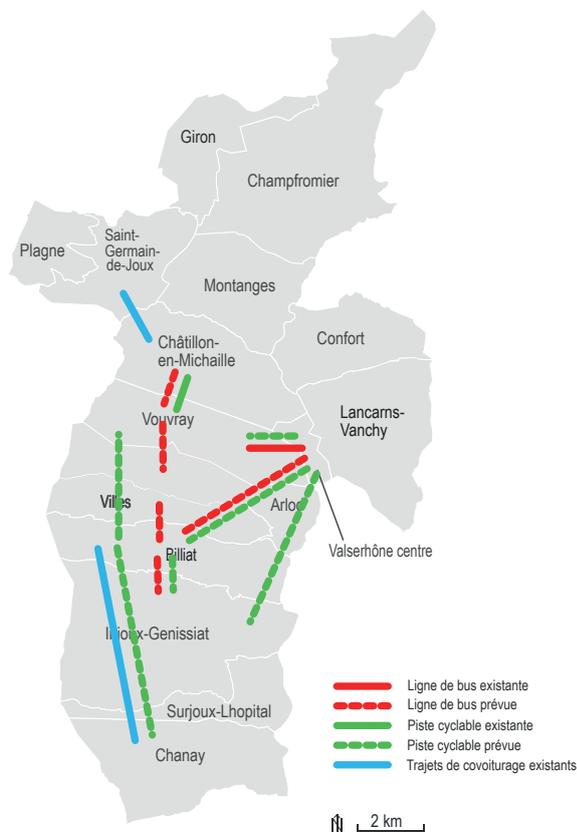


fig.25. Schéma de mobilité en fonction du scénario polycentrique

Le projet vise à étendre la ligne de bus afin de desservir une majorité de villages allant de Champfromier au nord, à Génissiat au sud. Cela est possible grâce à l'important maillage de routes présent sur le territoire. Nous voulons également revaloriser les mobilités douces en créant des espaces pour piétons, des voies vertes et des bandes cyclables. Pour favoriser cela, l'installation de vélos électriques en libre-service et d'équipements de stationnement sera effectuée. Finalement, le projet vise à améliorer les offres de mobilités et mettre en avant une politique d'incitation au covoiturage.

Dans un deuxième temps, notre projet a pour but de développer deux nouvelles centralités afin de décharger Valsershône du trafic automobile et de permettre une meilleure répartition du trafic sur le territoire. Actuellement la CCPB présente une ville centrale hyper connectée mais en perte de vitesse et une périphérie rurale délaissée. La majorité des services et de la population se situe à Bellegarde même. Cette dynamique posera un problème à partir du moment où une augmentation démographique atteindra le territoire, ce qui pourrait engendrer un étalement urbain et un accroissement du trafic.

Il est donc nécessaire de redéfinir cette dynamique interne du territoire afin de limiter ces aspects négatifs. En plus des enjeux de mobilité, s'ajoutent la décentralisation, la densification et la redynamisation des centralités. Pour répondre à la croissance de la population, notre projet vise à densifier certaines zones du territoire. Une solution à court terme serait de valoriser les logements vacants, dont le taux est élevé sur le territoire. Cela permet d'augmenter la population sans modifier significativement le bâti. Pour compléter cela, le projet prévoit une densification dans le bâti en sélectionnant certaines zones propres à accueillir cette densification. Ces zones se trouvent à Châtillon-en-Michaille et à Billiat qui sont les nouvelles centralités que nous voulons développer et valoriser. Ainsi, notre projet s'articule autour de ces trois nœuds stratégiques majeurs sur le territoire : Bellegarde, Châtillon-en-Michaille et Billiat. L'objectif est de créer des pôles régionaux afin de ne pas concentrer tous les services à Bellegarde mais également de créer des zones de rencontre et de donner des opportunités de développement à ces villages. En premier lieu le centre, composé par les villages de Châtillon, Vouvray, Villes, Billiat et Bellegarde, qui sont relativement bien liés entre eux en termes de mobilités et services.

Deuxièmement, les territoires au nord de Châtillon-en-Michaille, comprenant Giron, Plagne, Montanges, Champfromier, St.-Germain-de-Joux, territoires caractérisés par un relief important, une grande surface forestière, des routes étroites et peu propices au vélo, une population de 1 800 habitant-e-s et une septantaine de services. De plus, le territoire a un intérêt touristique non négligeable en été. Troisièmement, les territoires au sud de Billiat, représentés par Injoux, Surjoux, L'hôpital, Génissiat et Chanay. Ils comptent 1 800 habitants et une quarantaine de services.

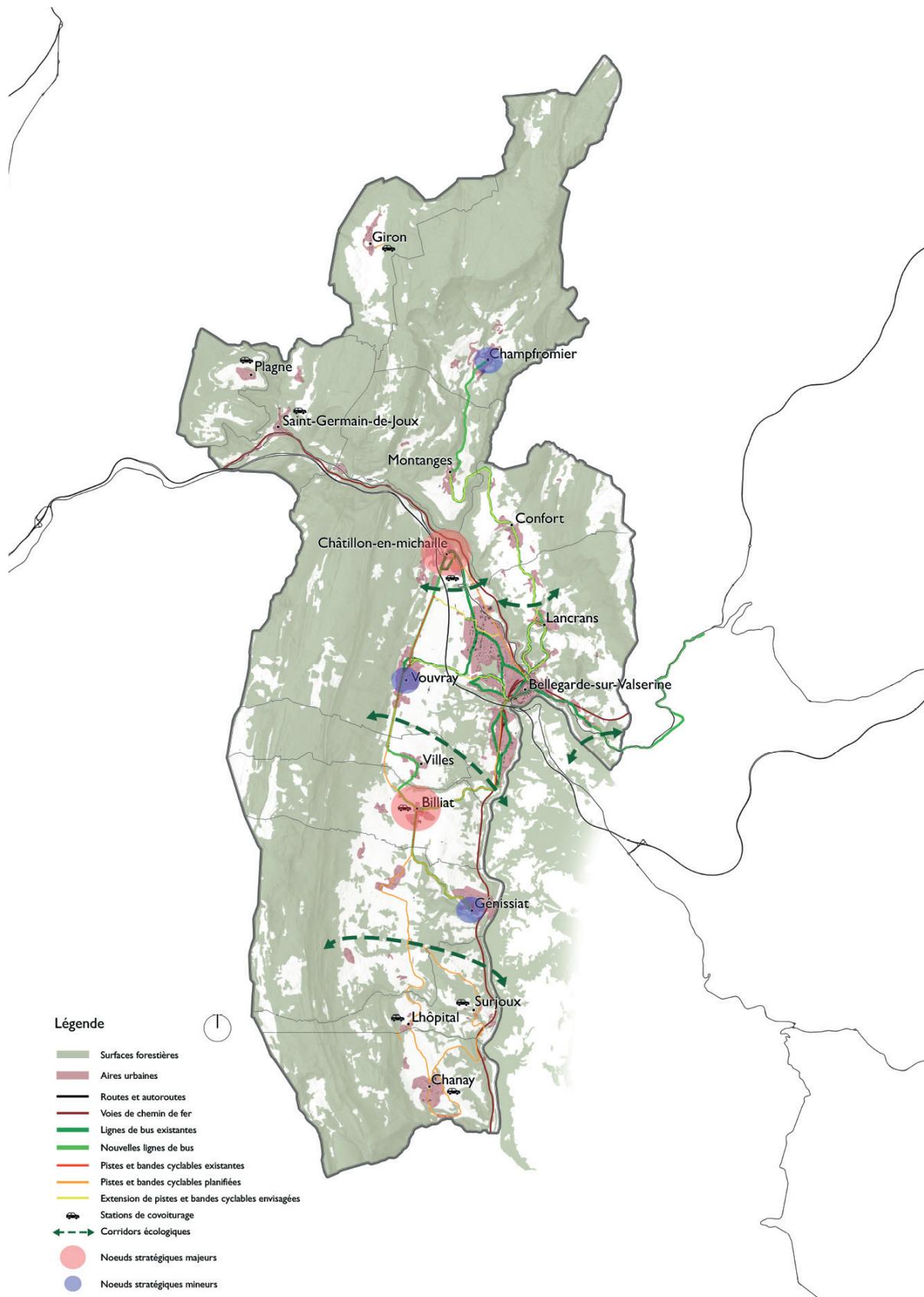


fig.27. Carte de la Communauté de communes du Pays Bellegardien représentant les planifications futures (extensions de lignes de bus, nouvelles pistes cyclables), les noeuds stratégiques et l'interaction avec les corridors écologiques

A Bellegarde, nous misons sur une piétonisation partielle, une limitation du trafic routier et une réduction du nombre de places de parkings. Cela permet de favoriser les petits commerces et de rendre la vie plus agréable. Châtillon-en-Michaille, ensuite, possède un nombre important de services, un taux de vacance de logements élevés et des zones à densifier surdimensionnées. Le projet veut redynamiser le village ainsi que son centre historique par une réduction de la vitesse des véhicules à 30km/h dans le centre du village. A cela s'ajoute une amplification des voies vertes, piétonnes et cyclables ainsi qu'une valorisation et une préservation des corridors écologiques. Enfin, Billiat est à la jonction entre le centre et le sud du territoire. L'objectif est de limiter le mitage, de densifier de façon raisonnée en accord avec la croissance démographique. Ces modifications permettent des opportunités de développement pour ces villages.

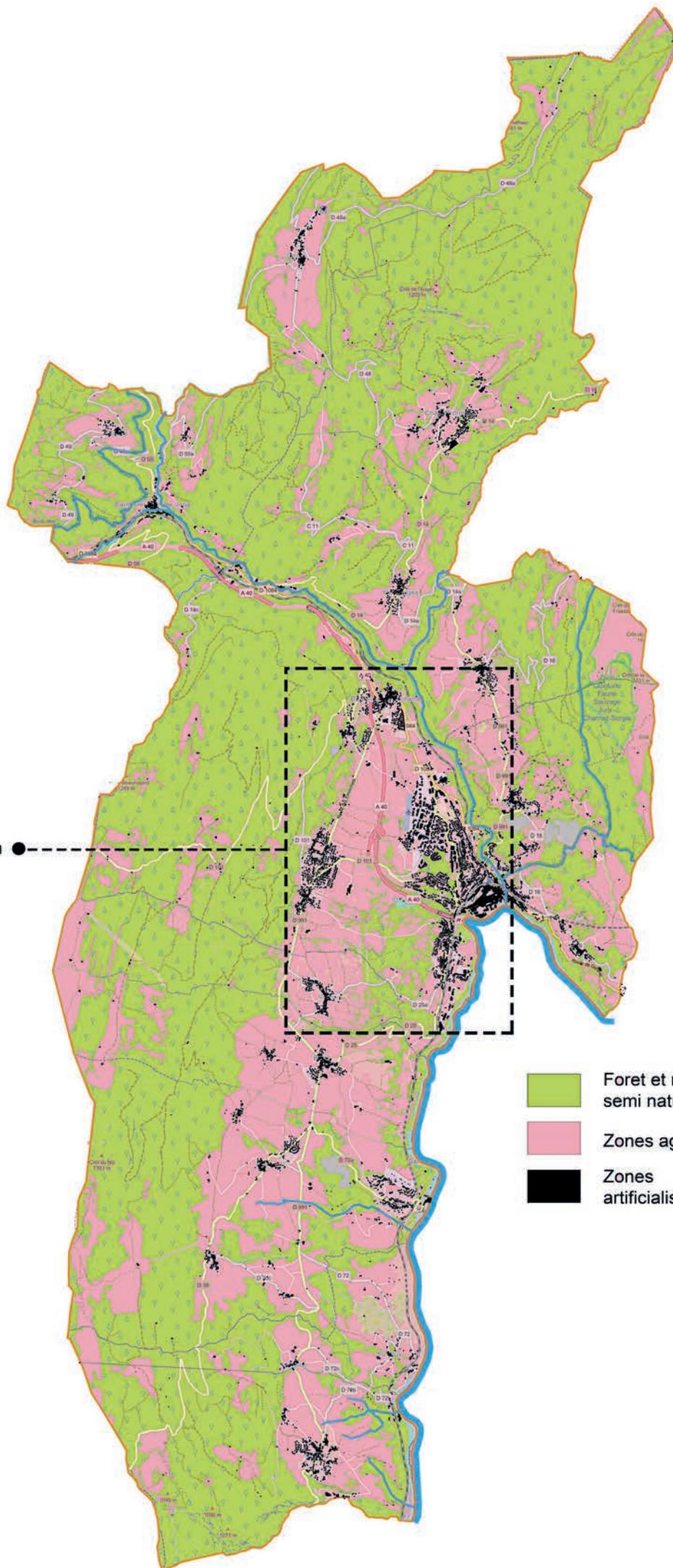
Enjeux

Un projet d'une telle envergure comporte des risques non négligeables. Il faut prendre en considération les coûts du projet de mobilité. Afin de mettre en œuvre un nouveau système de mobilité, il faut que celui-ci soit rentable par rapport à son utilisation. Le risque de la gentrification est également à prendre en compte. Rendre un territoire plus attractif amène à une augmentation de la population et ainsi à une augmentation des prix. Enfin, l'aspect psychologique des résident-e-s est également à garder à l'esprit. Il faut que les habitant-e-s soient prêts à abandonner leurs habitudes de mobilité, c'est-à-dire leur voiture.

Conclusion

Avec ce projet, nous voulons aider le territoire à mettre en lumière ses caractéristiques, afin qu'il puisse offrir de meilleurs espaces de vie à ses usager-e-s tout en restant dans sa simplicité et son intégrité. Notre projet vise à améliorer la qualité de vie, à désengorger les routes et le centre-ville de Bellegarde, à dynamiser les petits commerces et à végétaliser les centres urbains. La pollution sera réduite, et la traversée des routes sera moins dangereuse pour la faune. Ce projet, dans son ensemble, vise à améliorer la santé économique, environnementale et sociale du territoire, en créant des opportunités de développement socioéconomique, dont les habitant-e-s et ses usager-e-s pendulaires ou plus occasionnels peuvent profiter.

Zone d'intervention ●



- Foret et milieux semi naturels
- Zones agricoles
- Zones artificialisées

Lisières et franges, porteuses d'une nouvelle qualité de vie

Le Pays Bellegardien est un territoire rural du Grand Genève. Essentiellement forestier (66%) et agricole (27%), ce territoire est aussi un pôle d'habitation et son économie est en construction depuis la fin de l'époque industrielle de Bellegarde. Entre 2020 et 2021, nous avons pu constater une augmentation de 23.4% du nombre de frontaliers vivant sur ce territoire. (2020 : 2'611 ; 2021 : 3'246). De plus, en 2019, 54% des habitants actuels ne vivaient pas sur ce territoire dix ans auparavant.

Le territoire est organisé autour de la nouvelle ville-centre de Valserhône (fusion de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans), qui regroupe tous les services pour en faire le pôle d'attraction principal pour les habitants. De par sa taille et les services qu'elle regroupe, Valserhône correspond dans son ensemble aux critères des villes dites « moyennes ». Cette catégorie tire sa qualité de vie et son attractivité principalement de deux critères : l'accès à la nature et la proximité de la campagne. D'autres critères comme la conservation d'un centre historique ressortent aussi régulièrement des études menées à ce sujet. La conservation de la ville en tant que « ville moyenne » représente un enjeu important. Des points que Valserhône possède nettement, et qui sont aussi très présents dans le Pays Bellegardien.

fig.28. (page de gauche) Carte de diagnostic représentant les zones naturelles et artificialisées dans le but d'en fournir les limites. Ce travail a permis d'établir une spatialisation précise des franges et lisières .

fig.30. (à droite) Illustration des types de lisières



Rupture



Isolement



Complémentarité



Entremêlement

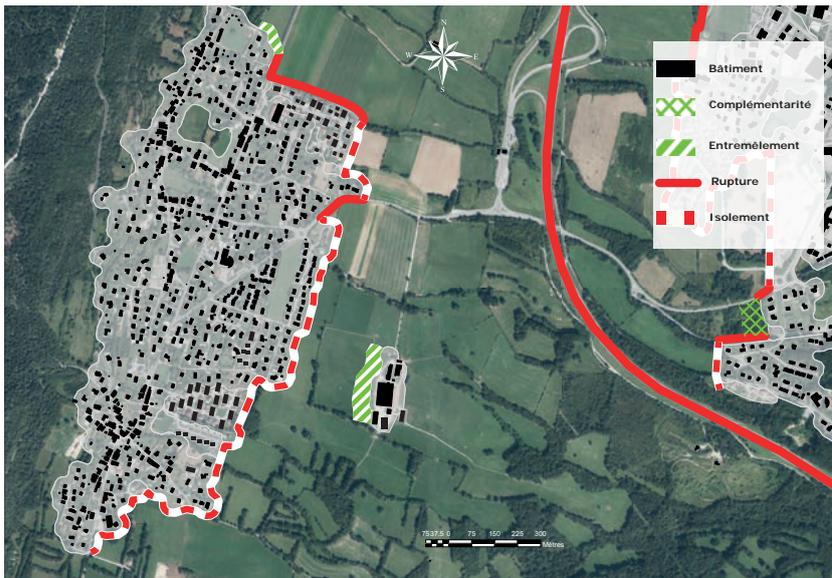
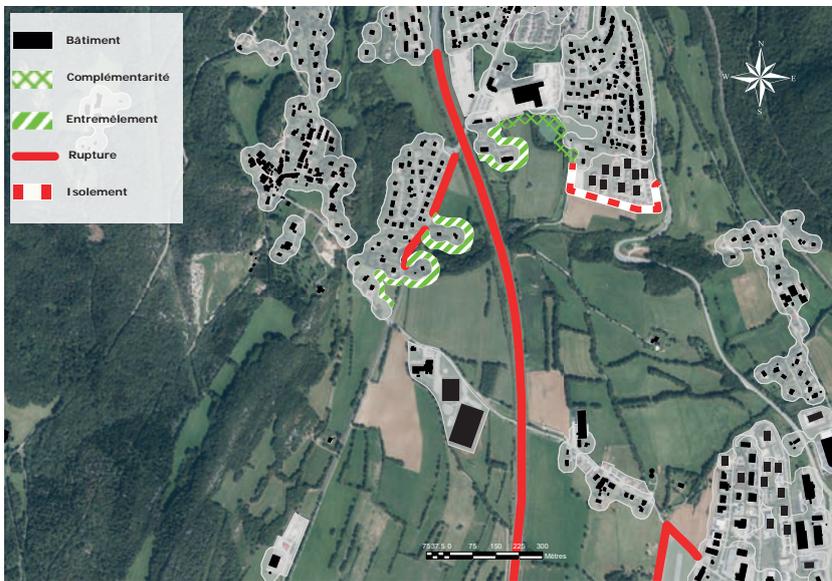


fig.29. Diagnostic des lisières à Châtillon-en-Michaille et Vouvray

L'arrivée de nouveaux habitant-e-s permet aussi de donner vie au territoire. En effet, on ne peut alors pas considérer ce territoire comme étant en déclin, ce qui peut être le cas de nombreux territoires métropolitains de population similaire. Nous pouvons également relever la présence d'une nature abondante et de qualité. La ville principale, Valserhône, est elle-même encerclée par une « ceinture verte » naturelle contenant des champs, exploitations agricoles et prairies.

Cependant, l'augmentation du nombre de nouveaux ménages peut entraîner quelques coûts, dont l'étalement pavillonnaire et résidentiel qui, malgré les récentes politiques de « zéro artificialisation nette », continue de grappiller petit à petit des terres initialement non destinées au bâti. Sur un territoire naturellement riche et où les terres agricoles touchent presque les villages et villes, il est important de se questionner sur l'impact de l'augmentation des ménages et du bâti.

Il serait utopiste de croire que l'augmentation du nombre de ménages va prochainement s'affaiblir dans les années à venir. L'attractivité du Grand Genève couplée à la congestion du marché immobilier sur le territoire suisse rend cette augmentation très certainement pérenne. Dans ce contexte, il est indispensable de faire le maximum pour favoriser son intégration sur le territoire et faire coïncider l'existant avec le nouveau. Cette attention doit se porter notamment sur le développement du bâti.

Le territoire du Pays Bellegardien possède de véritables forces et attraits qu'il faut conserver. Il est important alors de le conserver tout en développant durablement le territoire. Nous entendons par durablement, le fait de ne pas développer le territoire uniquement pour des raisons fonctionnelles, c'est-à-dire d'habitation, mais aussi le fait de développer des actions qui entraîneront des répercussions et ramifications bénéfiques. Enfin, nous avons pour fil rouge la volonté de conserver les espaces agricoles et naturels présents.

Ces motivations nous mènent alors à nous questionner sur l'imbrication entre le bâti et le naturel. Comment développer le bâti et les constructions urbaines tout en conservant les espaces naturels et agricoles déjà aux « portes et lisières » des poches résidentielles ?

Afin de définir notre périmètre d'action, nous pensons donc qu'il est nécessaire d'analyser les zones où l'augmentation du nombre de ménages et les nouvelles constructions se font le plus sentir, c'est-à-dire la zone périphérique à Valserhône, comprenant notamment les bourgs de Châtillon-en-Michaille, Vouvray-Ochiaz, Villes et Arlod. Plus précisément, nous voulons développer durablement les franges urbaines des villages cités afin d'intégrer l'agriculture à celles-ci, tout en protégeant les espaces naturels en périphérie de Valserhône, à la manière d'une « ceinture verte ». De plus, nous souhaitons créer des réseaux de solidarité rurale entre ces villages, comprenant des axes de mobilité douce et rurale, avec un développement autour et comprenant les agriculteurs, véritables façonneurs de ce paysage.

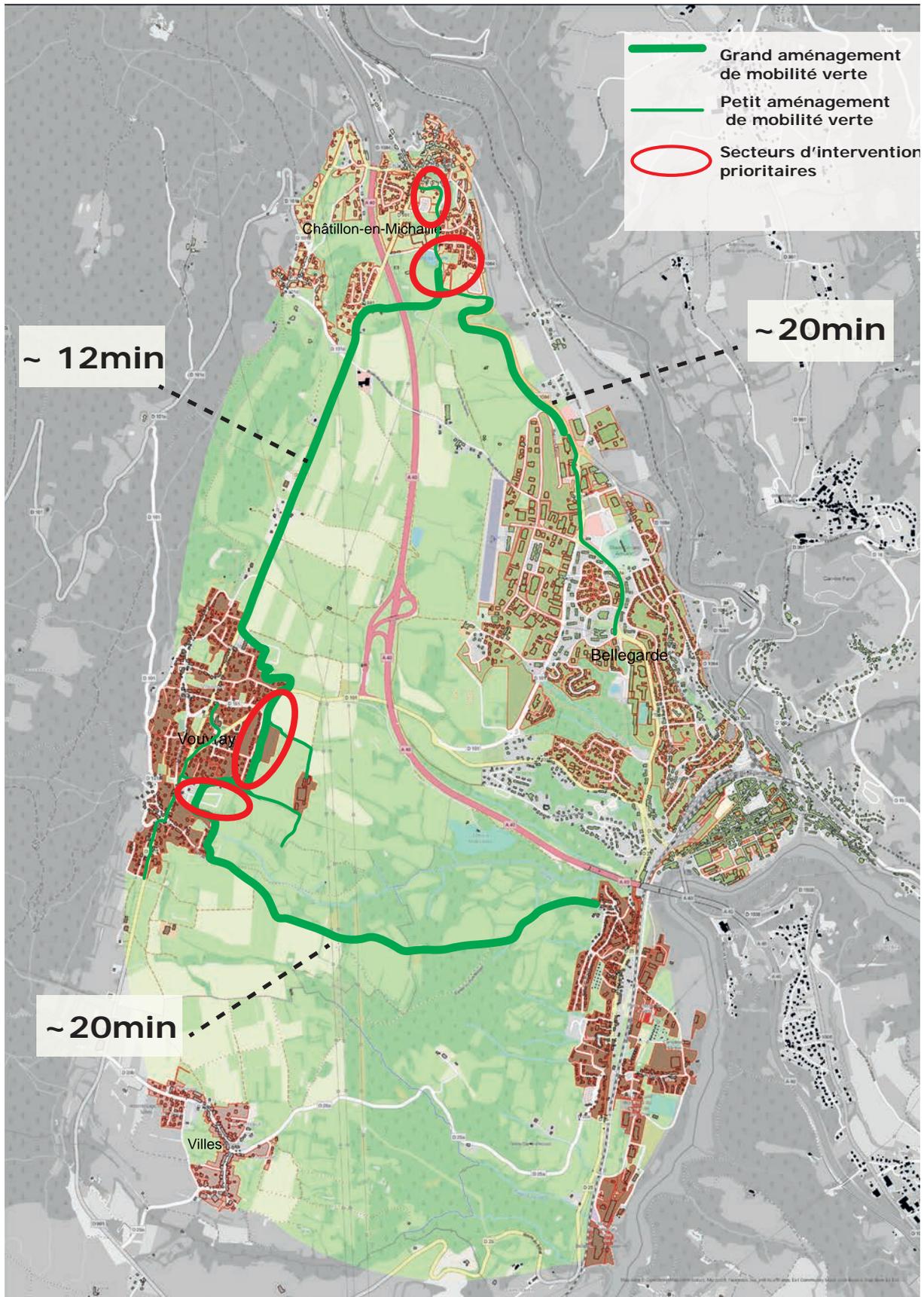


fig.31. Création d'un axe de mobilité verte entre Bellegarde, Châtillon-en-Michaille et Vouvray

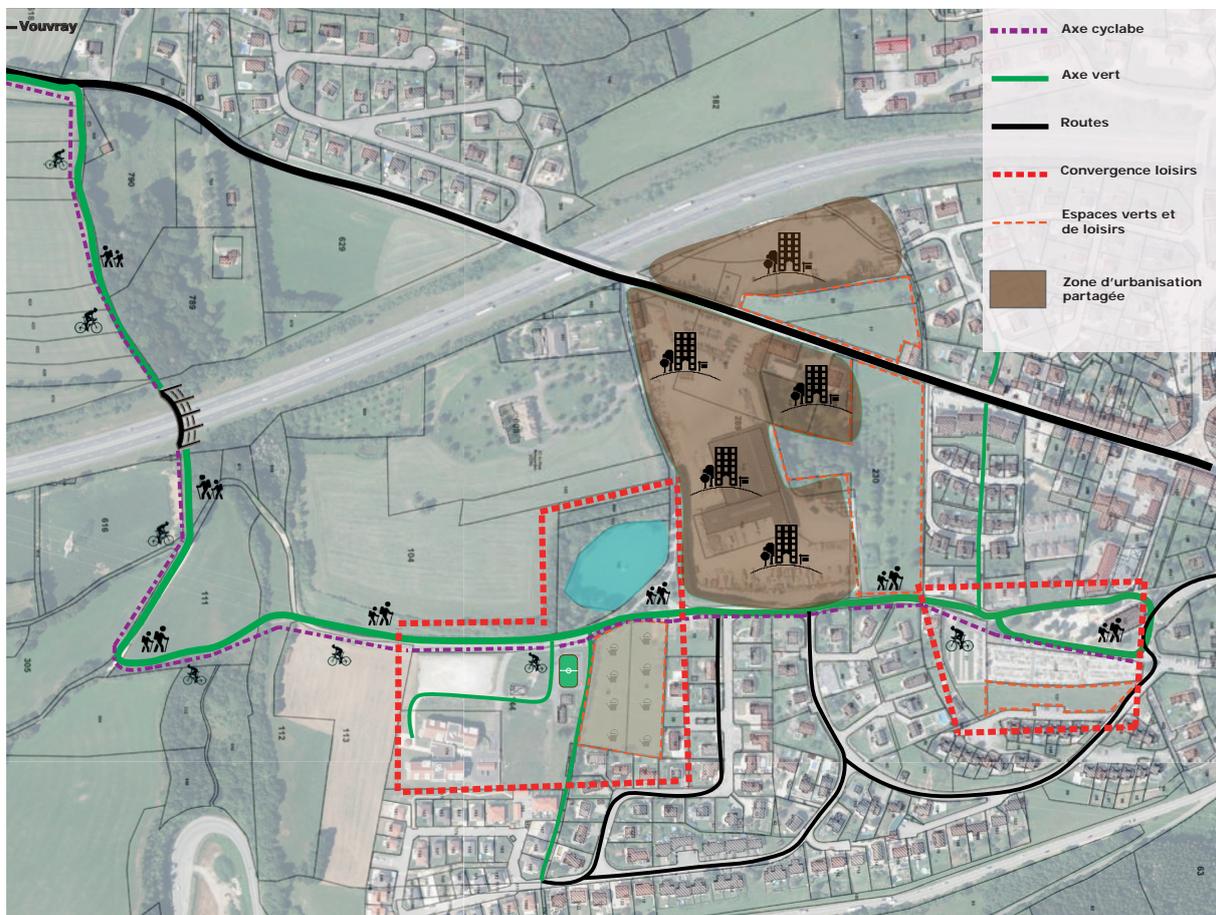
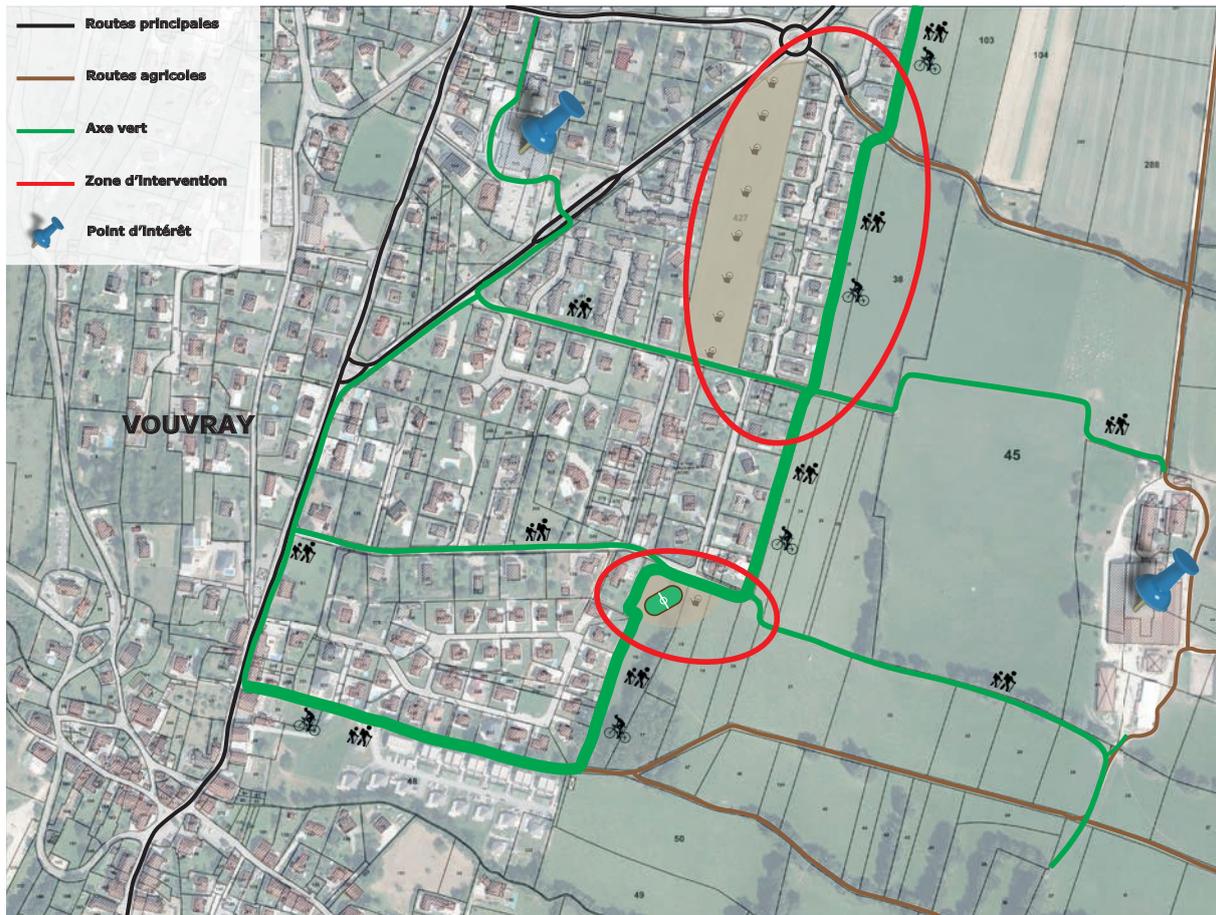
Il sera aussi intéressant d'intégrer à ces réseaux des opportunités économiques afin de placer le rural et le local au cœur de ces villages, comme dans des activités de restauration, de loisirs et de commerces. Enfin, concernant le nouveau bâti, notre volonté est d'impulser un véritable changement de forme et de compréhension du vivre-ensemble, en comprenant des logements « mixtes » entre individuel et collectif, qui utilisent peu de surface au sol et dont les espaces communs comprennent jardins, aires de jeu et zones de vivre-ensemble.

Nous faisons le choix pour ce projet de territoire, de nous focaliser sur les villages de Vouvray et de Châtillon. Nous gardons l'optique et la faisabilité de développer d'autres périmètres dans le futur vers le sud du Pays Bellegardien. Nous avons choisi ces deux périmètres car nous considérons qu'ils expriment de manière significative les problématiques du Pays Bellegardien. Vouvray est un symbole de l'étalement urbain provoqué par l'arrivée massive de nouveaux habitant-e-s souhaitant s'établir dans des résidences individuelles. Tandis que Châtillon-en-Michaille se trouvant à proximité de Bellegarde s'expose à une perte d'identité progressive due à l'écrasement provoqué par la ville principale.

A Châtillon-en-Michaille, l'objectif est de créer un axe vert majeur qui va servir de colonne vertébrale à tous nos projets d'intégration du naturel et spécialement de l'agriculture dans l'urbain. Cet axe vert va donc relier le village de Châtillon à la ville de Bellegarde et au village de Vouvray. Nous avons défini deux zones d'aménagement à Châtillon. Une première zone qui va intégrer l'étang de Nièvre, la zone de loisirs (stade de foot) et une zone encore non aménagée. L'objectif est de valoriser le naturel, dont l'étang, ainsi que la création d'une zone potagère, de loisirs et partagée sur la parcelle qui n'est pas encore aménagée.

Nous avons aussi pour objectif de créer une nouvelle zone d'urbanisation, située sur la friche Famy et basée sur des concepts que nous pouvons déjà trouver ailleurs. Petits immeubles écologiques et espaces collectifs partagés, avec valorisation des surfaces pour créer des ressources alimentaires, potagers, ruches...

Le projet concernant Vouvray vise à créer une lisière entre l'urbain et l'agricole, qui va donc permettre d'utiliser de manière ludique, et à des fins de délasserment, ainsi que de déplacement, cet espace. Dans un deuxième temps, cet espace permettra aussi une production de ressources (potagères, fruitières...) servant la population. La principale d'action consiste alors à créer, en plus de cette lisière verte, un potager partagé relié à l'école primaire et au GAEC de la Léchère afin de fournir notamment le restaurant scolaire. Mais aussi de créer ce faisant une nouvelle zone publique de loisirs pour les élèves et habitant-e-s du village : une zone de loisirs qui ne se cantonne donc pas aux jardins individuels, afin de créer du lien social, mais qui a pour objectif d'offrir un espace extérieur aux gens qui n'ont pas de



jardin.

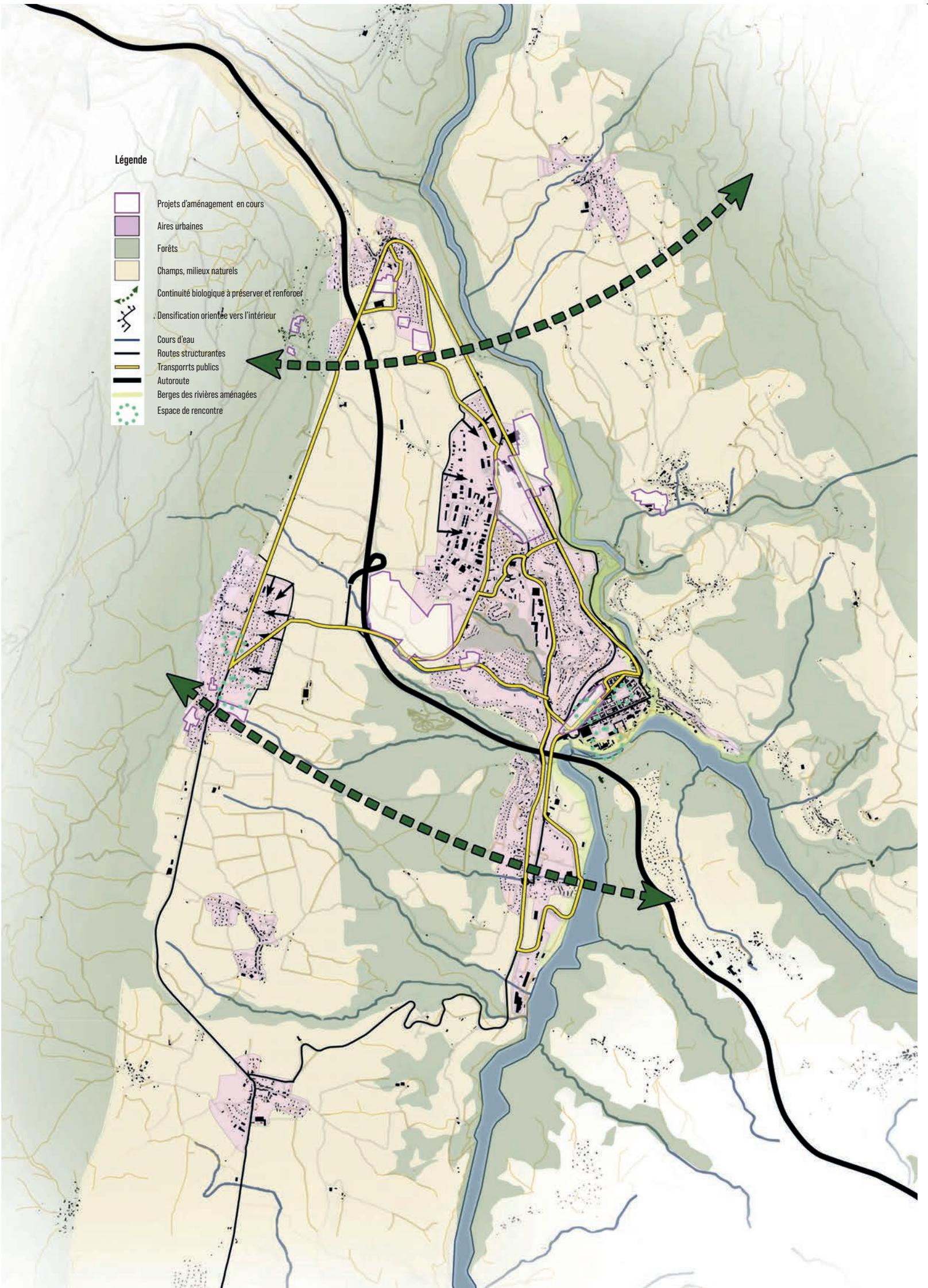
Nous pensons que ce projet représente une opportunité pour le Pays Bellegardien de se démarquer des territoires environnants en mettant en avant ses forces qui sont uniques dans la région et notamment au sein du Grand Genève. Un des atouts de ce projet repose aussi notamment dans la grande flexibilité qu'il offre dans sa mise en oeuvre. Se focaliser sur les atouts présents sur le territoire permet en effet de ne pas faire table rase des conditions matérielles présentes sur les sites d'intervention mais bien d'essayer d'en faire ressortir le plus de positif. Cela permet ainsi de laisser aux autorités le choix de commencer leur aménagement là où les conditions se révèlent les plus propices. En fixant un cadre légal et normatif général, les autorités pourront ensuite se saisir de chacun de leurs périmètres en fonction des réalités locales. On évite ainsi d'imposer des mesures non réfléchies pour le cas concret et déconnectées des réalités des habitant-e-s.

fig.32. (page de gauche en haut) Travail sur la lisière à Vouvray autour d'un nouvel axe de mobilité douce et d'espaces de loisirs

fig.33. (page de gauche en bas) Développement de la mobilité douce et des espaces de loisirs à Châtillon-en-Michaille

Légende

-  Projets d'aménagement en cours
-  Aires urbaines
-  Forêts
-  Champs, milieux naturels
-  Continuité biologique à préserver et renforcer
-  Densification orientée vers l'intérieur
-  Cours d'eau
-  Routes structurantes
-  Transports publics
-  Autoroute
-  Berges des rivières aménagées
-  Espace de rencontre



Un habiter durable dans le Pays Bellegardien

Le Pays Bellegardien se caractérise notamment par son glorieux passé historique issu de la période industrielle, d'une localisation stratégique à proximité de métropoles attractives mais aussi pour sa richesse paysagère.

La perte d'attractivité qui frappe la région depuis la fin de la période industrielle a petit à petit construit une image dégradée de la région et surtout de sa ville centre Bellegarde. Une ville jeune qui pourtant est rapidement passée d'une position de moteur du commerce et de la production industrielle, à un lieu décrit comme délaissé, enclavé et même caractérisé de « ville-dortoir ».

À l'inverse, les communes rurales du Pays Bellegardien connaissent depuis plusieurs années une croissance démographique remarquable qui témoigne d'un intérêt élevé des ménages pour l'établissement pavillonnaire à la campagne, facile d'accès et proche d'espaces naturels. À cet égard, nous observons une forte distinction entre un centre-ville délaissé et des campagnes rurales qui ont la cote. Cette distinction s'observe grâce à de nombreux indicateurs aux valeurs significativement opposées tels que la croissance démographique, le prix du foncier, la part des constructions par années ou encore le taux d'utilisation des sols. Genève constitue un facteur d'attraction important et est à l'origine de la croissance démographique observée sur le territoire.

fig.34. (page de gauche) Carte des perspectives durables pour le territoire.



fig.35. Les piliers d'un territoire durable.

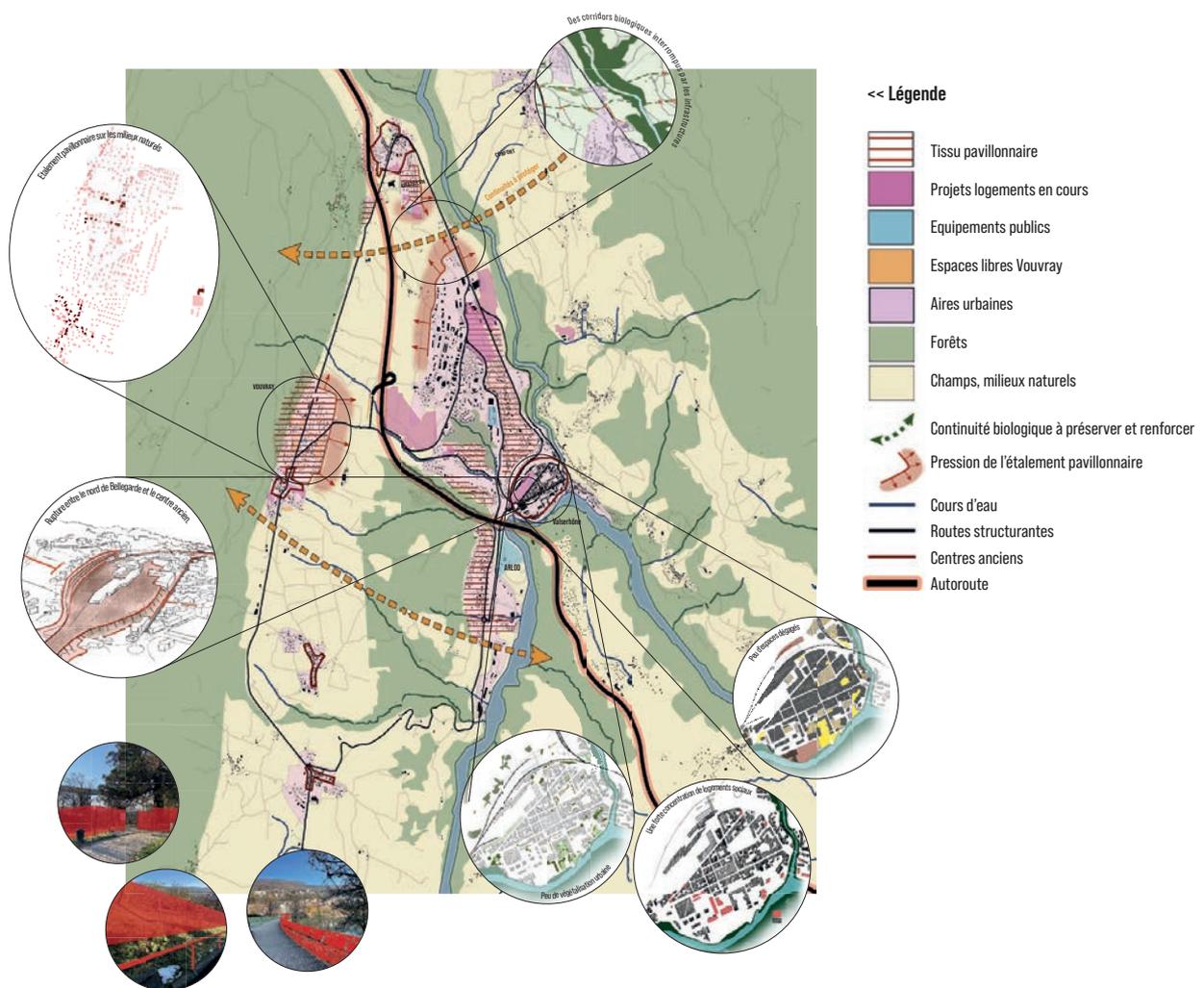


fig.36. Diagnostic « des piliers manquants » : obstacles à la durabilité du territoire à l'échelle du Pays Bellegardien.

L'observation de ces différentes dynamiques alerte sur l'existence de deux modes de vie distincts. D'un côté l'établissement des profils socio-économiques aisés et formés dans des quartiers pavillonnaires attractifs qui s'étalent, et de l'autre, un cadre de vie moins invitant et la concentration des logements sociaux à Bellegarde.

Nous estimons que ce constat ne s'inscrit pas dans une vision durable du développement territorial en prenant en compte différents éléments. Premièrement, le contexte d'urgence écologique démontre la nécessité de conservation de la biodiversité, qui se voit fortement menacée par l'étalement pavillonnaire et l'artificialisation des espaces urbains. À ce titre, ce constat s'appuie sur une volonté politique de réduction de l'étalement urbain, inscrite par la mesure de « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » à l'horizon 2030. Deuxièmement, il est nécessaire de tendre vers une augmentation de la mixité sociale au sein du territoire afin de réduire les distinctions précédemment évoquées. Enfin, il semble nécessaire de travailler sur le développement d'un réseau de mobilité neutre en carbone à grande et à petite échelle pour lutter contre la séparation fonctionnelle et spatiale et la dépendance à l'automobile.

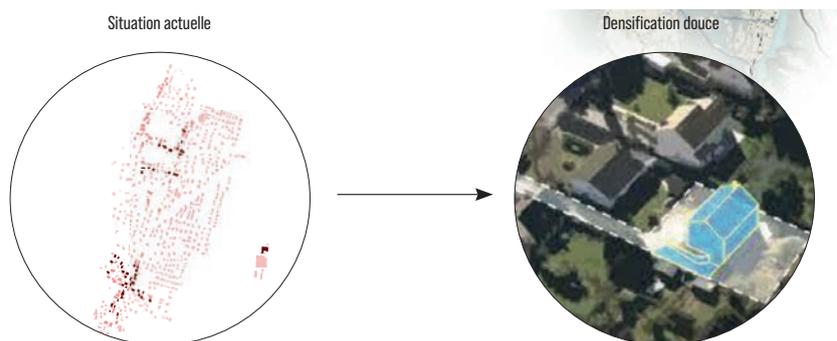
Le constat que l'on dresse du Pays Bellegardien est celui d'un territoire riche de sa diversité naturelle et de son passé, mais dont le centre de Valserhône peine à être attractif contrairement aux villages environnants. À l'aune des observations faites sur le territoire, nous nous sommes posés la question suivante : comment favoriser un habiter durable ?

Par habiter durable, nous entendons la manière d'habiter un espace, englobant le type d'habitat proposé, le cadre de vie offert, les modes de déplacement encouragés ou la répartition des commerces et services disponibles. Huit critères de développement territorial ont été développés dans l'optique de répondre à cet objectif. Ils composent la tentative d'une Charte de l'Habiter Durable.

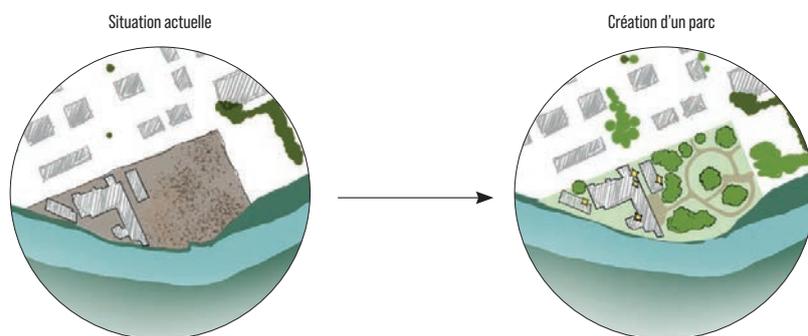
Des perspectives qui se dessinent pour un territoire plus durable

À l'échelle du Pays Bellegardien, la Charte de l'Habiter Durable a pour but de contrer l'étalement des aires urbaines sur les milieux naturels grâce à une densification vers l'intérieur. De plus, elle encourage à renforcer les continuités biologiques afin de préserver des liaisons entre les milieux naturels. La grande quantité de projets d'envergure en cours vont constituer un terrain d'accroche potentiel aux huit critères, comme, par exemple, le développement d'un réseau de mobilité multimodale pour relier le projet Pierre Blanche au centre de Valserhône. En plus, l'identification de nombreux espaces exploitables, tels que les berges du Rhône, la friche ferroviaire ou la filature abandonnée, doit permettre le développement d'espaces communs et de loisirs pour valoriser le cadre de vie de la région.

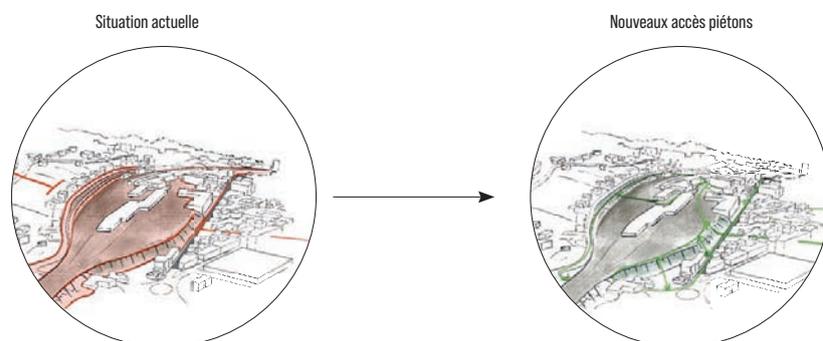
1. FAVORISER UNE GESTION ÉQUITABLE ET OPTIMALE DU FONCIER



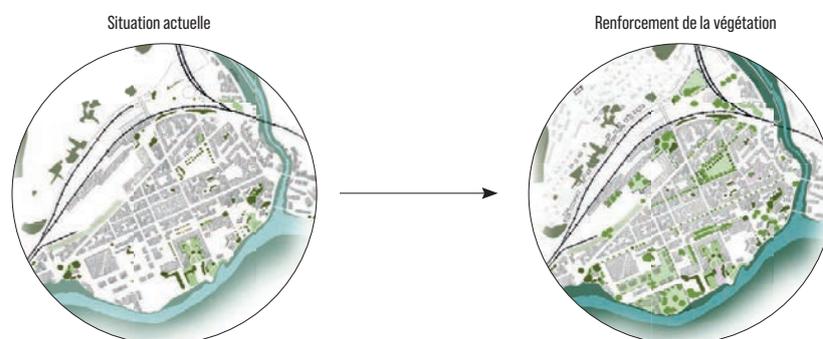
2. AMÉNAGER DES ESPACES DE RENCONTRES



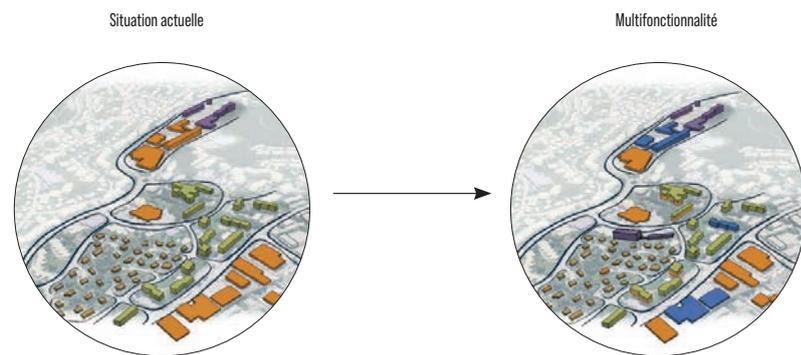
3. GARANTIR UN RÉSEAU DE MOBILITÉ PIÉTONNE OPTIMAL



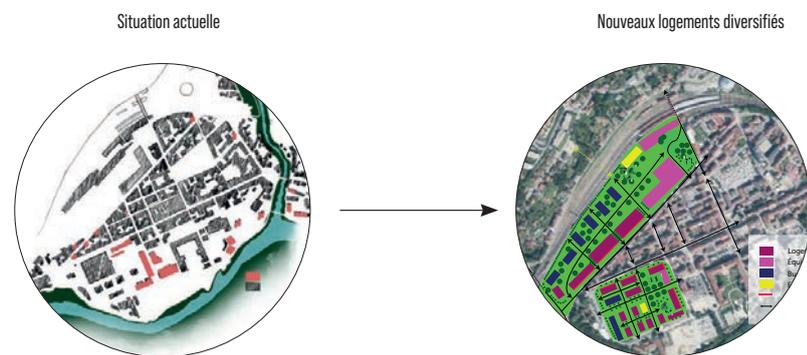
4. METTRE L'ACCENT SUR LA VÉGÉTALISATION URBAINE



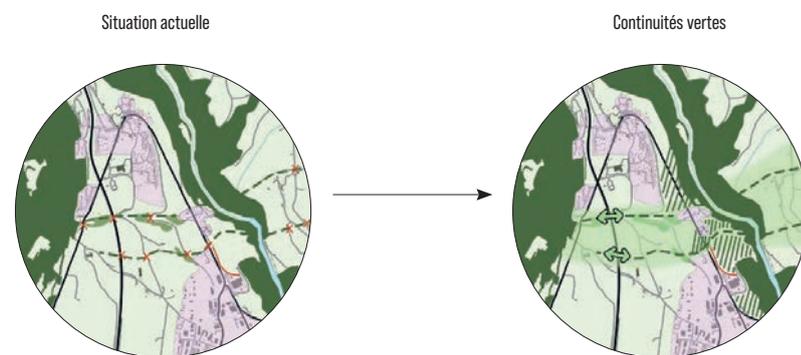
5. FAVORISER LA MIXITÉ FONCTIONNELLE



6. PROGRAMMER UNE OFFRE VARIÉE DE LOGEMENTS



7. PRÉSERVER LES CONTINUITÉS VERTES



8. MAINTENIR DES ESPACES DÉGAGÉS

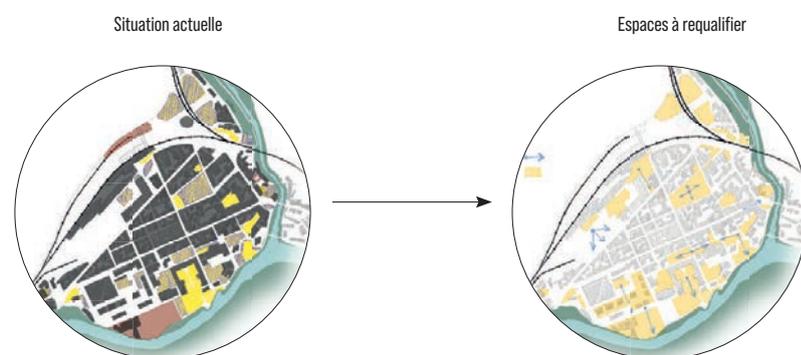


fig.37. la Charte de l'Habiter Durable se décline en huit critères à mettre en oeuvre lors de projets d'aménagement du territoire. Applicables à plusieurs échelles, ils peuvent être utilisés à l'échelle parcellaire, d'une localité ou à l'échelle régionale.



fig.38. Vouvray : une commune rurale qui s'ouvre et se dynamise : plus de perméabilité favorise les déplacements piétons en proposant des liaisons diversifiées dans le village. Réactiver les rez-de-chaussée en centre ville contribuerait à ramener de la vie tout en proposant des commerces de proximité. Des parcelles actuellement vides constituent un potentiel pour proposer une offre de logements diversifiée, en misant principalement sur l'habitat collectif.



fig.39. Valsenhône : une durabilité qui attire. Tendre vers un réseau piéton beaucoup plus complet et facilité. Une passerelle au-dessus de la plateforme ferroviaire relie différents niveaux du centre. De nombreux espaces publics végétalisés remplacent les parkings du centre-ville. Des chemins complétés en bord de Rhône favorisent les liaisons.

La ville de Valserhône ainsi que le village de Vouvray vont permettre la présentation de l'application de ces critères.

Vouvray : un mode de vie individuel qui s'ouvre et se dynamise

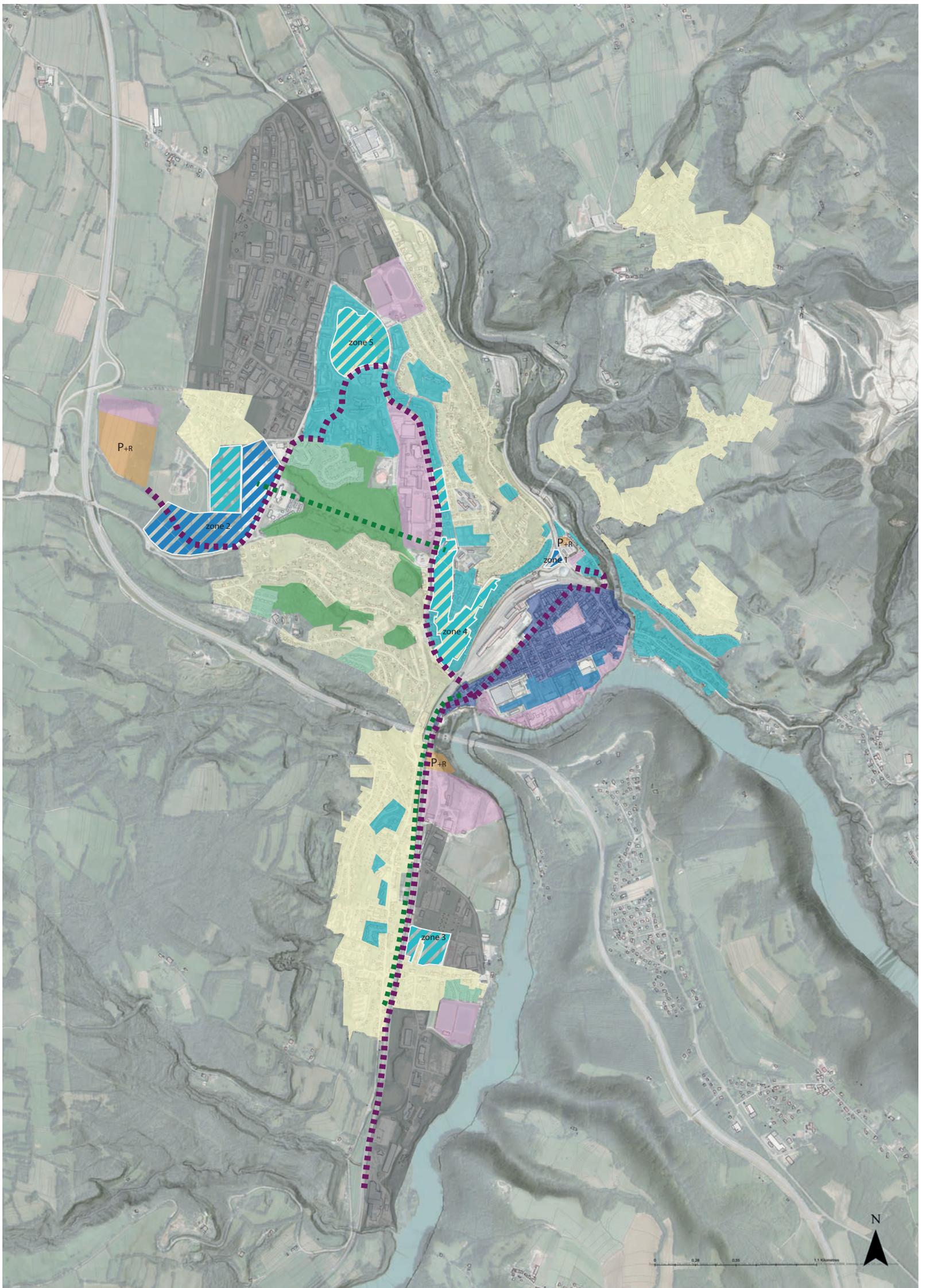
Établi entre deux milieux naturels, Vouvray constitue un exemple frappant d'un mode d'habitat parcellaire caractéristique du modèle pavillonnaire où les déplacements se font principalement en voiture. L'individualisation de ce mode de vie handicape fortement les interactions sociales quotidiennes et le développement d'un vivre ensemble. La promotion d'une mobilité piétonne, basée sur la création de connexions transversales dans le but de favoriser les liaisons au sein du village est donc encouragée. L'ouverture de commerces et l'utilisation des rez-de-chaussée au centre historique du village est une manière de rétablir du dynamisme au village et de pallier la séparation fonctionnelle des services. Ceci promeut une vie quotidienne dynamique et contre la tendance "dortoir".

Côté nature, il est important de créer ou de maintenir des continuités biologiques traversantes à large échelle afin également de diminuer l'influence des dynamiques individuelles et de rendre poreux les périmètres urbanisés avec leurs alentours naturels. De plus, l'arrêt de l'étalement pavillonnaire au profit de logements collectifs s'inscrit dans la continuité de la proposition formulée. Enfin, des projets participatifs sont au coeur de notre action afin d'optimiser les surfaces bâties et de favoriser la mixité fonctionnelle.

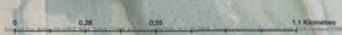
Valserhône : Une centralité enclavée qui se tourne vers une durabilité qui attire

L'une des préoccupations relevées pour ce périmètre est l'existence de structures "barrières" limitant l'accessibilité de certains espaces de la ville et accentuant la faiblesse du réseau de mobilité piétonne au profit de la mobilité automobile. Parallèlement, il y apparaît un cadre de vie peu invitant, de par l'absence d'arborisation urbaine (présence végétale, ombre, fraîcheur). De plus, nous relevons une faiblesse d'espaces publics fonctionnels malgré la présence de nombreux espaces libres, notamment des friches industrielles.

La proposition faite en lien avec notre méthode s'appuie sur l'étoffe du maillage piéton de la ville dans le but de réduire les structures barrières exprimées. En plus, l'encouragement d'une politique de mixité sociale appliquée aux projets en cours de construction est à soutenir. Il est central d'aménager de manière étendue une végétalisation urbaine et des lieux de rencontres en requalifiant les espaces disponibles, afin de favoriser la qualité de vie en ville. Cela permettra de proposer des espaces de respiration et de dégagement pour les citoyens et de pleinement mobiliser le potentiel pour rendre l'habiter à Valserhône enviable.



N



Conciliation des objectifs démographiques et de la protection de la zone agricole

Situé entre Genève et Lyon, le Pays Bellegardien constitue par sa position une porte d'entrée de Genève. Territoire en grande partie naturel, avec le Rhône et la Valserine d'une part et avec des espaces agricoles et des forêts d'autre part, son sol n'est artificialisé qu'à 6,3%. Attractif pour des populations notamment genevoises et gessiennes, du fait du prix du foncier qui y est relativement bas, le Pays Bellegardien voit sa population augmenter ces dernières années. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) envisage d'ici 2040 une augmentation de 38% de la population actuelle pour atteindre 28.000 ou 30.000 habitants. Il faudra alors pour la communauté de communes du Pays Bellegardien (CCPB) environ 4000 nouveaux logements pour accueillir ces nouveaux arrivants. 30% des 200 hectares dédiés à la construction de nouveaux logements dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH) sont des espaces agricoles. Choix qui n'est guère compatible avec la protection des espaces naturels et les politiques publiques en matière d'artificialisation du sol. Pour y remédier nous proposons un projet de densification permettant d'accueillir les 4000 nouveaux logements nécessaires à l'arrivée de ces nouveaux habitant.e.s sans consommer les espaces agricoles.

fig.40. (page de gauche) Carte des zones à développer à Bellegarde

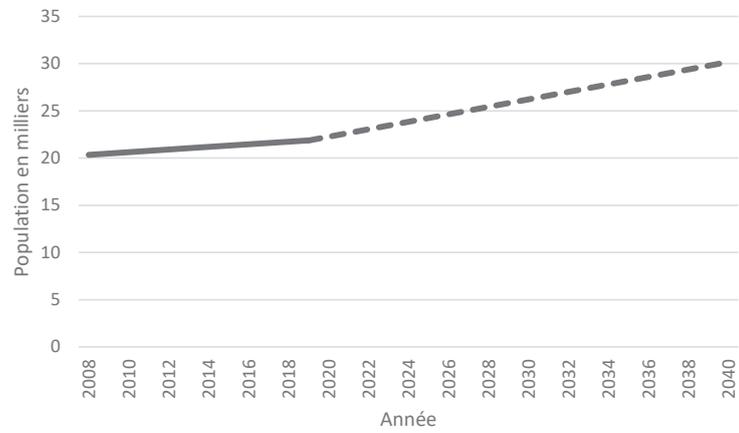
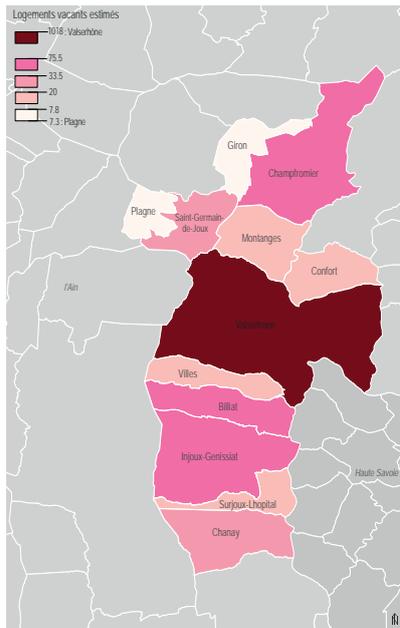


fig.41. Nombre de logements vacants (à gauche). Projection de la croissance population (à droite).

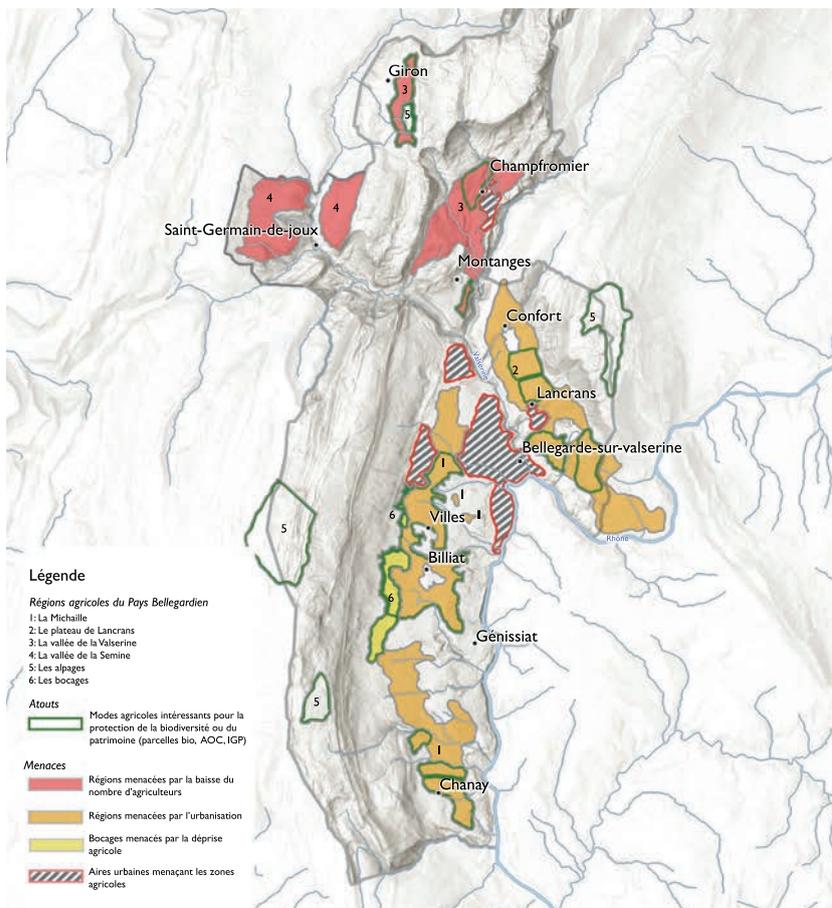


fig.42. Atouts et faiblesses pour l'agriculture du Pays Bellegardien

Où intervenir ?

Voulant inscrire notre projet de densification dans une perspective de durabilité, le choix des communes d'une part et le choix des zones sur lesquelles construire d'autre part ont été opérés de sorte à redynamiser l'ensemble du territoire et à offrir un cadre de vie agréable et adapté aux populations. Les communes de Champfromier, de Valserhône et d'Injoux-Génissiat ont donc été retenues non seulement pour leur position géographique respectivement au Nord, au centre et au Sud du territoire mais aussi pour le nombre d'emplois que compte chacune de ces trois communes. De plus, le revenu par ménage dans ces communes est relativement le plus élevé, notamment à Injoux-Génissiat. Intervenir dans ces communes permettra donc une bonne répartition des populations dans le Pays Bellegardien et une redynamisation à l'échelle de tout le territoire. Par ailleurs, le choix de ces communes permettra de diminuer la dépendance à la voiture car les populations seront plus proches de leurs emplois et aussi de réfléchir à une ligne de transport public pour connecter les trois pôles.

Toujours dans l'optique de répondre aux défis de la densification, les parcelles ou les zones sur lesquelles construire ont été soumises à une série de critères : la constructibilité, la proximité des lieux d'activités économiques, des services, de transports publics, et la continuité paysagère et biologique.

Pour ce faire, nous avons décidé d'intervenir par trois lignes stratégiques suivant des temporalités distinctes. Il s'agit de (i) rendre attractif et de remplir les 1300 logements vacants actuels (environ) tout en maintenant un taux de vacance de 5% pour la pérennité du marché immobilier ; (ii) construire sur des sites libres environ 2847 nouveaux logements avec une échelle de densité proportionnelle à l'existant et enfin (iii) réaliser une densification douce permettant de créer à terme 956 nouveaux logements.

Communes rurales

Dans les communes rurales, outre la qualité paysagère, la proximité au centre et aux services est aussi remarquable. En général, il s'agira de construire à proximité des centres dans ces communes rurales mais avec parfois quelques spécificités : la proximité des emplois (Champfromier et Injoux-Génissiat), des commerces et des transports publics (Châtillon-en-Michaille) et de la plus-value paysagère (Vouvray). A terme nous aurons environ 963 logements supplémentaires dans ces communes. Par ailleurs, une proposition d'aménagement, notamment un passage biologique, a été faite sur Injoux pour avoir une idée de ce à quoi ressembleraient nos zones d'intervention.

Très peu dense - 20 logements/ha - (individuel groupé - continu)



Peu dense 37 - logements/ha - (village rue - individuel continu)



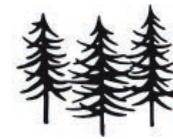
fig.43. Type de densification en fonction du tissu bâti existant



Opportunité



Disponibilité à la construction



Continuité biologique et paysagère



Proportionalité



Proximité aux services



Proximité aux lieux de travail



Proximité au centre



Proximité aux arrêts de TP

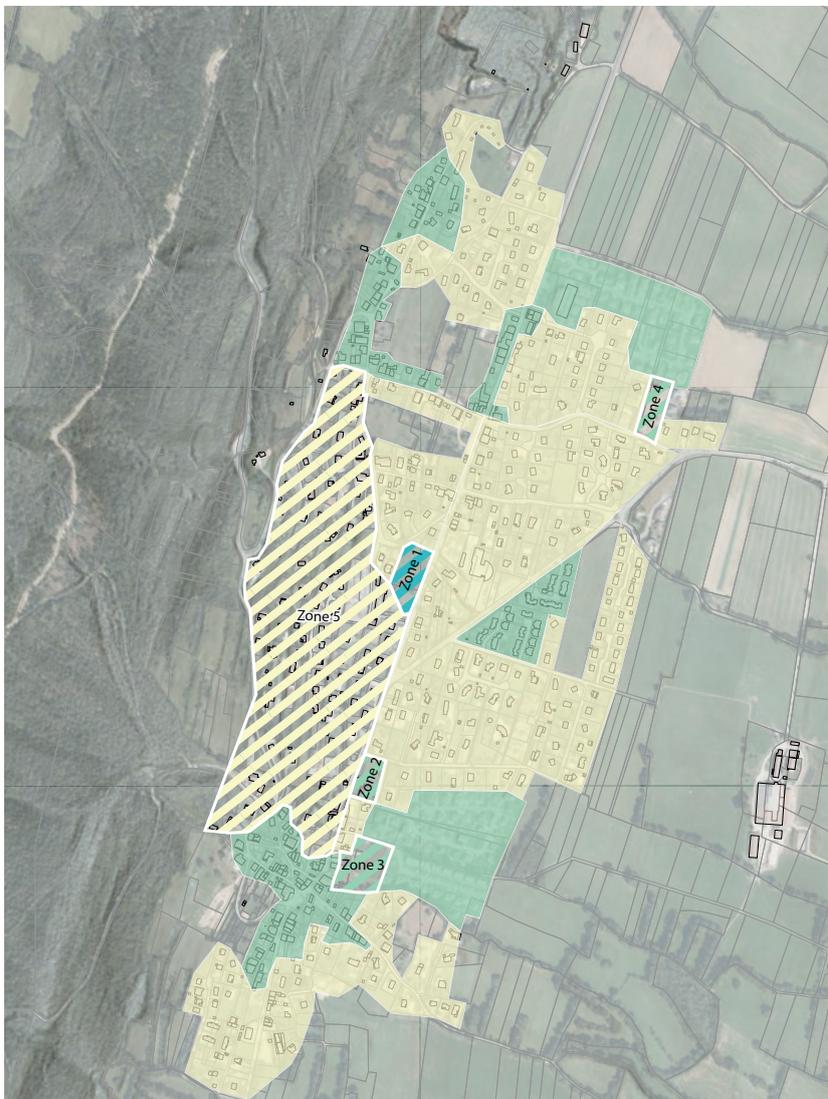


fig.44. Zone à développer à Vouvray (ci-dessus). Critères utilisés pour le choix des zones à bâtir (à droite).

Zone urbaine

Caractérisée par une césure entre le haut et le bas de la ville, Bellegarde va accueillir prochainement son « Village des marques » et donc une éventuelle nouvelle centralité qui risque d'accentuer cette césure. Pour conjurer cette situation et connecter le centre très dense de Bellegarde à cette nouvelle centralité, le premier axe d'action sera de (i) planifier un nouveau quartier dans cette zone qui sera relié par une ligne de bus à Bellegarde. Cette zone est choisie pour sa future proximité à la zone commerciale, sa disponibilité à la construction et aussi sa proximité à la future ligne de bus que nous prévoyons. Le second axe est celui (ii) de la mutation d'une zone villa dans le haut de Bellegarde en une zone de moyenne densité qui sera proportionnelle au tissu urbain avoisinant. Le choix de cette zone est également motivé par sa proximité à la centralité des hauts de Bellegarde et aux commerces. Et enfin un troisième axe consistera à (iii) créer une continuité urbaine le long de la rue Antoine Favre avec une densité moyennement dense pour introduire une continuité dans le tissu bâti actuel. Par ailleurs, cette zone est proche du centre et des emplois. L'aménagement d'une parcelle est aussi prévu à Arlod pour sa disponibilité à la construction et aussi pour sa proximité au centre. A terme, nous aurons environ 2320 nouveaux logements. Pour connecter ces quartiers à Bellegarde et redynamiser la ville, des chemins piétons seront aménagés à l'échelle de la ville ainsi qu'une ligne de bus. Des places publiques seront aussi aménagées à Bellegarde sur des friches et des parkings. Toutes ces interventions et aménagements s'inscrivent dans l'optique de renverser le modèle du tout-voiture qui caractérise la ville et d'offrir aux populations une alternative de mobilité durable.

Vers d'autres planifications connexes

En parallèle à cette nécessaire densification, nous trouvons opportun d'envisager la construction de nouvelles infrastructures scolaires pour soutenir l'augmentation du taux de qualification dans la CCPB avec une mise en place de nouvelles politiques en matière d'éducation. Par ailleurs, avec les 38% d'augmentation de population, la dépendance à la voiture du territoire risque de s'accentuer. Il faudra alors une alternative de mobilité plus respectueuse de l'environnement sur ce territoire. Nous préconisons le renforcement des lignes de bus existantes et la création d'autres lignes, notamment entre Injoux et Génissiat. Les projets de pistes et voies cyclables en cours sont également nécessaires.

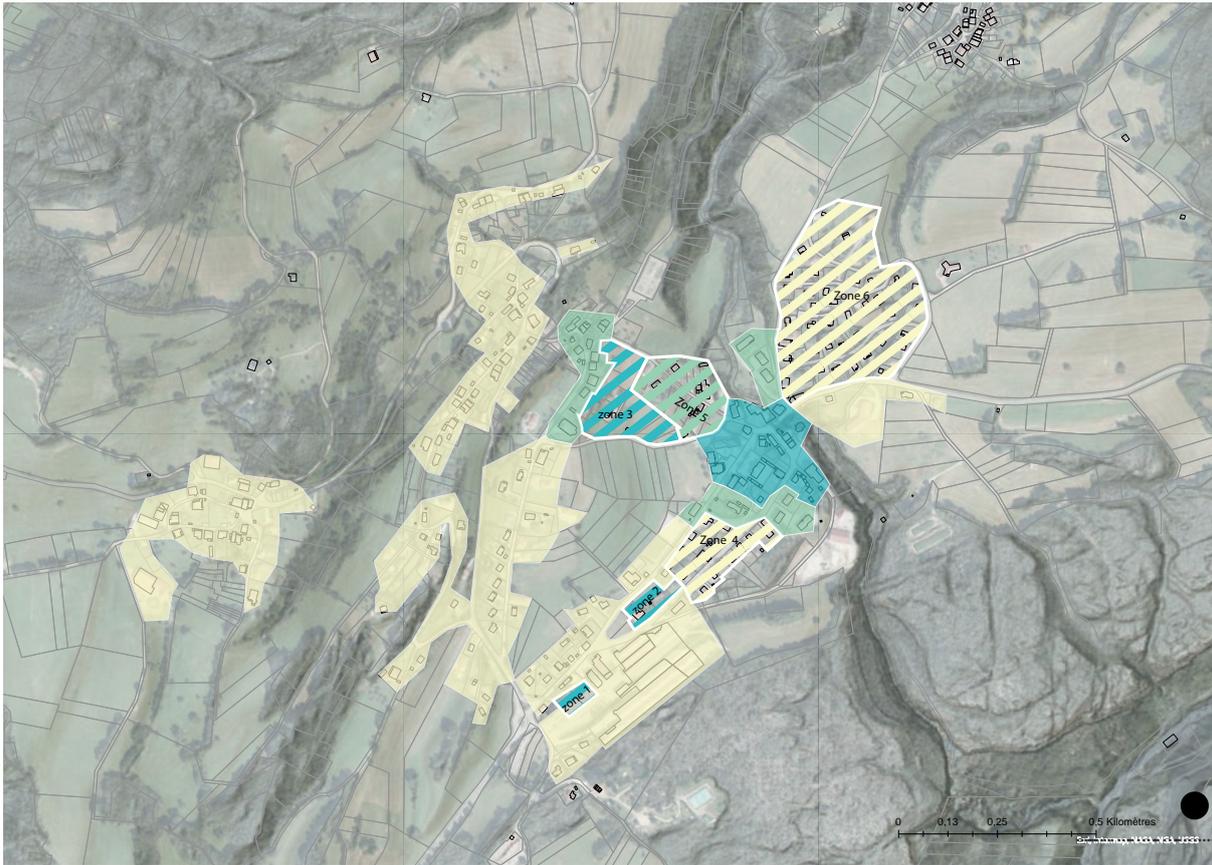


fig.45. Zones à développer à Champfromier

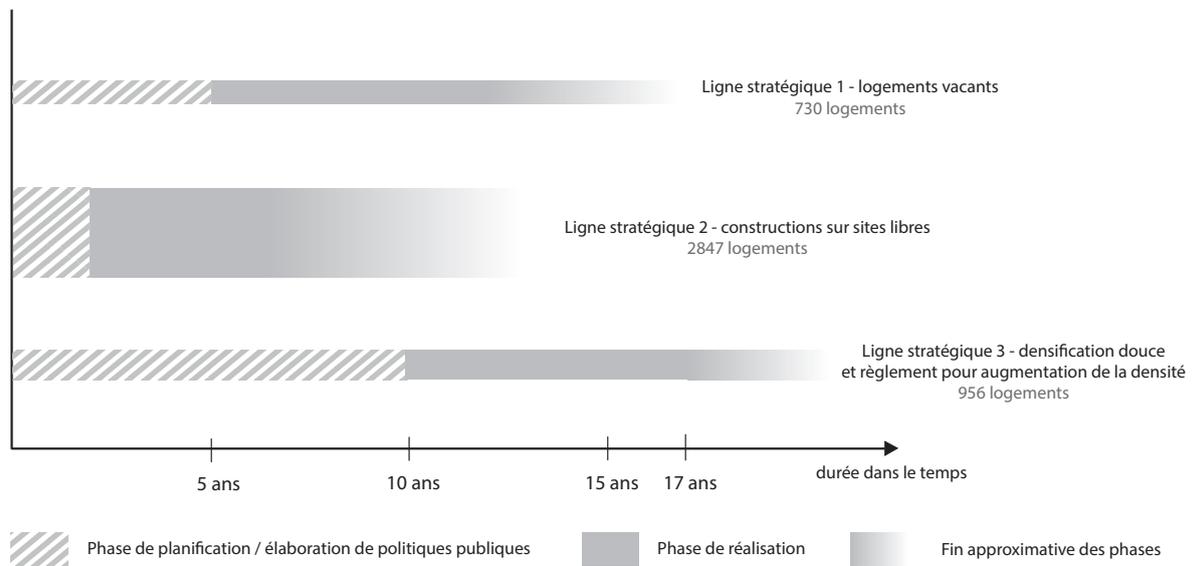


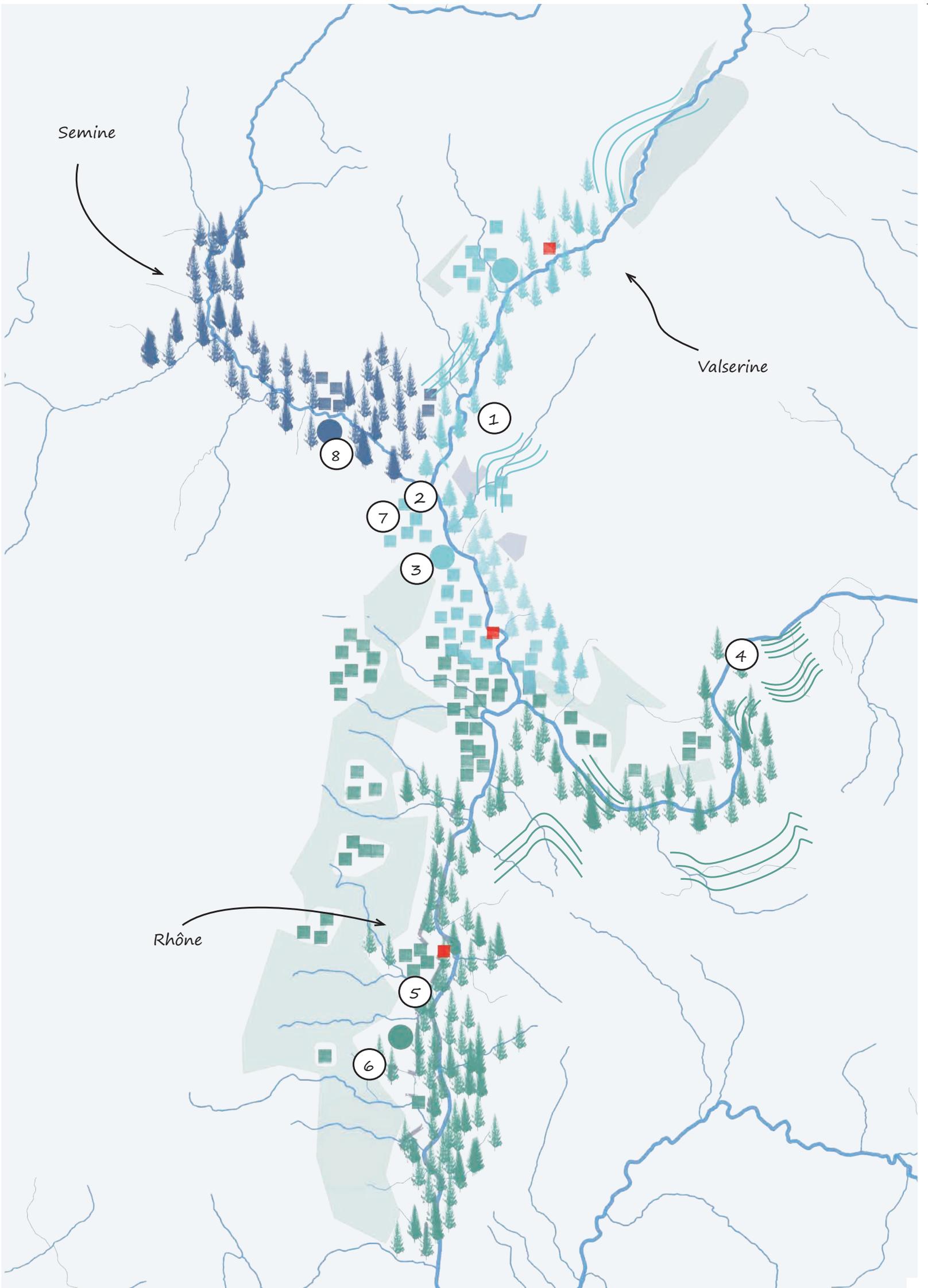
fig.46. Phasage temporel des différentes lignes stratégiques proposées

Conclusion

Au début de nos réflexions, nous nous sommes interrogés sur la capacité du territoire à accueillir une augmentation de 38% de sa population sans empiéter sur les espaces naturels et en particulier ceux agricoles. Si oui, où et comment ? Quelles interventions pour que ces nouveaux arrivants puissent s'approprier le territoire, consommer sur le territoire sans consommer le territoire lui-même ?

Au terme de notre projet, il apparaît que le territoire peut accueillir ces 38% sans consommer les espaces agricoles car nous arrivons à 0% de surfaces agricoles artificialisées contrairement aux 30% prévus dans le PLUiH. Par ailleurs, il apparaît que le territoire pourra offrir un cadre de vie qualitatif à ses habitant.e.s. avec des places publiques, des chemins biologiques, de nouvelles lignes de bus, des commerces de proximité, etc.

Toutefois notre projet présente quelques limites, entre autres la définition des zones agricoles faite uniquement à partir des données issues de *Géoportail* ; la principale menace des espaces agricoles qui est plus d'ordre de la déprise agricole que de l'étalement urbain ; le potentiel enlisement de la densification douce et l'aspect un peu trop conservateur de notre projet notamment sur la question de la mobilité.



Semine

Valserine

Rhône

1

8

2

7

3

4

5

6

La Valse du Rhône

Comment revaloriser les rives des cours
d'eau afin de réhabiliter l'identité du Pays
Bellegardien ?

Plusieurs semaines d'étude du Pays Bellegardien nous ont permis de poser toute une série de diagnostics sur ce territoire. Parmi ceux-ci, nous en avons relevé trois qui s'inscrivent dans un récit :

L'identité perdue du Pays Bellegardien et sa mutation vers un territoire-dortoir.

Durant des décennies lors du siècle dernier, Bellegarde a joui d'une économie de production industrielle, profitant des forces hydrauliques que lui conféraient le Rhône et la Valserine. Poumon de la région, les cours d'eau ont permis de développer toute une industrie qui a dessiné l'identité du territoire bellegardien.

Cette identité a disparu avec la désindustrialisation, laissant place progressivement à un territoire à la fois délaissé et dortoir.

Aujourd'hui, de nombreuses friches sont présentes en centre-ville. Derniers témoins du passé industriel d'antan, elles donnent à la ville une impression d'arrêt et renvoient à une identité fanée.

Le territoire, dominé par la commune de Valserhône - qui regroupe 75% des habitants et 82% des emplois du territoire -, est passé d'une économie de production industrielle à une économie résidentielle. Ce type d'économie désigne l'offre économique vis-à-vis d'agents résidents mais inactifs sur ce territoire : touristes, retraités, mais surtout les actifs employés ailleurs : les pendulaires.

fig.47. (page de gauche) Carte des qualités des rivières du Pays Bellegardien. Des rives urbaines, agricoles, forestières, de falaises et agrémentées de pépites d'eau.

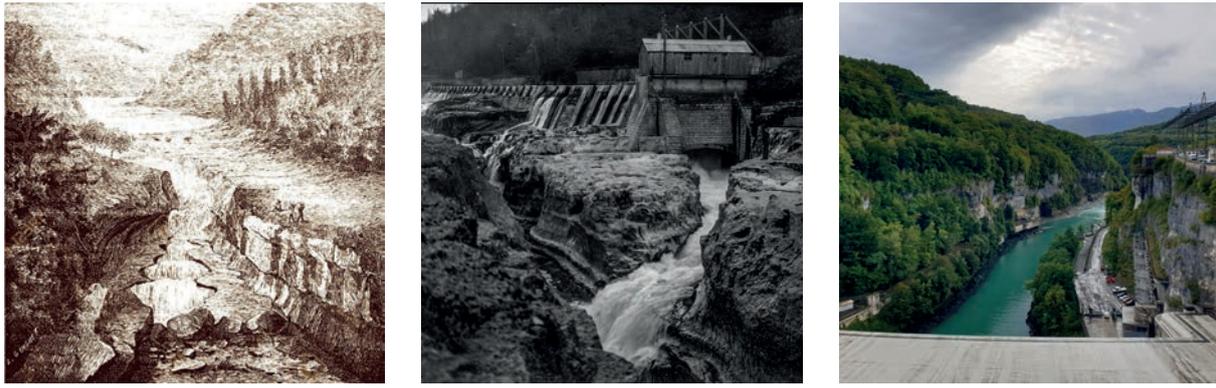


fig.48. Le Rhône paysage d'exception, paysage d'utilité, paysage en transition

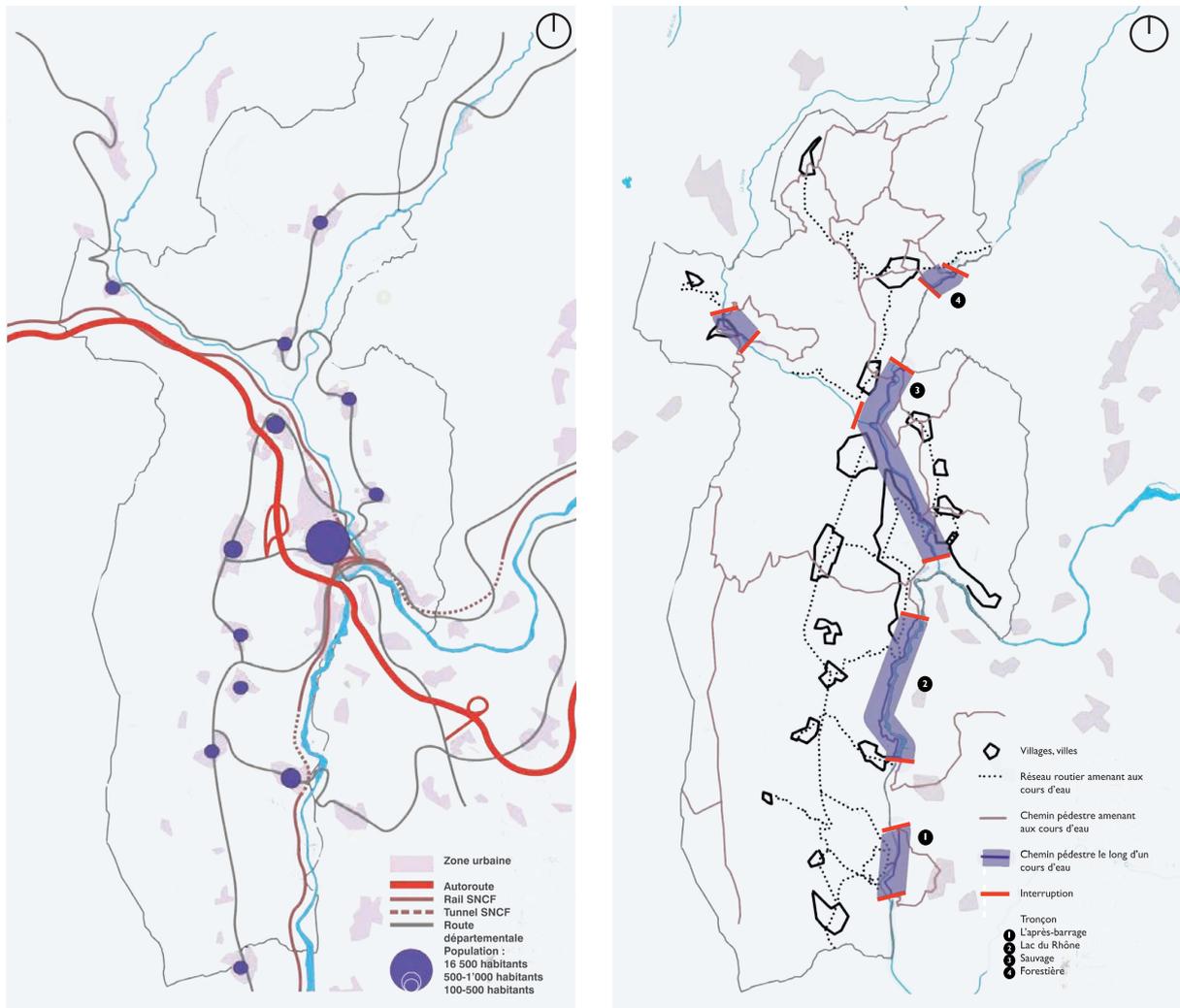


fig.49. (gauche) Mobilité routière qui s'affranchit des reliefs et évite les cours d'eau. Le territoire bellegardien est très bien desservi à l'échelle régionale et permet de faire le trait d'union entre la France et la Suisse.
 (droite) Mobilité pédestre discontinue. Localement, des tronçons piétons ou cyclables sont en service, souvent en contre-bas des vallées, le long des cours d'eau.

L'économie résidentielle implique une transformation structurelle du territoire vers un territoire-dortoir.

Ce phénomène s'explique par la dépendance importante du Pays Bellegardien au Grand Genève et notamment à la Suisse, où les revenus sont captés puis consommés ensuite sur le territoire essentiellement dans des services à la personne, et vers laquelle l'écrasante majorité des déplacements se font. Ainsi, l'espace étudié se transforme en ville dortoir où l'on vient passer la nuit avant de repartir travailler et passer la majeure partie de son temps ailleurs.

Un réseau hydrographique exceptionnel

Le Pays Bellegardien dispose de richesses naturelles exceptionnelles : paysages, biodiversité, faune et flore préservées ainsi que des cours d'eau qualitatifs. À notre sens, les cours d'eau (principalement le Rhône, la Valserine et la Semine) et leurs rives sont timidement mis en avant alors qu'ils traversent plusieurs localités dont la plus importante, Valserhône, qui en a même intégré un dans son nom.

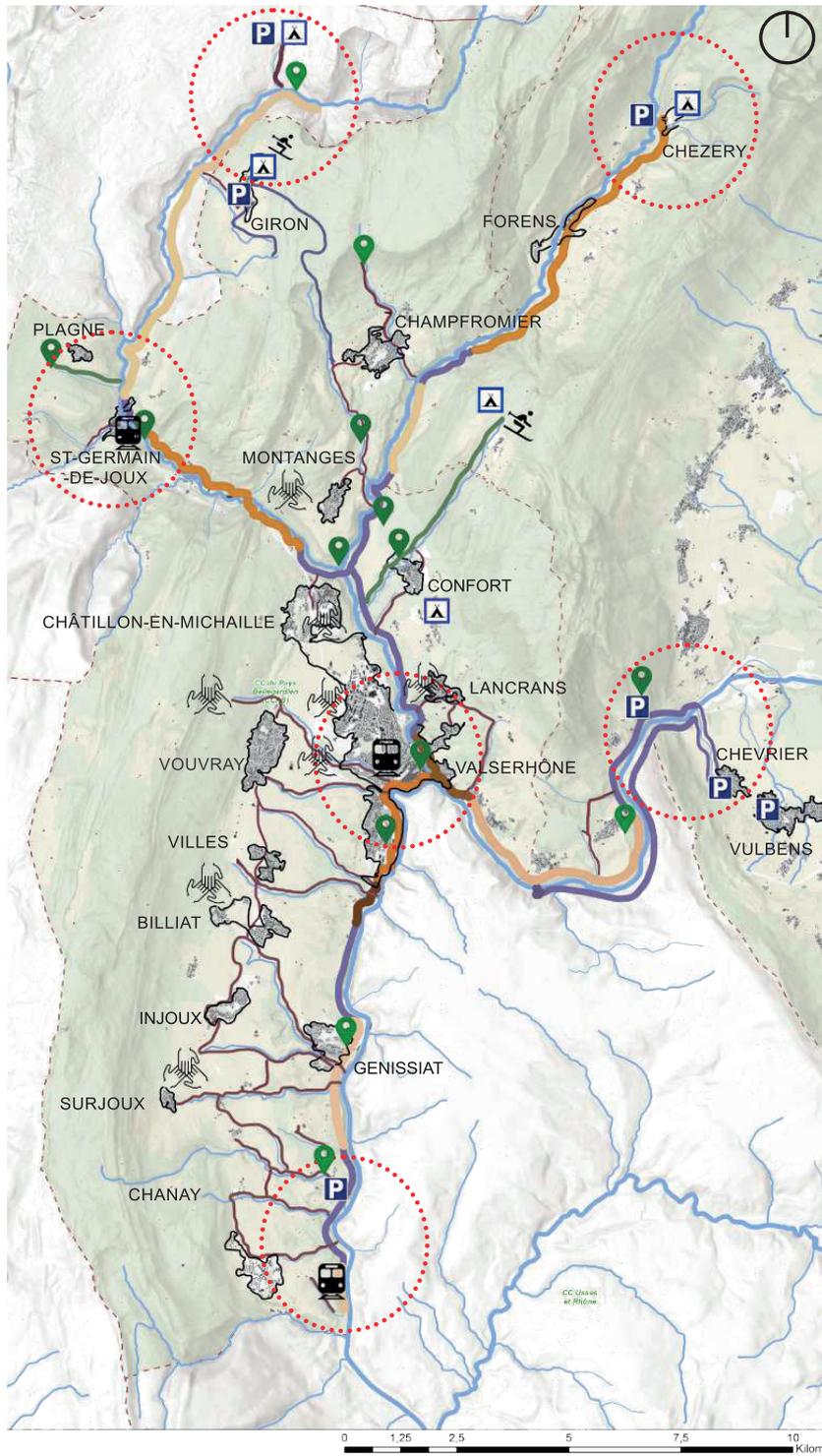
La Valserine est une rivière d'exception, réputée pour une qualité d'eau supérieure et une faune piscicole remarquable qui lui permet de profiter du label « Rivière Sauvage ». Les autorités locales se soucient beaucoup de sa préservation et limitent ainsi les activités urbaines dans son environnement, permettant à la Valserine de ne pas subir de véritable pression anthropique.

Le Rhône n'est plus à présenter. Puissant fleuve, renommé en Europe de l'Ouest, il a fait la gloire de Bellegarde dans le passé par sa force hydraulique et est supervisé par le barrage de Génissiat aujourd'hui. Bordant Valserhône, principale commune de la CCPB et cœur urbain du territoire où conflue la Valserine, le Rhône pourrait être un lieu de délasserement, et même de baignade ou autres loisirs aquatiques, à l'image de ce qui se fait à Genève dont il est un symbole.

La Semine est une rivière affluente de la Valserine, qui domine le nord de la CCPB. Elle comporte plusieurs lieux d'intérêts publics et uniques tels des cascades et constitue un espace sauvage de qualité.

Ces trois cours d'eau dessinent véritablement le Pays Bellegardien et lui offrent un cadre naturel exceptionnel très attractif et à fort potentiel.

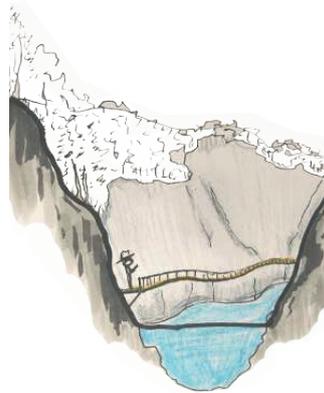
Outre ces trois cours d'eau principaux, on ne dénombre pas moins d'une quinzaine de ruisseaux sur le territoire !



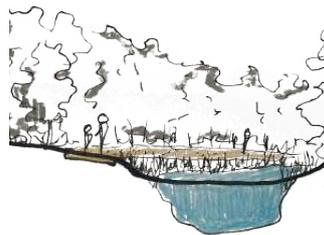
A créer point haut



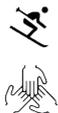
A créer passerelle



A créer sur berge



Réseau existant



Infrastructure sport



Tissu associatif



Lieux d'intérêts



Camping et hôtel



Parking



Gare



Porte d'entrée



A créer réseau secondaire



A créer chemin randonnée

fig.50. Mise en avant du réseau hydrographique afin de reconnecter le territoire et lui redonner ainsi une identité. Un réseau reliant différents lieux d'intérêts et visant un confort et des contacts avec l'eau en ce sens.

Une mauvaise mobilité interne

Alors que Valserhône dispose d'une connexion excellente au reste de la France et à la région du Grand Genève grâce à sa gare TGV et au réseau autoroutier, à l'interne, le territoire est "interdéconnecté". Nous entendons par là que les communes du Pays Bellegardien sont trop mal reliées les unes aux autres, presque isolées, à cause d'une couverture en transports publics lacunaire. Les bus circulent peu et ne couvrent pas l'entièreté de la CCPB. Ainsi, dans des communes telles que Plagne ou Surjoux-L'hôpital, la part modale de la voiture atteint 100%. Les communes du CCPB sont mal reliées entre elles et, en vérité, la circulation en transports publics n'est véritablement faisable que dans la commune de Valserhône. Une employée de l'Office du tourisme avait d'ailleurs confié « qu'il était simple de se rendre à Valserhône, mais très compliqué de s'y déplacer ».

La Valse du Rhône

Nous avons cherché à lier ces trois diagnostics de sorte à dégager un enjeu qui nous mettrait sur la piste d'un potentiel «remède». Cet enjeu se définit comme suit : reconnecter le territoire et lui réhabiliter une identité en valorisant les rives des cours d'eau.

Cette volonté de reconnexion et de réhabilitation nous mène à trois pistes de réflexion :

- Identifier les lieux délaissés et les sites d'intérêts à proximité des cours d'eau.
- Trouver le moyen de rendre ces lieux accessibles et chercher à créer un véritable réseau en les connectant.
- Promouvoir ces lieux à la fois comme des espaces naturels, de mobilité douce et de socialisation.

Mais de quelle manière y parvenir ? On problématise ainsi la situation :

Comment revaloriser les rives des cours d'eau afin de réhabiliter l'identité du Pays Bellegardien ?

Pour y parvenir, trois leviers. D'abord, la mise en valeur et la conservation des richesses existantes. Puis, la réhabilitation du bâti et des zones délaissées. Enfin, la promotion d'une nouvelle mobilité et d'une nouvelle accessibilité aux principaux lieux d'intérêts du territoire.

Notre proposition de projet pour mener à bien cette entreprise s'intitule « la Valse du Rhône ».

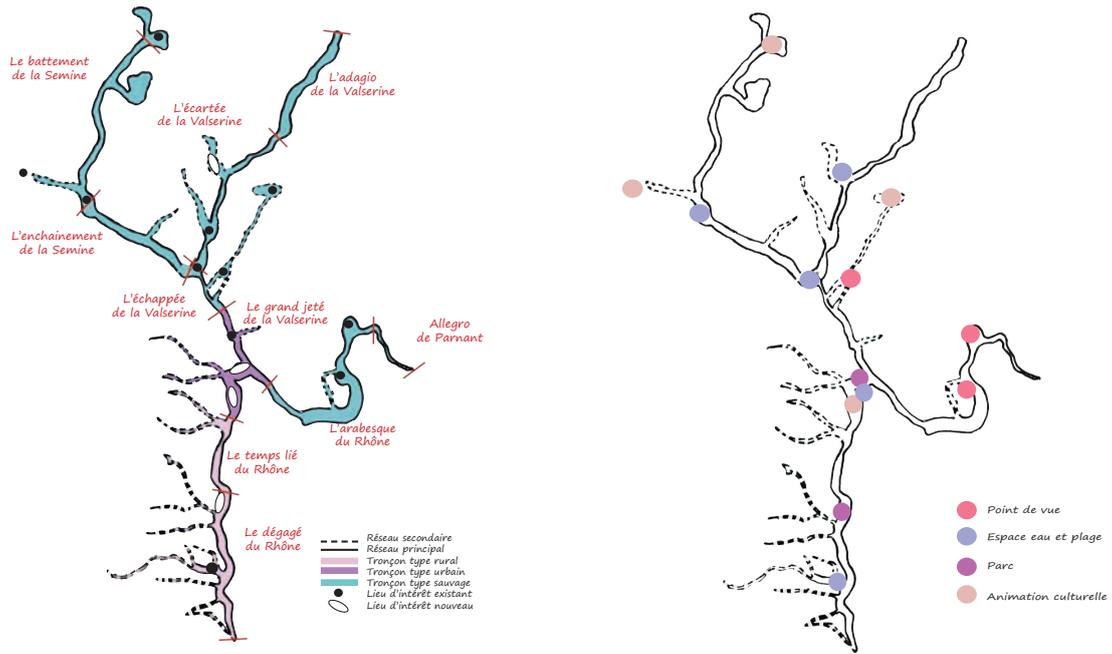


fig.51. Dix tronçons nommés selon un mouvement de danse classique, des temps d'arrêt pour mettre en relation l'eau, des lieux et le parcours. Ensemble, les mouvements, les tronçons et les arrêts forment la Valse du Rhône.

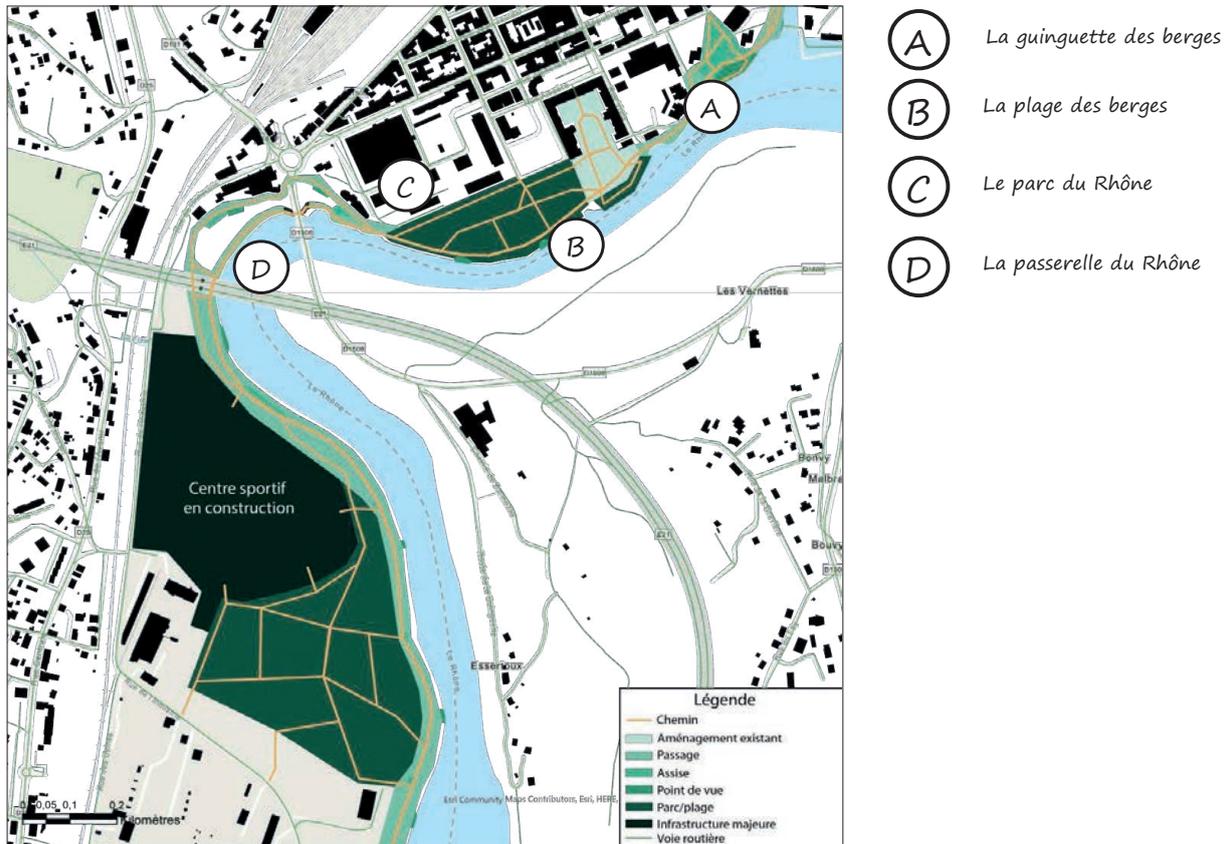


fig.52. Système de parcs permettant d'homogénéiser le parcours le long des rives, de réconcilier les habitants avec le Rhône, de réinventer de nouvelles centralités.

La Valse du Rhône se présente sous la forme d'un réseau pédestre long de 40 kilomètres permettant de relier les différents lieux d'intérêts et d'exceptions qui font la richesse et la beauté du paysage bellegardien. Le tracé du réseau se confond avec le parcours des trois principaux cours d'eau du territoire, la Valserine, la Semine et le Rhône, dans le but de mettre en évidence ce réseau hydrographique exceptionnel.

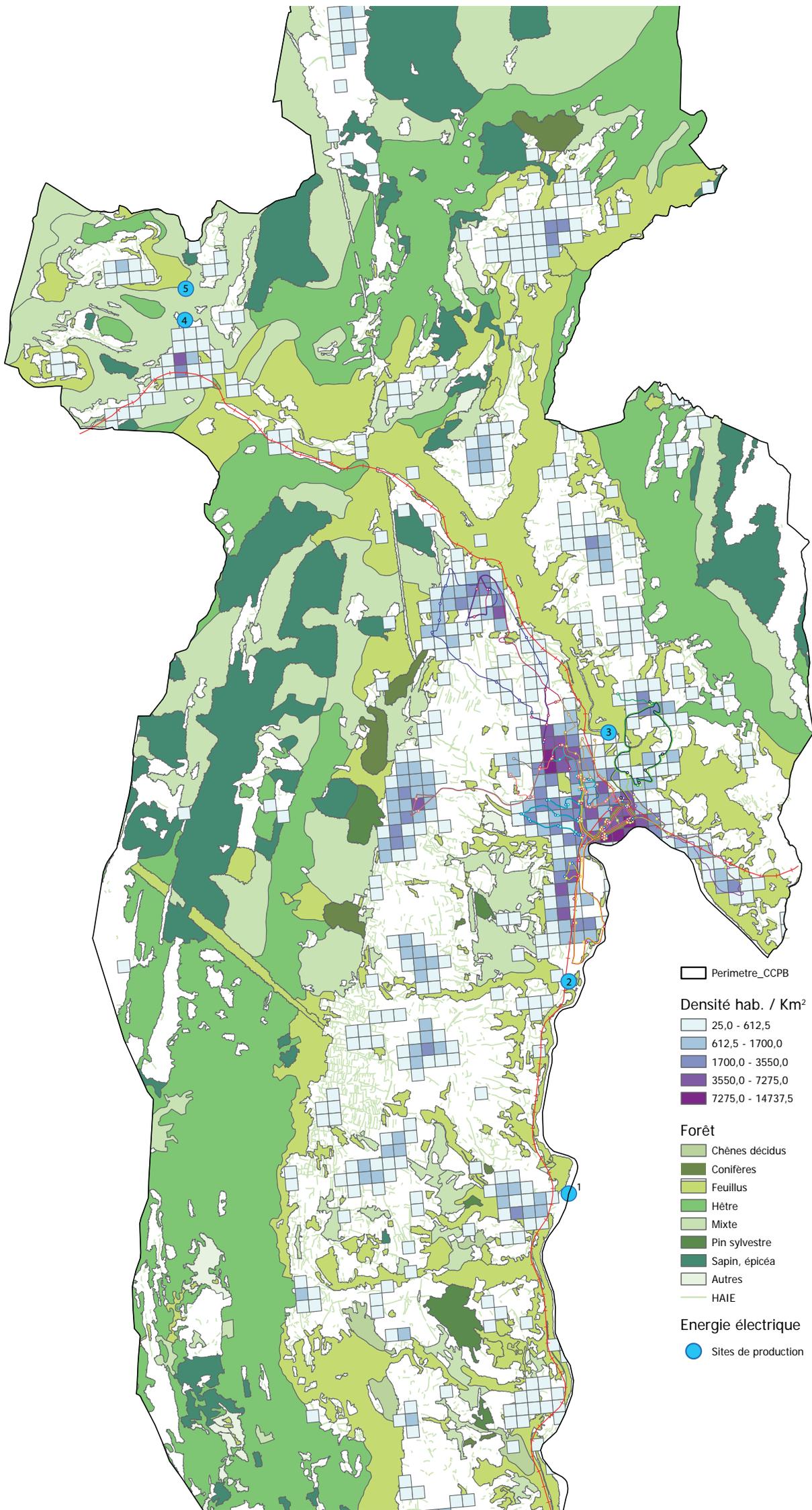
Outrepassant les limites administratives de la CCPB, la Valse du Rhône a pour mission, à partir de ce qui existe, de donner accès aux richesses du territoire par une proximité perpétuelle à l'eau. Grâce à différentes portes d'entrées pensées de sorte à pouvoir y abandonner sa voiture ou s'y rendre en train – par les aménagements de quais – le réseau fait la part belle à la mobilité douce et se décline en sentiers, berges, passerelles, pontons, etc., alternant entre lieu de délasserment, de contemplation, de loisirs et même d'hébergements.

À Valserhône, l'action du réseau est plus concrète puisqu'elle prévoit la création de centralités ayant pour but d'amener les habitant-e-s aux berges du Rhône. Par exemple, la Guinguette du Rhône constitue une de ces centralités :

La Guinguette du Rhône se situe en lieu et place des anciens locaux de distribution alimentaire de la Croix Rouge. Première halte de notre parcours le long des berges, elle permet aux habitants et habitantes de s'y arrêter pour profiter d'un lieu d'échange où il fait bon vivre, pour partager des moments en famille entre autres. La Guinguette est un lieu de socialisation parfait pour permettre à la population de se rencontrer, de s'arrêter, de contempler, de s'approprier les espaces de rives dans une atmosphère conviviale et familiale. De plus, elle sera en relation directe avec les aménagements de loisirs pour les enfants, garantissant une ambiance agréable et fraîche face au Rhône. La rive d'en face et sa nature préservée permet de mettre en scène le Rhône « sauvage » et de dialoguer avec le Rhône de manière douce et calme. La mise en scène du Rhône se prolonge en contrebas avec l'aménagement d'un ponton au plus proche de l'eau.

L'accès au ponton est variable car en envisageant un ponton fixe qui se laisse submerger par l'eau en fonction de l'activité du barrage de Génissiat en aval du fleuve, il met en avant les fluctuations du fleuve, force motrice du territoire. Toujours dans une perspective de réconciliation avec l'eau, l'habitant-e s'adapterait à sa hauteur et ainsi cohabiterait avec son rythme. Une manière humble et respectueuse de conjuguer avec l'élément et la nature environnante.

Entre actions localisées, créations, rénovations, sauvegardes et promotions, la Valse du Rhône doit donc permettre la mise en place d'un réseau continu de lieux donnant la parole à la nature et à la socialisation dans le but de réhabiliter l'identité du Pays Bellegardien, proposer une mobilité douce et reconnecter les communes et leurs habitant-e-s.



Le Pays Bellegardien au bois dormant

Un territoire rayonnant aux ressources multiples

Ce projet rend compte des ressources présentes au sein du Pays Bellegardien, ainsi que leur rôle servant le territoire à l'égard des entités externes. La problématique qui guide notre réflexion est : comment les dynamiques d'interdépendance entre le Pays Bellegardien et les entités qui l'entourent marquent le territoire et ses possibilités futures ?

Les ressources observées en détail sont la forêt, la production électrique, le logement et la mobilité, traduites respectivement en valeurs, à savoir : bénéfices écosystémiques, électricité, travail salarié et axes de mobilité traversants.

C'est à partir du constat que le Pays Bellegardien est plus servant que servi dans les échanges de ces valeurs avec ses voisins, alors qu'il souffre de certains manques en son sein, que nous avons décidé de valoriser une ressource que le territoire a en quantité : la forêt.

La forêt peut être valorisée au travers de sa valeur passive (par exemple, ses bénéfices écosystémiques) et sa valeur active (par exemple, sa valeur industrielle).

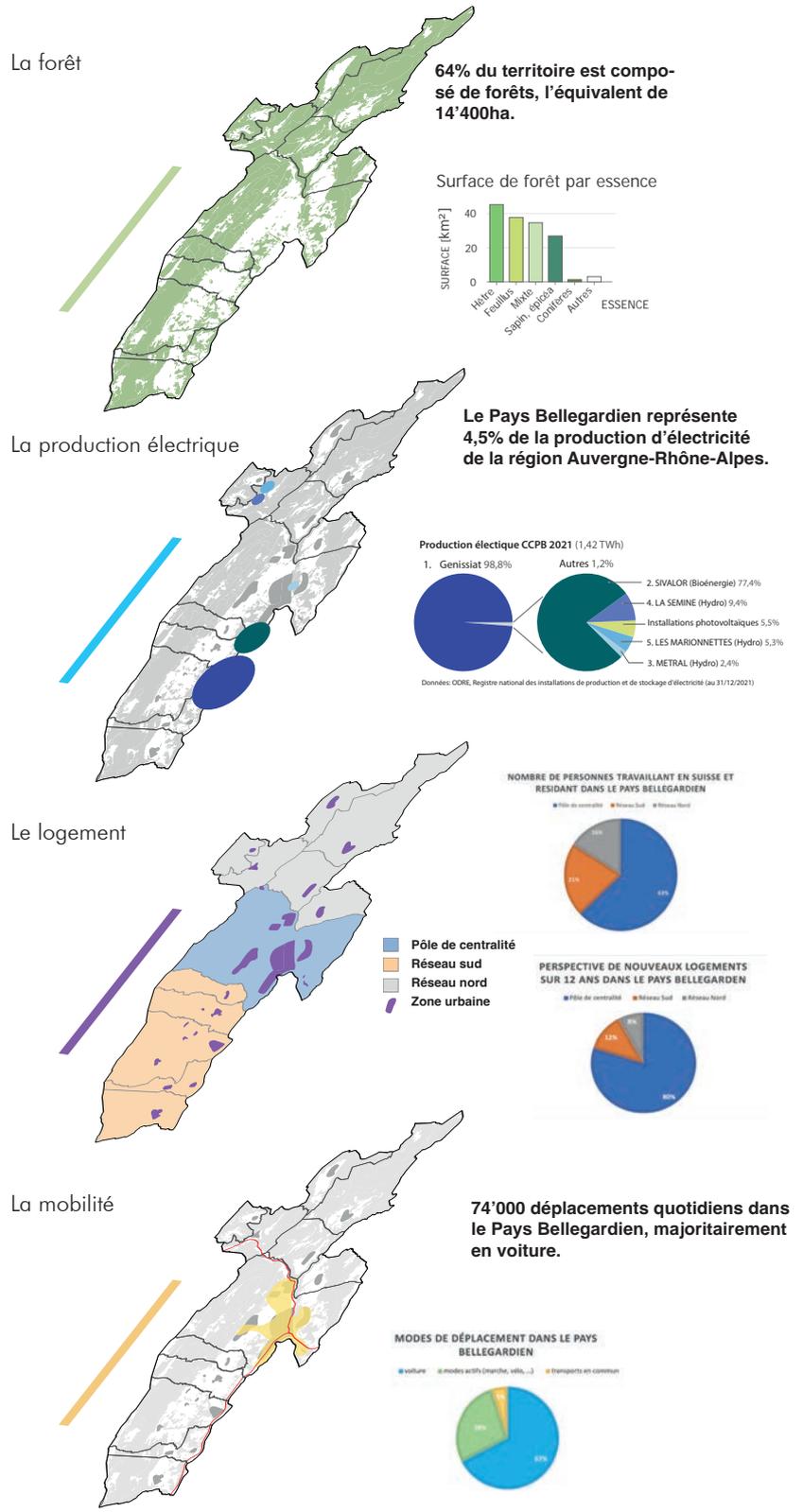


fig.54. Les ressources du territoire

Dans le cadre de ce projet, il a été décidé de mettre l'accent sur sa valeur passive, tout en prenant compte des différentes infrastructures liées à l'industrie du bois déjà présentes sur le territoire. C'est ainsi qu'une première partie du projet concerne la commune de Saint-Germain-de-Joux, où la forêt connaît une forte avancée depuis 1950. Ce village enclavé, et dont les surfaces agricoles destinées au pâturage sont en déclin face à l'expansion de la forêt, pourrait accueillir un centre d'étude et d'expérimentation sur la gestion forestière en lien avec d'autres centres de formation dans la région. Il s'agirait de redynamiser le village en instaurant un campus diffus qui accueillerait des étudiant.e.s venu.e.s d'autres écoles le temps d'un semestre. En travaillant sur les lisières de forêt, l'idée est d'expérimenter différents types de gestion forestière et de créer un lien entre le village et la forêt pour ses habitant.e.s.

Un deuxième pan de ce projet concerne l'espace de la gare à Valsérhône, haut lieu de passage, mais qui ne semble pas capter le flux des personnes traversant le territoire. Réhabiliter l'espace à côté de la Passerelle des Arts et y proposer des installations et informations liées au bois, serait un moyen de valoriser cette ressource notamment en mettant en avant Saint-Germain-de-Joux, potentiel nouveau lieu phare du bois et de la forêt dans le territoire bellegardien.

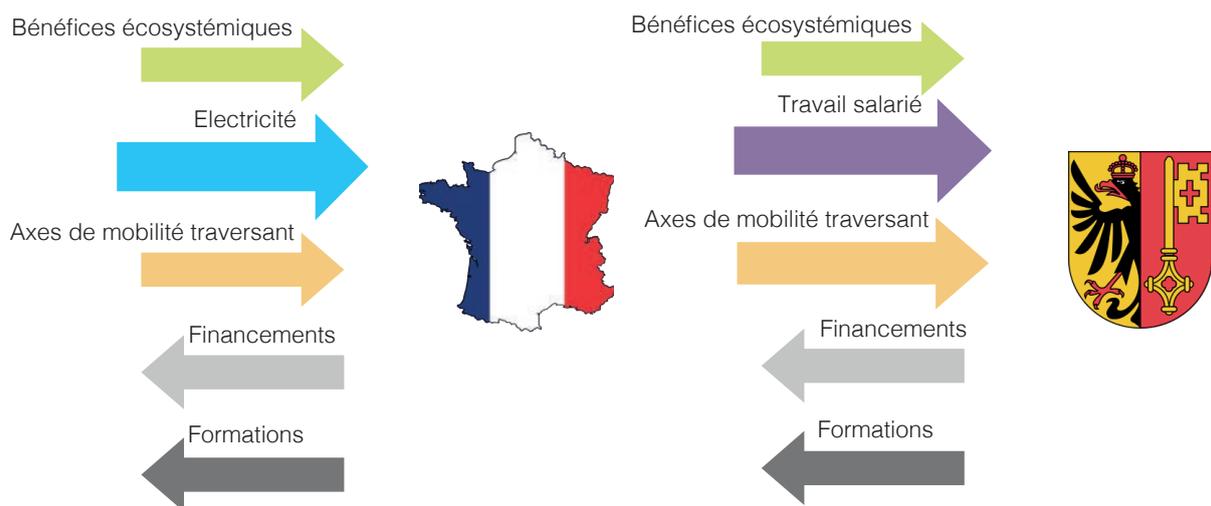
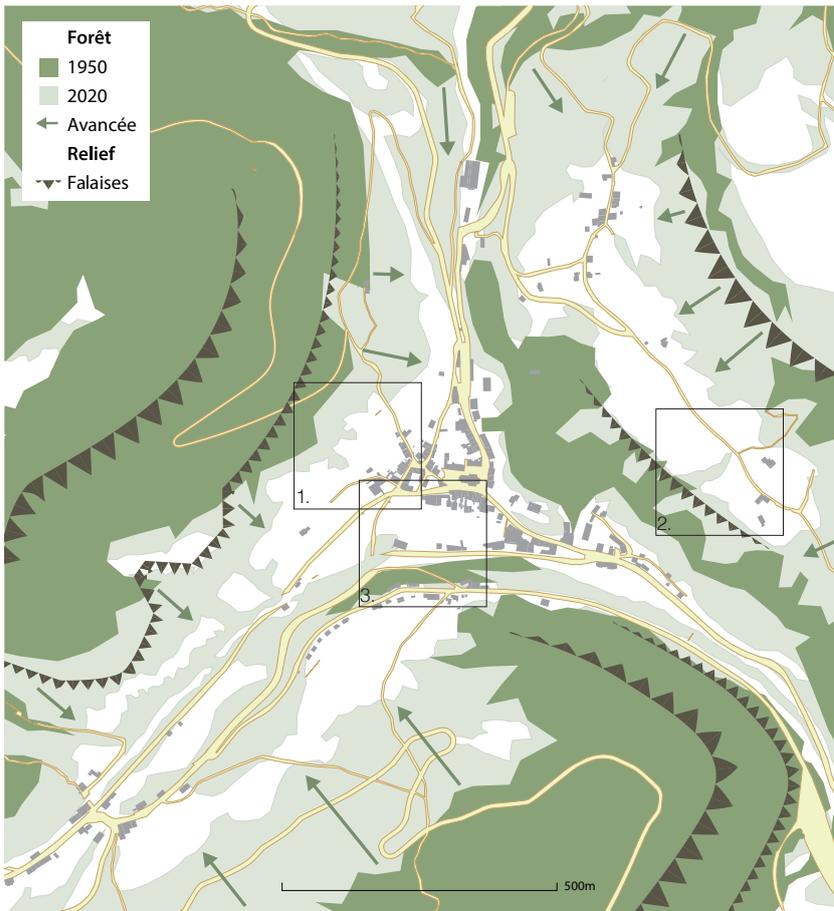


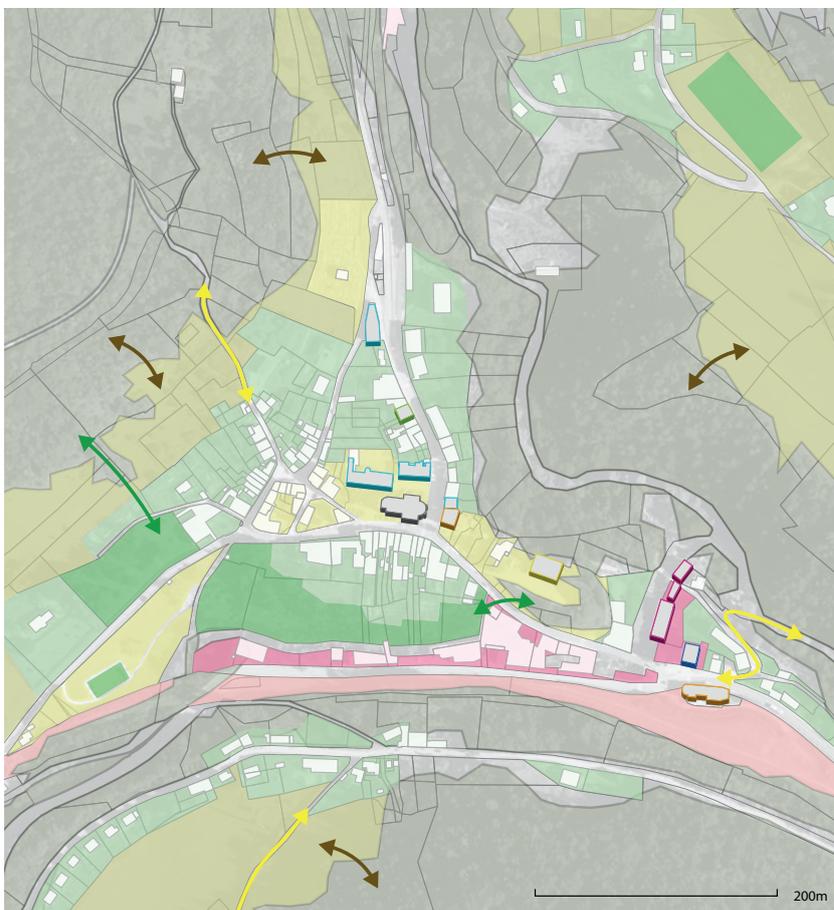
fig.55. Les valeurs du territoire bellegardien échangées avec ses voisins et partenaires (le reste de la France et le canton de Genève).



1. Avancée clairsemée



2. Pousse en limites de parcelles



- Usages**
- Forêt
 - Agriculture (foin)
 - Publique (dif. surfaces)
 - Terrain de sport
 - Jardins privés
 - Arbres privés
 - Anciennes industries
 - Ligne ferroviaire
- Bâtiments actifs**
- Eglise
 - Hôtel/restaurant/bar
 - Epicerie
 - Administration et services
 - Salle de fête
 - Ancienne scierie
 - Garage
- Relations**
- Forêt-Agriculture
 - Forêt-Habitant.e.s
 - Forêt-«Jardin forêt»

C'est à partir de ces projets localisés autour de la ressource forestière qu'une extrapolation à l'ensemble du Pays Bellegardien serait possible en identifiant les zones de lisières avec des typologies multiples, dans l'objectif de proposer différentes gestions forestières adaptées aux lieux. Afin d'ancrer la forêt et le bois dans l'identité du territoire, il s'agirait également de promouvoir cette ressource au travers d'événements culturels, conventions ou rencontres entre les acteur/ice.s de la filière et les habitant.e.s. Cette approche permettra au Pays Bellegardien de revaloriser une ressource à l'intérieur du territoire, et donc de mettre en avant la notion d'un "territoire pour soi". C'est également un moyen de faire rayonner le territoire vis-à-vis des entités territoriales limitrophes, et de modifier son image en prenant le contre-pied d'un territoire au passé industriel et considéré comme pollué. Cette nouvelle image passerait par la symbolique d'une dépollution du territoire en optant pour un retour à la nature au travers de ses forêts.

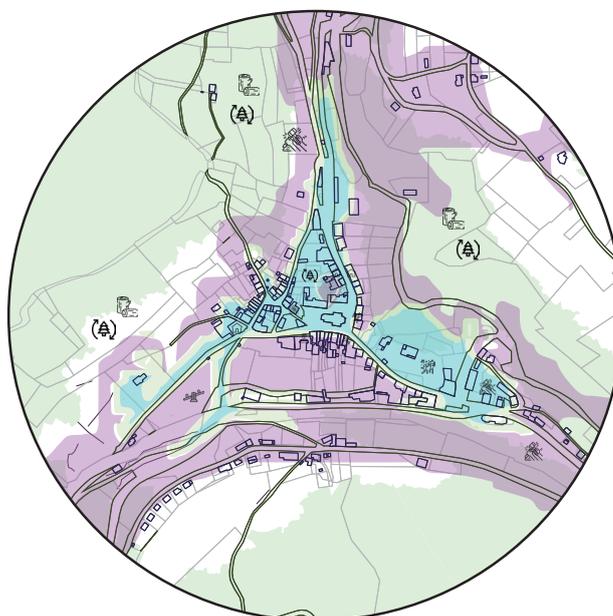
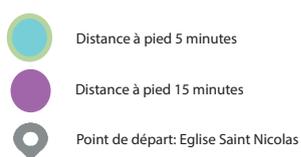


fig.56. (page de gauche en haut) St.-Germain-de-Joux : forêt, avancée depuis 1950 et typologie

fig.57. (page de gauche en bas) St.-Germain-de-Joux : usages et relations

fig.58. (ci-dessus) St.-Germain-de-Joux : distance à pied depuis la place de l'église



- Gestion forestière
- Lieux à potentiel
- Lieux de formation
- Proposition de logements étudiants
- (Ré)ouverture de commerces liées à l'implantation d'une formation

fig.60. St.-Germain-de-Joux : projet

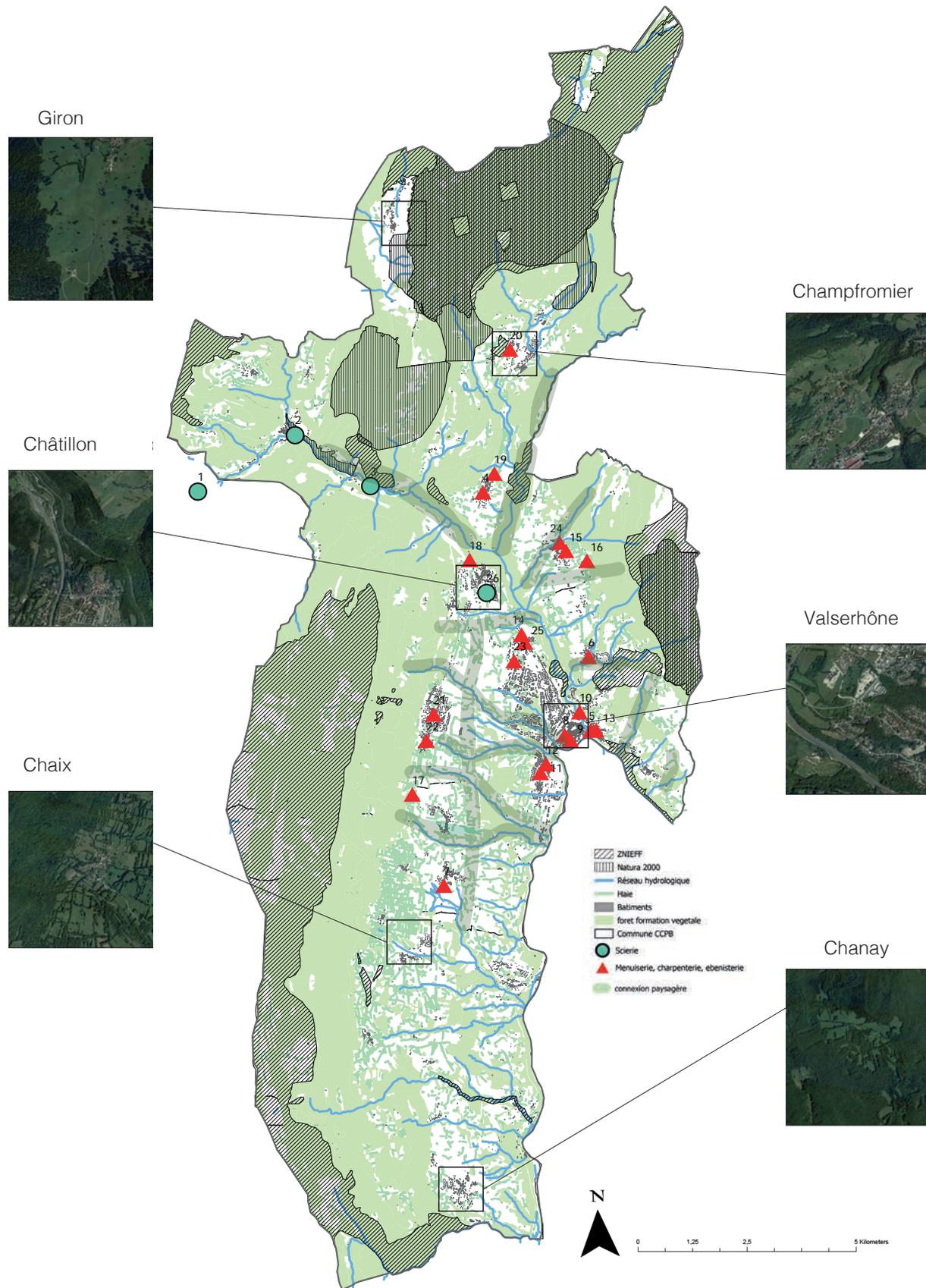
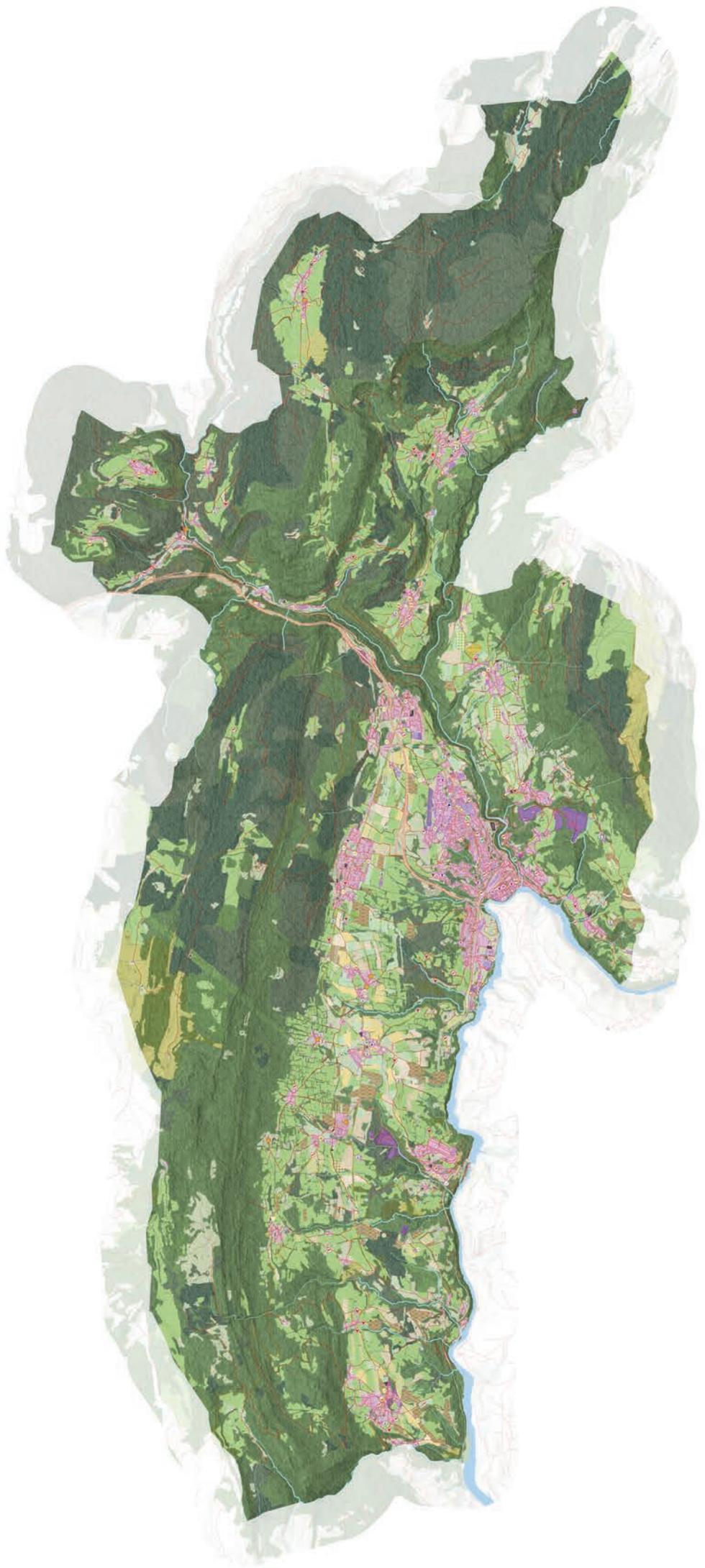


fig.61. Usages et gestions de la forêt au sein du Pays Bellegardien



Les terroirs du Pays Bellegardien

Le Pays Bellegardien présente une diversité de paysages ayant des valeurs environnementales élevées et attrayantes. Le territoire a un caractère essentiellement « naturel », avec 66% de sa surface boisée, 27% couverts par l'activité agricole, 6% urbanisés et 1% en eau. Son intérêt environnemental se traduit par la présence de différents sites naturels classés tels que le Parc Naturel du Haut Jura, 3 sites Natura 2000 et 3 rivières labellisées « rivière sauvage ».

Par ailleurs, malgré ses valeurs paysagères, le Pays Bellegardien souffre d'une image dévalorisée liée à un déclin prolongé de son secteur industriel. De plus, l'activité économique du territoire se dégrade et devient de plus en plus résidentielle. Toutefois, on retrouve quelques industries internationales mais surtout un tissu dense constitué de nombreuses petites entreprises qu'il faut protéger et soutenir dans leur développement (artisanat, exploitations agricoles, commerces).

Enfin, le Pays Bellegardien est un carrefour géographique international de grande importance. De fait, il est confronté au processus de métropolisation, laissant présager une croissance urbaine et démographique importante. Toutefois, face à la métropolisation, deux trajectoires sont donc possibles pour le Pays Bellegardien. La déterritorialisation désigne le fait de rompre le lien de territorialité entre une société et un territoire. La reterritorialisation permet d'ancrer les chaînes de valeur dans le territoire, de faire système et de produire des externalités positives. Il nous paraît pertinent d'orienter le futur du Pays Bellegardien vers une reterritorialisation, de manière à ce qu'il puisse devenir un territoire davantage indépendant, s'appuyant sur son territoire productif pour développer son économie locale. Dès lors, comment le terroir bellegardien peut-il être le levier d'une redynamisation du Pays Bellegardien ?

fig.62. (page de gauche) Cette carte de diagnostic identifie les surfaces boisées, l'activité agricole dans sa diversité, et les espaces urbanisés.

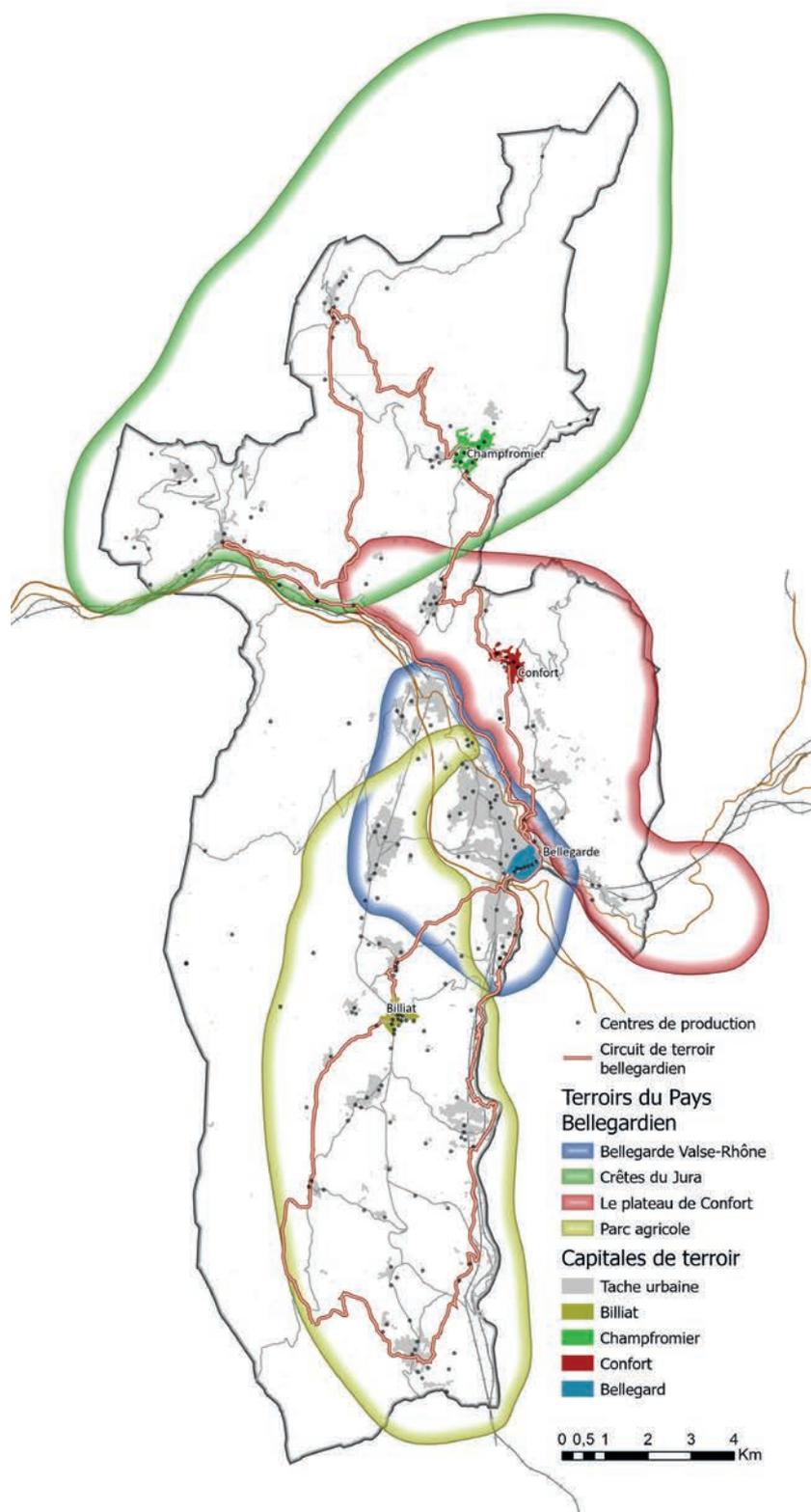


fig.63. Carte des terroirs du Pays Bellegardien. Chaque territoire ainsi tracé est caractérisé par des productions spécifiques, une identité paysagère et des « capitales », chefs-lieux des terroirs.

Notre définition du terroir s'appuie sur le lexique agraire de la commission de géographie rurale qui le définissait dans les années 1970 comme « un territoire présentant certains caractères qui le distinguent au point de vue agronomique de ses voisins », et qui le voit aujourd'hui davantage comme « la combinaison entre milieu local et savoir-faire qui donnent ses spécificités à une production, en général alimentaire ». Nous avons élaboré notre propre vision du terroir bellegardien qui regroupe trois dimensions, à savoir le système agro-sylvopastoral, le système manufacturier-artisanal et le savoir-faire.

De nouveaux terroirs et leurs capitales

A partir d'un inventaire géoréférencé, quatre terroirs ont été identifiés :

- « Les Crêtes du Jura », qui ont pour dominante d'activité l'exploitation forestière et la sylviculture.
- « Le parc agricole », qui a pour dominante d'activité la polyculture.
- « Le plateau de Confort », qui a pour dominante d'activité l'élevage.
- « L'axe de la Valserine » qui se différencie des autres portions du territoire par son tissu urbain. Ses dominantes sont la manufacture, l'art et la culture.

Chacun de ces terroirs a une capitale, choisie en fonction de sa situation géographique (accessibilité), de la présence d'acteurs clés et de son importance symbolique et fonctionnelle sur le territoire : respectivement Champfromier, Billiat, Confort et Bellegarde.

L'objectif est de valoriser sur chacun un secteur économique en particulier, suivant l'activité dominante identifiée, en faisant rayonner les différents terroirs qui composent le Pays Bellegardien et en les faisant découvrir aux habitants et aux touristes pour donner aussi un nouvel élan au tourisme local.

Afin de connecter ces terroirs entre eux, un circuit de mobilité douce passant par toutes les capitales a été pensé : "le Chemin des terroirs". Ce circuit prend la forme d'une boucle partant de Chanay au sud jusqu'à Champfromier au nord et traversant la plupart des communes. Il présenterait une double fonctionnalité. Symbolique tout d'abord car en créant un véritable réseau entre les terroirs, il fait office de "label" du territoire bellegardien. De déplacement ensuite en prenant la forme d'une voie verte, il favorise les déplacements à pied et à vélo et permet autant la promenade que les trajets pendulaires.

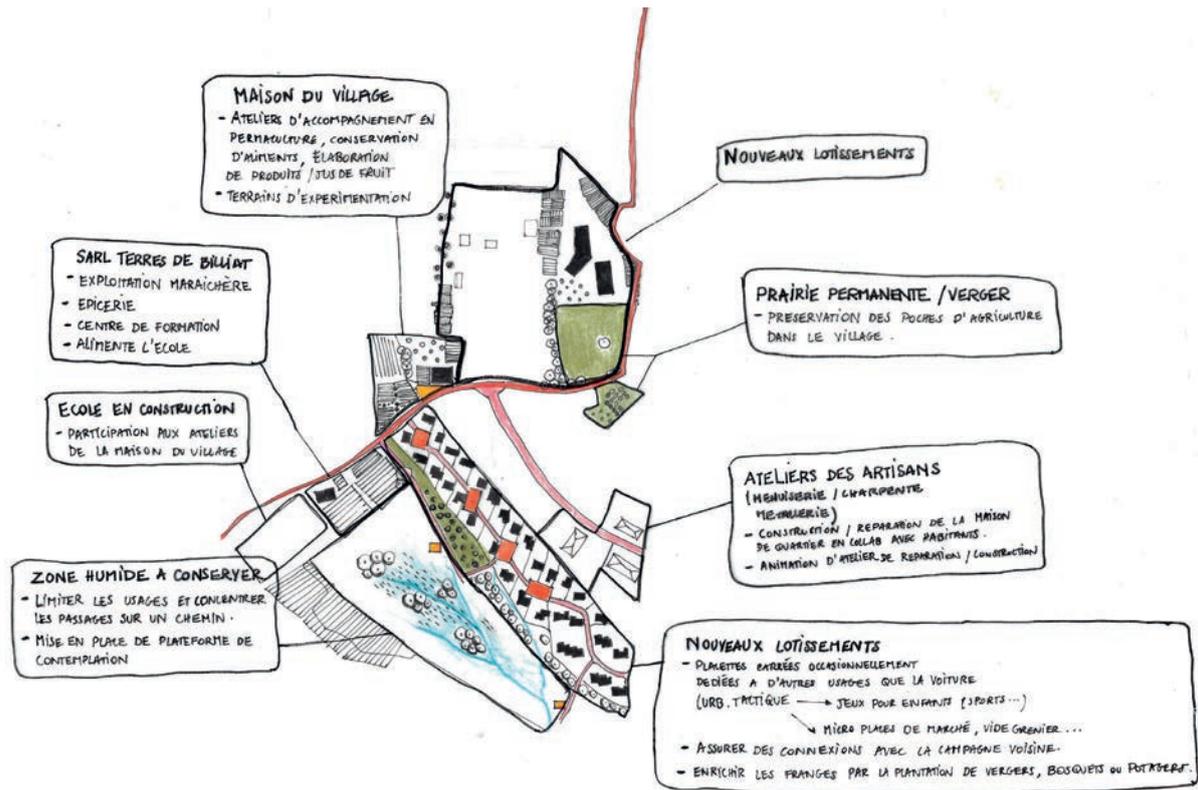


fig.64. Projection d'un aménagement à Billiat.

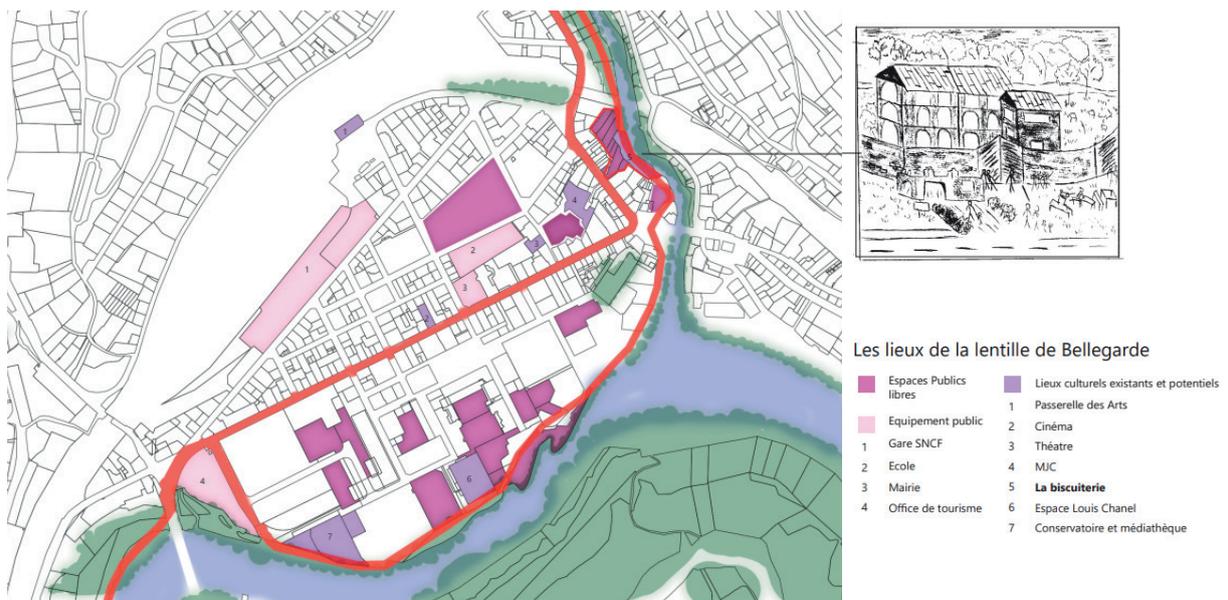


fig.65. Espaces et équipements publics disponibles à Bellegarde identifiés comme réceptacles et vitrines du terroir. La réhabilitation de la biscuiterie constitue une occasion de promouvoir les produits locaux.

Billiat : une capitale rurale qui se réinvente

Billiat est un village rural entouré de paysages agricoles variés (bocages, céréales, maraîchage). Au sein même du village, des « poches » d'agriculture anciennes ont subsisté. Elles accueillent autrefois des vergers. Avec le développement de nouveaux quartiers d'habitation en périphérie, Billiat connaît une densification assez importante et inévitable. L'enjeu est donc de l'adapter à l'échelle du village tout en préservant son caractère rural.

Nous proposons d'une part la création d'une nouvelle centralité, la Maison du Village, dont le but est de fédérer les habitants autour d'ateliers, d'initiatives et d'expérimentations autour de la permaculture et de l'alimentation. Également investie régulièrement par les élèves de l'école et leurs enseignants pour du jardinage ou de la cuisine.

D'autre part, nous souhaiterions enrichir la frange entre la campagne et le nouveau quartier résidentiel par divers aménagements :

— La zone humide entre le quartier pavillonnaire et la zone humide est enrichie : plantation de verger, haie bocagère.

— Entre les deux, des chemins existants assurent le lien entre la rue de desserte des pavillons et la frange de campagne voisine. Au bout de ces chemins, deux nouvelles plateformes en bois de 6m x 6m, offrent des carrés de contemplation du grand paysage, petits lieux de respiration pour les habitants des pavillons.

— de nouveaux espaces publics tactiques : les placettes carrées des lotissements existants, deviennent occasionnellement des places de jeu pour enfant, ou encore des micro-places de marché.

Pour assurer l'existence des poches d'agriculture dans le village en expansion de Billiat, dans les nouveaux quartiers d'habitation au nord, les espaces interstitiels sont plantés de vergers et potagers. Ces vergers sont entretenus et exploités par les participants de la Maison du village, et les potagers utilisés par les habitants volontaires des logements collectifs. Ces mesures sont adaptées au village de Billiat, où l'agriculture et le maraîchage sont les activités dominantes, cependant elles sont transposables dans d'autres villages-capitales tels que Confort et Champfromier.

L'ancienne biscuiterie comme haut lieu de la capitale culturelle

Notre deuxième proposition d'aménagement porte sur Bellegarde, capitale de la culture et son terroir caractérisé par une présence des manufactures, de lieux artistiques et culturels. Tous ces sites rendent compte à des périodes historiques variées, d'une activité et d'une identité industrielle productive. L'objectif est de disposer d'un lieu culturel unique, qui incarne l'identité productive du Pays Bellegardien. Nous avons choisi le site de l'ancienne biscuiterie pour

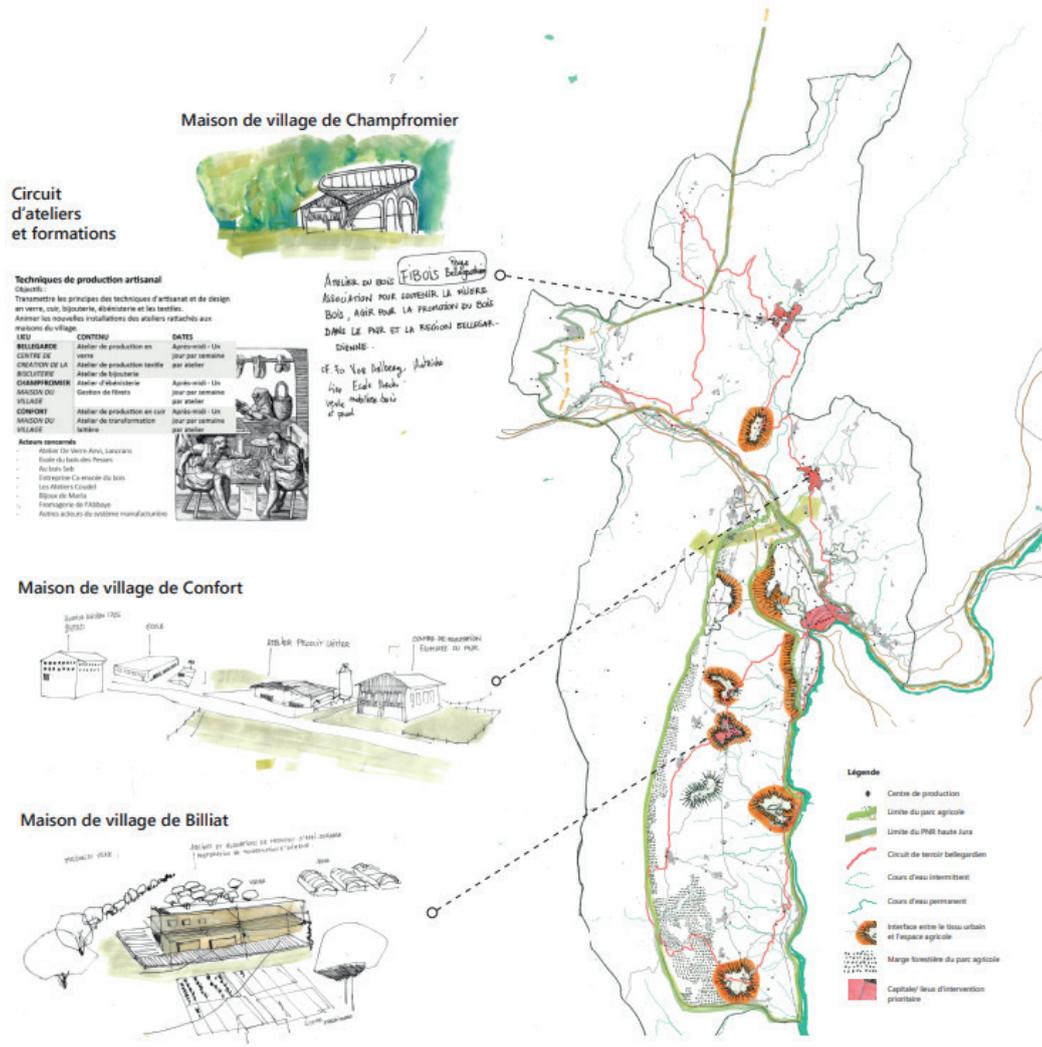


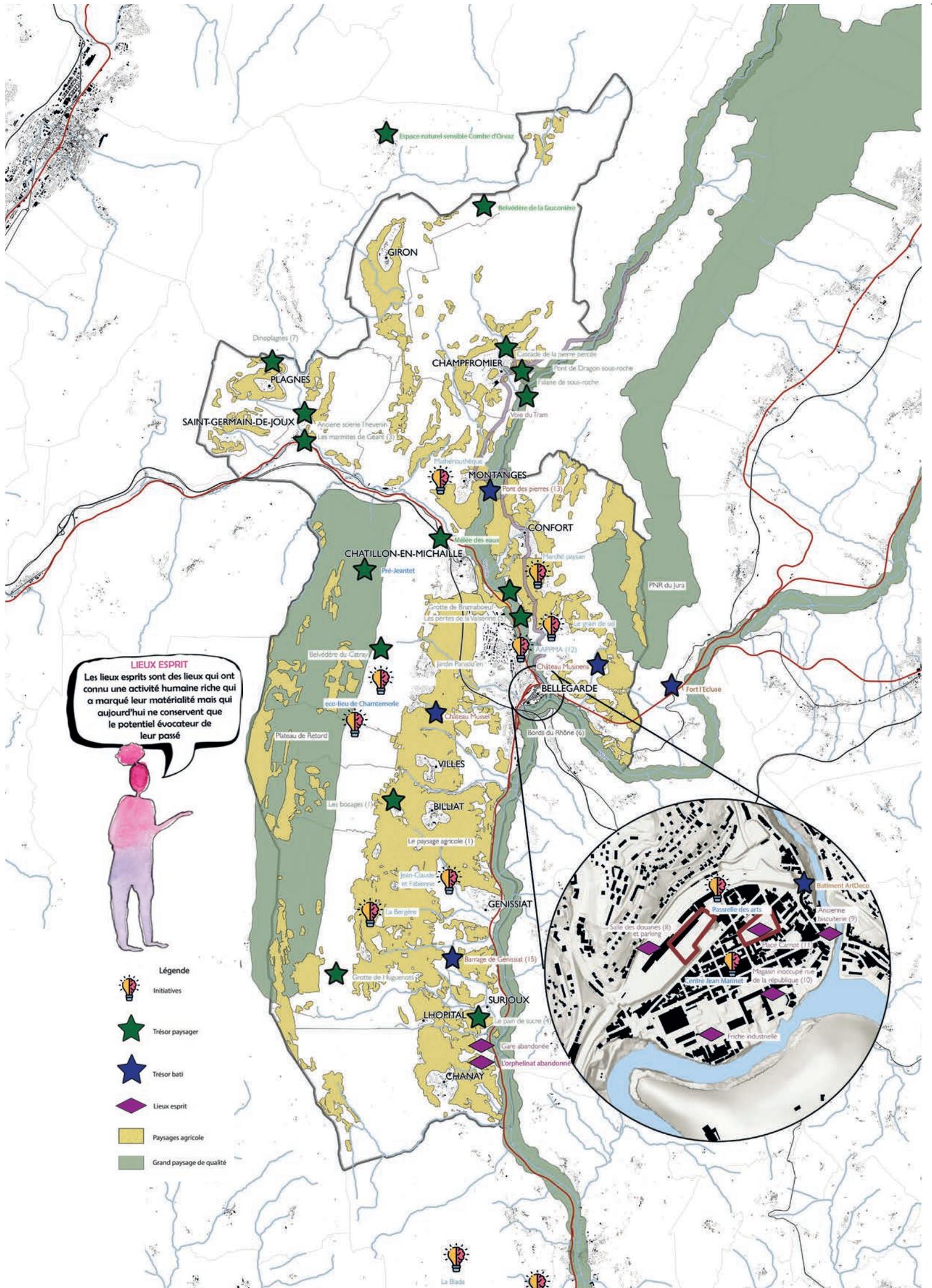
fig.66. Image future du territoire
 Différents leviers (formations, ateliers, Maisons de Village, chemin des terroirs) sont spatialisés à l'échelle du territoire de la communauté de communes, via des lieux d'interventions prioritaires et les interfaces entre le tissu urbain et l'espace agricole.

en faire un espace culturel abritant des expositions et permettant à des artistes de la région de performer et à des artisans d'exposer leur savoir-faire. Elle serait aussi un lieu de socialisation dans le quotidien des résidents du Pays Bellegardien avec la mise en place d'un espace vert autour de l'édifice et d'un café-terrasse. La biscuiterie serait également le lieu qui réunit l'ensemble des filières et de leurs acteurs lors d'évènements. De plus, le site se situe au bord de la Valserine et compte une végétation longtemps laissée à l'abandon, avec un enjeu de réhabilitation, de préservation et de valorisation. Dans toutes les capitales rurales, la création de Maisons de Village permettrait d'accueillir des événements et des filières particulières en fonction des terroirs.

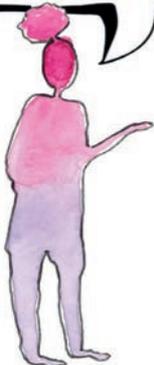
De nouveaux services de proximité autour des terroirs productifs

La dernière étape de notre projet consiste à créer des liens entre les acteurs présents sur le territoire et à animer les espaces créés ou réhabilités lors de l'étape précédente (maisons de village, ateliers, chemin des terroirs, potagers...). Cette dynamisation stratégique consiste en l'activation de programmes de formation, d'ateliers ouverts, de services de paniers hebdomadaires et d'un calendrier d'évènements annuels. Par le biais de formations et d'ateliers, nous visons à fournir à la population du Pays Bellegardien les outils dont elle a besoin pour renforcer son autonomie. L'objectif est de proposer diverses formations dans des domaines tels que l'alimentation, la santé, l'habitat, la bureaucratie, les technologies de l'information ou encore la production. Nous proposons également des paniers hebdomadaires fournis par les producteurs locaux. L'objectif est de créer un réseau coordonné et accessible aux habitants du territoire, mais aussi des collectivités voisines.

Enfin, nous proposons un calendrier annuel avec des événements et animations qui auront lieu dans les différentes Maisons de Village à différents moments de l'année. Ces événements permettront aux habitant-e-s de découvrir ou redécouvrir leur territoire. Face à une diversité des ressources, on peut se questionner sur la gouvernance de notre projet. Alors que l'on adopte une approche relativement horizontale entre nos « capitales », il faut être conscient que les dynamiques économiques, les intérêts institutionnels et ceux de la population locale divergent. Il est tout à fait possible que notre projet de revitalisation du territoire bellegardien soit soumis à des effets tels qu'une mise en concurrence des terroirs ou un sur-investissement économique ou humain d'un terroir au détriment des autres. Cela pourrait alors créer ou renforcer des déséquilibres déjà présents dans le Pays Bellegardien. Ainsi, on peut imaginer une approche plus verticale autour des terroirs, par exemple en choisissant une filière en particulier et en la développant à différents stades (production, transformation, vente) dans les différents lieux.



LIEUX ESPRIT
 Les lieux esprits sont des lieux qui ont connu une activité humaine riche qui a marqué leur matérialité mais qui aujourd'hui ne conservent que le potentiel évocateur de leur passé



- Légende**
- Initiatives
 - Trésor paysager
 - Trésor bâti
 - Lieux esprit
 - Paysages agricole
 - Grand paysage de qualité



La Bada

Terre des possibles

De notre travail d'atelier sur le territoire et le développement régional de la Communauté de communes du Pays Bellegardien (CCPB) est née une proposition particulière, une vision unique qui vise à concilier tant les qualités de ce territoire que ses défauts. L'urbanisme est en pleine mutation depuis la fin du siècle dernier et après plus d'un demi-siècle de prise en considération environnementale, passant d'une vision essentiellement fonctionnaliste à une vision plus globale et contextuelle, il cherche à comprendre la singularité des choses en les liant à leurs contextes pour les faire évoluer. Dans le cadre de ce territoire, la dimension environnementale vise à prendre une place considérable, pour un territoire que l'on estime en grand besoin de soins. Après plus d'un siècle de développement industriel varié, le territoire bellegardien accuse une situation compliquée, touché par un passé prospère qui semble n'avoir laissé que la pollution et le manque de perspective future. Ce contexte n'est pas à négliger. Il est, pour nous, le socle d'un futur à renouveler, la possibilité d'offrir d'autres perspectives pour les habitants et l'occasion d'avoir un territoire apaisé, si possible sans maux.

Sans rentrer dans une étude détaillée de son histoire, la ville de Bellegarde, hameau d'une dizaine de bâtisses, changera de dimension et de destin au moment de l'établissement d'une grande gare ferroviaire au XIX^e siècle. De cette situation, l'entièreté de la région en sortira modifiée, donnant au territoire une trajectoire industrielle avec des conséquences sans précédents sur plusieurs plans. Par ce nouveau statut, la ville croît et attire une population grandissante, elle devient une destination et un lieu commun en dehors de l'échelle régionale. Son statut de ville de contrôle aux limites de la zone franche, doublée d'une importante dotation de ressources naturelles en fait un atout pour de nombreuses industries. L'exploitation des forces motrices, permise par le fort débit d'eau du Rhône et de la Valserine, était en partie le moteur de cet essor.

fig.67. (page de gauche) Les trésors cachés du Pays Bellegardien



fig.68. Les faiblesses du territoire et l'ancien récit

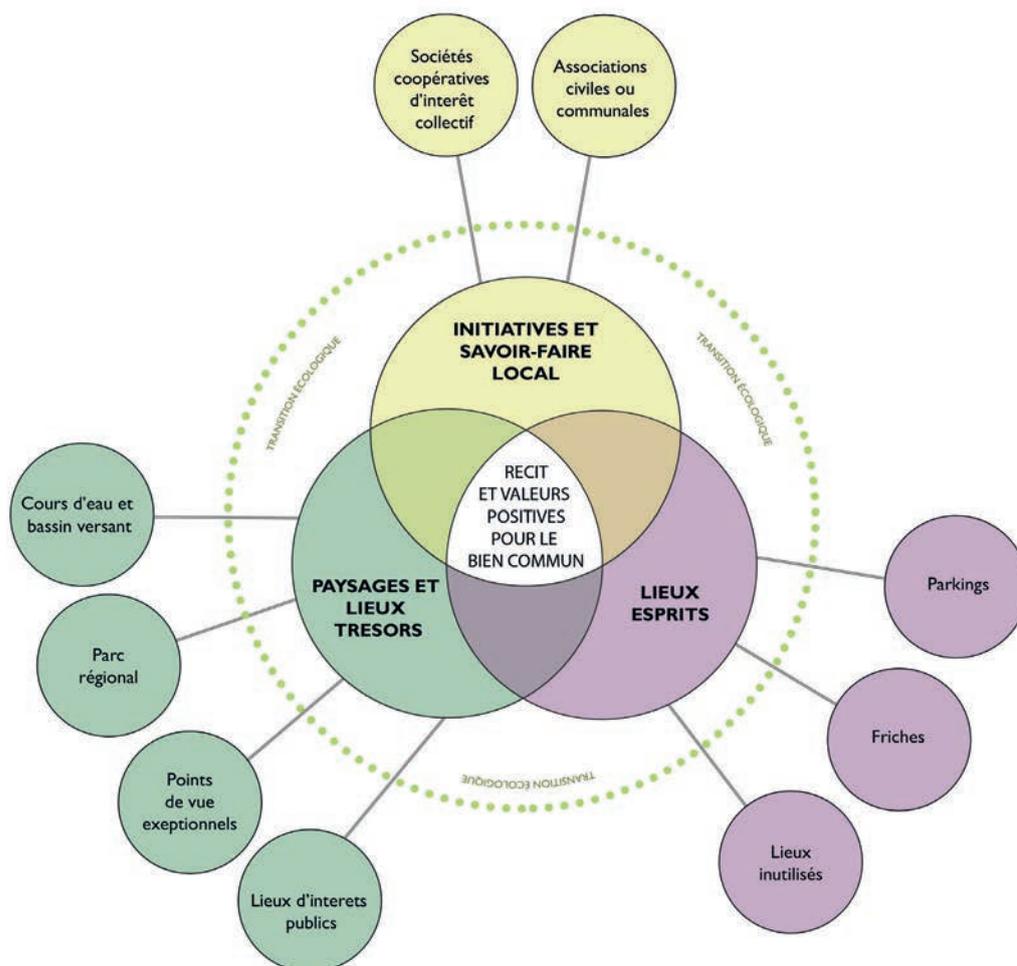


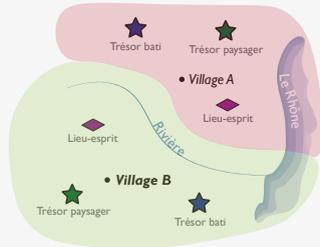
fig.69. Les bases du nouveau récit

De cette frénésie naîtra une véritable ville qui, victime de son succès, se verra attribuer une image de ville industrielle polluée par les usines et les activités qu'elle porte. Ville de contrôle, ville d'usines, Bellegarde et sa région connaîtront par la suite un déclin lent et douloureux, vers une situation jugée depuis une vingtaine d'années comme critique. Aux défis que laisse le passé, s'ajoutent donc ceux du futur et la capacité du territoire de la CCPB à réagir est à interroger. Cette crise de vision qui se profile pour l'avenir représente pour ce territoire une opportunité de renouveler son récit et, par la même occasion, vise à apporter des réponses aux enjeux identifiés. Cette nouvelle façon qu'aura le territoire de se raconter devra être positive et basée sur ses qualités endogènes pour recréer un territoire fédérateur, pour permettre au maximum d'habitant-e-s et acteurs du territoire de s'en saisir.



fig.70. Les faiblesses du territoire et l'ancien récit

1 Délimiter



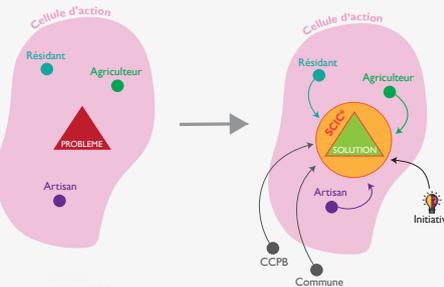
Diviser le territoire en cellule d'action en fonction des problématiques locales et des frontières imaginaires des habitants (cartographie participative).

Critères de délimitation :

-  Bassin versant
-  Ville
-  Trésors paysagers
-  Trésors batis
-  Lieux-esprits

2 Organiser

- Dans chaque cellule, organiser des **ateliers participatifs**, avec une pluralité d'acteurs locaux, pour identifier les problématiques majeures et envisager des prémisses de solutions.
- Avec les participants volontaires, créer une **Coopératives sous forme de SCIC** avec comme objet social la Charte des Coopératives.
- Construire une **Agora dans chaque ville-centre** des cellules d'action pour permettre aux coopérative de se réunir.



CCPB COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS BELLEGARDIEN
L'objectif d'une communauté de communes est d'établir un espace de solidarité en vue de réaliser un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace

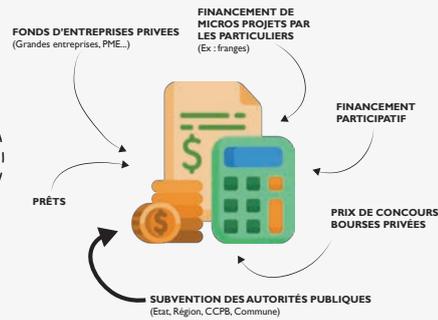
SCIC ?
Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif a pour objet « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale » (Loi de 2009)

Elle doit être composée de 3 catégories d'associés :
- les **producteurs** de biens et de services
- les **bénéficiaires** des biens et de services proposés
- tout **autre acteur** contribuant à son bon fonctionnement (ex la Maine)

Elle est dirigée par une ou plusieurs personnes élues par les associés. **Chaque associé a le droit à une voix.**

3 Soutenir

Créer l'association **Terre des Possibles**, à l'échelle du territoire, réunissant toutes les Coopératives SCIC, la CCPB, les Mairies et le Grand Genève.



SIBLES TERRE
LE PAYS BELLEGARDIEN
Création d'un label

Création d'un site internet mettant en avant les projets et les trésors territoriaux

4 Déléguer l'aménagement du territoire aux coopératives



5 Suivre

- Confier à Terre des Possibles :
- le **contrôle du respect de la Charte**.
 - le **bon usage des budgets**.
 - la **mise en cohérence des projets de chaque cellule à l'échelle du territoire**.



En cherchant à accentuer notre posture d'urbanisme en changement, il était important que la proposition de développement territorial ne soit pas créée de façon ad-hoc : cette dernière cherche à s'appuyer au maximum sur les qualités intrinsèques fortes et reconnues du territoire. Deux piliers, fruits d'un diagnostic poussé sur le territoire, émergent et vont nous servir de base pour ancrer nos propositions de développement territorial et régional. La diversité paysagère (urbaine, agricole, rurale, constructions remarquables...) et la présence d'initiatives citoyennes, qui sont aussi variées que nombreuses, sont ces deux piliers du futur développement territorial. Ils vont constituer le liant de notre proposition.

La CCPB occupe dans notre réflexion une posture de coordinateur à grande échelle, cherchant à maximiser les chances de la mise en commun des piliers identifiés, sans les freiner ou les limiter. De la mise en commun de ces ressources et acteurs dans des structures qui poussent vers un développement territorial, on espère apporter un nouveau récit au territoire. La problématique réside donc dans la capacité de la CCPB à accompagner ce renouvellement de récit, qui pourra provoquer un développement territorial positif adapté aux défis futurs du territoire tout en s'appuyant sur ses qualités.



fig.71. Nouveau récit : comment la CCPB peut-elle accompagner le renouvellement d'un récit collectif positif du territoire Bellegardien, adapté aux défis écologiques, à partir de sa diversité paysagère et des initiatives citoyennes qui s'y développent ?

fig.72. (page de gauche) La méthode



fig.73. Vouvray : entre forêt et agriculture



fig.74. Nouvel espace commun de Vouvray

Si l'espace géographique défini par la CCPB est placé au centre de notre réflexion pour des questions de lisibilité et d'ancrage du récit, il nous sera impossible de se limiter exclusivement à ce découpage administratif. En effet, l'interterritorialité complexe (Vanier M., 2005) des acteurs qui y vivent nous forcera à déborder de ce cadre et à regarder au-delà des limites politiques mais aussi physiques de ce territoire. Plus qu'une obligation c'est aussi un souhait pour un développement plus cohérent.

Suivant cette réflexion, une méthodologie pour la mise en cohérence des qualités humaines et paysagères est posée. Cette proposition de méthode est basée sur une analyse poussée de la situation et est au service des acteurs initiateurs de projet. La méthodologie est épaulée par une charte qui regroupe des valeurs et cadre dans ses grandes lignes de développement territorial. En imbriquant qualité paysagère, patrimoniale et associative, cette méthodologie vise à produire une vision globale, un cadre pertinent pour le développement futur du territoire de la CCPB. Ceci en tentant tant bien que mal de prévoir les issues de notre réflexion qui, par essence, ne peuvent être connues à l'avance car dépendantes de la capacité des acteurs à se saisir des problématiques qui les entourent.

Nous choisissons deux périmètres d'action à l'issue de ce travail. Ces deux périmètres représentent par leur composition des défis transversaux, et sont le reflet d'une démarche qui vise à soigner le territoire de ces maux.

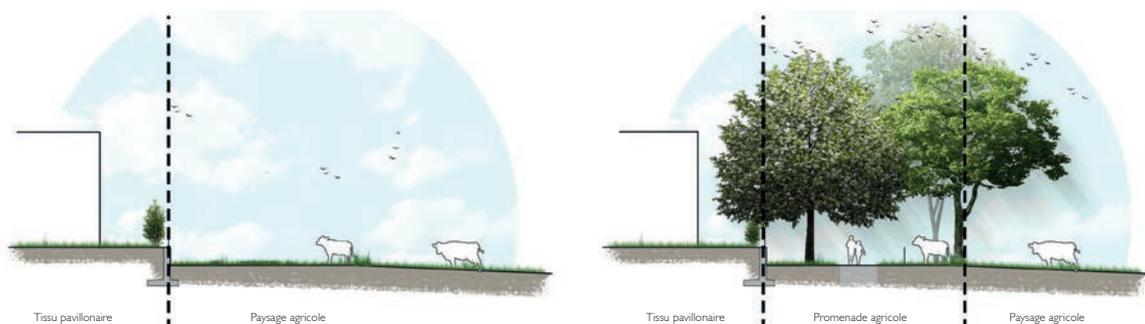
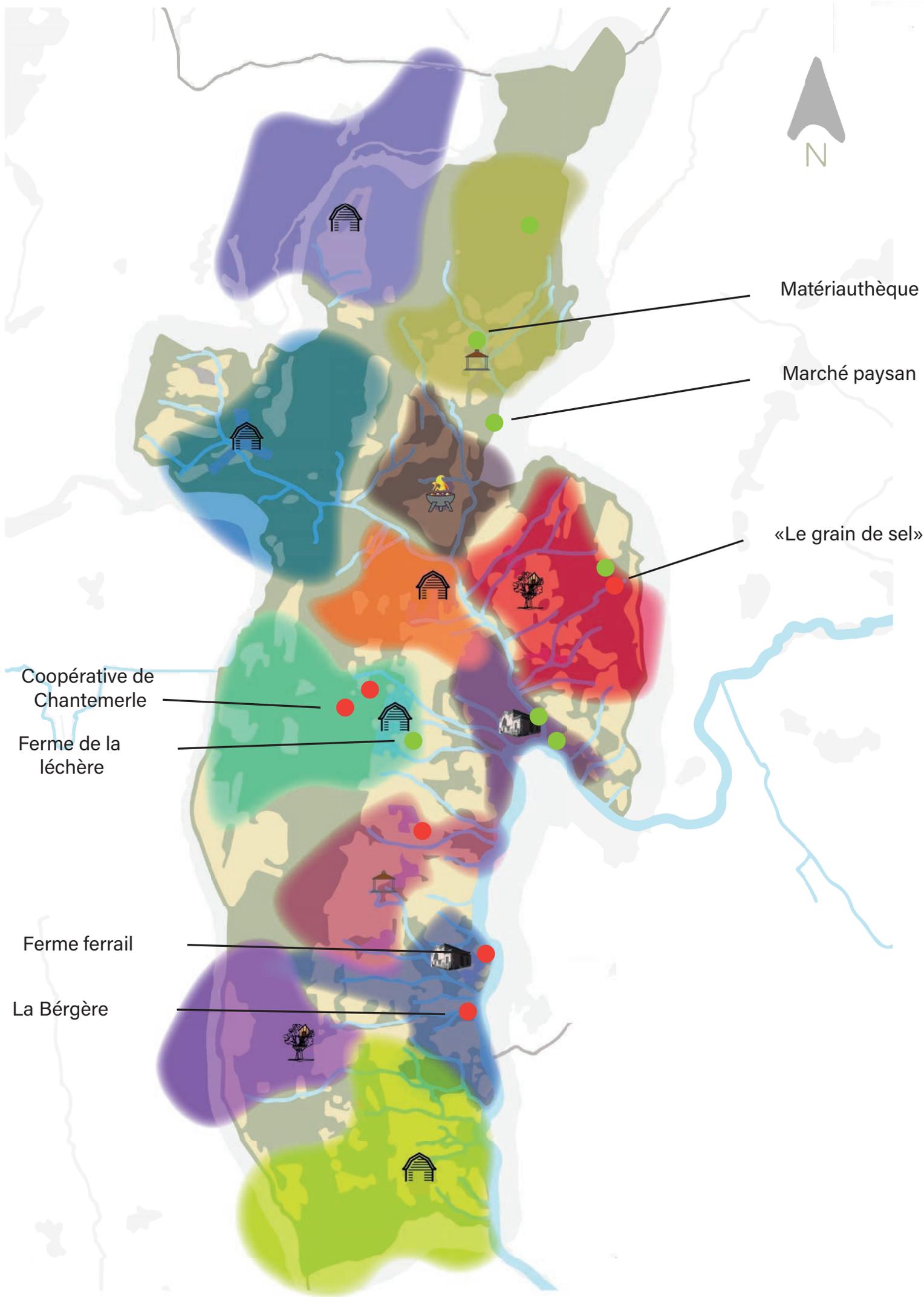


fig.75. Créer une frange douce entre agricole et urbain



Matériauthèque

Marché paysan

«Le grain de sel»

Coopérative de Chantemerle

Ferme de la léchère

Ferme ferrail

La Bérgère

N

Micro-territoires et biens communs

Faire émerger des laboratoires du territoire

Ce projet de transformation du territoire bellegardien tente de prendre en compte les spécificités du paysage naturel et bâti, ainsi que les caractéristiques socio-économiques du territoire, pour en imaginer l'avenir. En effet, situé aux portes de Genève, il est inclus dans des projets de territoires plus larges. En outre, il présente de nombreux potentiels de développement sur son patrimoine paysager et bâti et aussi à travers ses activités agricoles, touristiques et culturelles, qui doivent être prises en compte dans une approche locale.

Pour ce faire, nous avons identifié des expériences concrètes d'usages territoriaux « alternatifs » lors de la première phase de diagnostic, faisant écho aux objectifs du « Grand Genève en transition ». Ces initiatives proposent des embryons d'une nouvelle orientation du développement, se basant sur le soin du territoire et de manière plus large de l'environnement, mais signalent actuellement une certaine difficulté à « faire réseau » à l'échelle de tout le territoire. Dans ce travail, ces transformations sont analysées par le biais des biens communs, ce qui permettrait aux habitant-e-s du territoire de se le réapproprier, ceci afin de lui éviter de muter vers un territoire-dortoir.

Tout au long de ce travail, l'objectif est de répondre à la question suivante : comment l'utilisation du concept de biens communs sur des ressources identifiées pourrait amener les acteurs locaux à se les réapproprier et à travailler en collaboration pour les valoriser ?

fig.77. (page de gauche) Carte des micro-territoires du Pays Bellegardien. Ceux-ci prennent appui sur des entités existantes, acteurs individuels et collectifs, ainsi que des biens communs. La gouvernance et l'aire d'implantation de ces territoires sont hypothétiques, leur nature mouvante et multiple n'ayant pas pour vocation de dessiner des frontières fixes

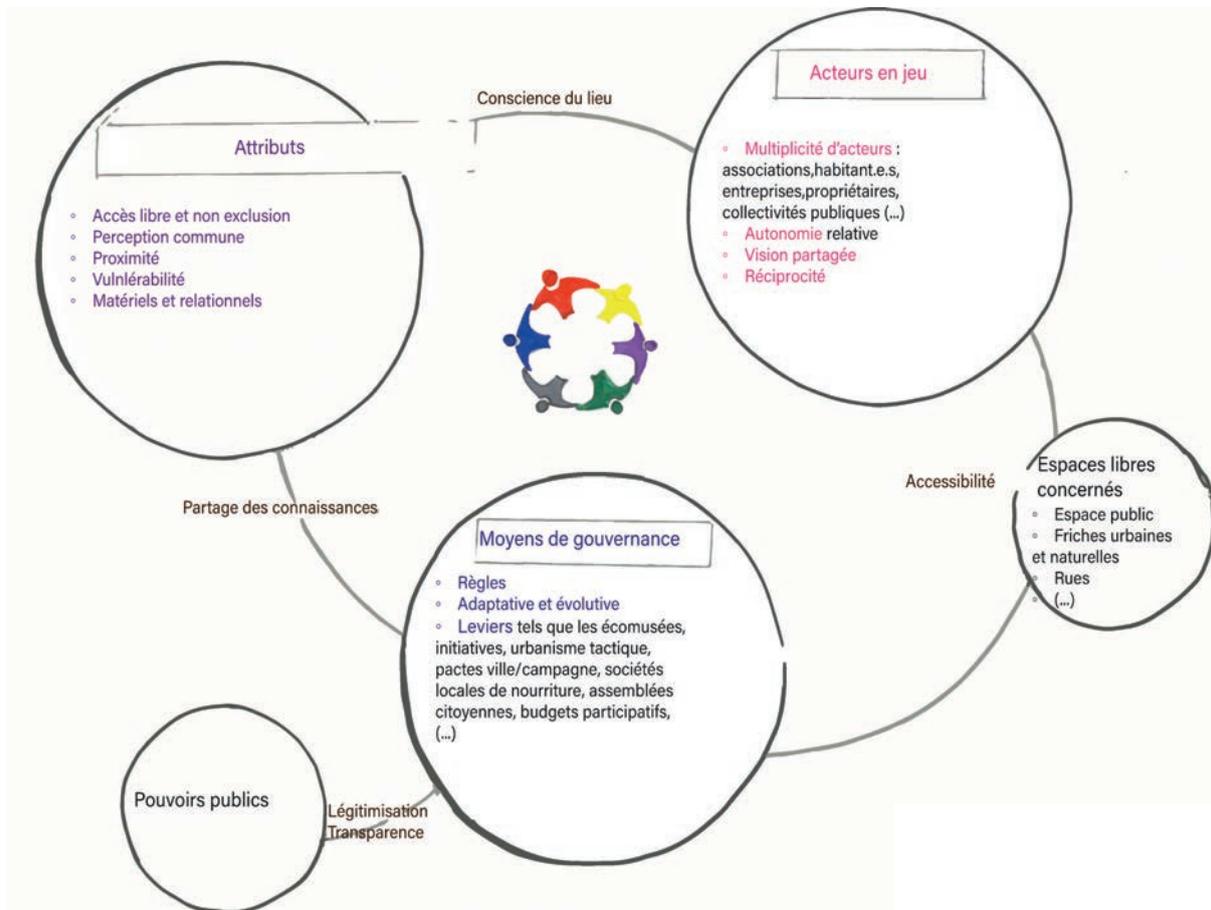


fig.78. Processus d'émergence des biens communs

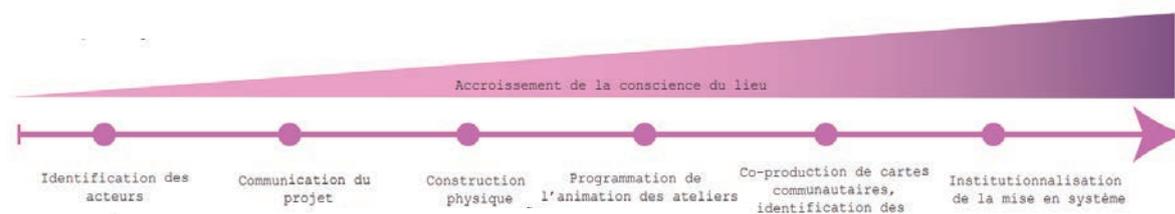


fig.79. Frise temporelle du processus de mise en œuvre du projet de territoire

Cela, avec pour but de faire émerger une conscience du lieu chez les habitant-e-s afin de créer une nouvelle forme de gouvernance territoriale répondant aux enjeux locaux de transition.

Des micro-territoires comme laboratoires

Dans notre travail nous mettons en avant les principes de subsidiarité, de conscience du lieu et de laboratoires du territoire, concepts prépondérants dans l'application du travail. Ces principes aboutissent à la création d'une carte représentant le territoire prenant la forme d'un ensemble de micro-territoires caractérisés par la présence de plusieurs types de biens communs (forêt, terrains agricoles, bâti, eau, etc.) et d'une proportion importante d'espaces publics appropriables (villages, villes). L'objectif est que chacun de ces micro-territoires possède un laboratoire du territoire propre, où les habitant-e-s et les « technicien-e-s du territoire » (urbanistes, architectes, sociologues...) auraient la possibilité d'échanger et de créer l'aménagement de ces micro-territoires.

Nous présentons des aménagements peu lourds pour le Pays Bellegardien, proposant plutôt de développer le territoire par sa manière d'être habité. Ceci, en mettant en commun les récits et les pratiques que les habitant-e-s du Pays Bellegardien ont de leur territoire à travers un mode de gouvernance partagée qui soit en mesure d'inclure la pluralité des visions et des usages. Aussi, nous proposons de repenser l'organisation de la planification territoriale en incluant réellement la population dans le processus.

Outils initiateurs et marqueurs

Pour la mise en œuvre, le travail est divisé en trois parties. Premièrement, nous présentons les outils de la mise en œuvre de ce projet, au travers d'outils initiateurs (assemblées citoyennes, laboratoires du territoire, budget participatif et urbanisme tactique) et d'outils marqueurs (écomusées, pactes ville-campagne, sociétés de la nourriture et chartes forestières) de la conscience du lieu. Tous ces outils combinés seront donc mis à disposition pour créer de manière participative le développement territorial spécifique à chaque micro-territoire, dans une co-production.

Deuxièmement, nous élaborons le processus d'aménagement de ce projet, qui est composé de six étapes méthodologiques, qui pourraient être adaptées selon les exigences propres à chaque micro-territoire, mais avec pour objectif principal un accroissement de la conscience du lieu à son aboutissement.



fig.80. Les outils de la mise en oeuvre, adaptés à l'identité et aux différents acteurs composant les micro-territoires



fig.81. Proposition sur un « micro-territoire test » pouvant être dessiné à Vouvray

Le processus suit alors ces étapes : d'abord l'identification des acteurs, puis la communication du projet, la construction physique des laboratoires du territoire et des panneaux de communication, la programmation de l'animation des ateliers, la co-production de cartes communautaires et l'identification des biens communs, et enfin l'institutionnalisation de cette mise en système/réseau.

Dans ce processus, nous prenons aussi en compte les moyens de la mise en œuvre, notamment au travers de la faisabilité financière de ce projet. Effectivement, celui-ci est réalisable car peu coûteux, mais de nombreuses mesures sont conseillées pour que les collectivités publiques s'en emparent, comme le fait de continuer à subventionner les associations de leur territoire.

Pour terminer, nous proposons deux micro-territoires tests pour présenter les différentes formes d'aménagements possibles, localisés et spécifiques. L'un se situe à Vouvray et l'autre au centre de la ville de Bellegarde. Ces deux ébauches mettent en relation les outils et concepts proposés. Ils présentent chacun un micro-système proposant un maillage entre les différents espaces à utilisation commune composants le micro-territoire.

Finalement, ce projet propose une co-construction du territoire bellegardien. Cela par le biais des micro-territoires, en conscientisant sur les différents lieux et biens communs qui le composent. La démarche n'est pas d'imposer ce projet de territoire, mais de le construire avec les populations locales, investies pour leur territoire.



OBJECTIVITY
REQUIRES TAKING
SUBJECTIVITY INTO
ACCOUNT

Remerciements

Un tel atelier de projet n'a pu aboutir aux résultats présentés ci-avant qu'avec le soutien et l'encadrement de nombreuses personnes internes et externes à l'Université de Genève (UNIGE) et à la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

Nous tenons à remercier tout spécialement :

Véronique Herbert, directrice du pôle territoire à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, ainsi que ses collaborateurs Nabyl Saidi, directeur de la maison de l'urbanisme du Pays Bellegardien, et Mathieu Lasvenes, chargé de projet « Petites Villes de demain » qui nous ont fait confiance et nous ont accompagné tout au long du semestre afin d'offrir aux étudiant-e-s une commande dans des conditions quasi-professionnelles ;

Mathieu Iglesias, chef de projet Grand Genève auprès de la République et Canton de Genève, qui nous a accompagnés, notamment lors des rendus des étudiants et grâce à qui nous avons la joie de pouvoir éditer la présente brochure ;

Baptiste Meyronneinc et Lorène Jocteur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain, qui nous ont accompagné lors de la visite de terrain et ont su transmettre leur énergie et leur intérêt pour les richesses paysagères et architecturales du Pays Bellegardien.

Julien Moronval, chef de service Grand cycle de l'eau au Parc Naturel Régional du Haut-Jura, qui a sensibilisé les étudiants aux enjeux liés à l'eau sur le territoire du Pays Bellegardien ;

Christophe Vyt et Éric Toiseux, membres du groupe Mémoire de Bellegarde, qui ont donné quelques clés de compréhension de l'histoire de la région de Valserhône ;

Anne-Marie Martel, agricultrice-gérante à la ferme La Lèchère, qui nous a réservé un accueil gourmand et convivial et a pris le temps de sensibiliser les étudiants aux enjeux agricoles du territoire du Pays Bellegardien ;

Nos remerciements vont également à Christophe Mager qui a accompagné les étudiants lors de la phase de diagnostic, mais aussi à Alain Léveillé, Alain Dubois, Benjamin Dupont-Roy, Florent Joerin et Nathalie Mongé, qui ont contribué par leur apport disciplinaire à la construction d'un socle partagé de savoirs et de savoir-faire, nécessaire au processus de projet à l'échelle du territoire.

Enfin, nous souhaitons remercier les 10 groupes d'étudiant-e-s qui ont suivi cet enseignement avec intérêt, application et enthousiasme. Nous les félicitons pour le travail accompli.

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences and Arts
Western Switzerland



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**